

# CPIA Detailed Report

## Pays: Guinea-Bissau

Année de l'exercice: CPIA Exercise 2023

Currency: West African CFA Franc (XOF)

Ville: Bissau

Groupe de revenu: Low income

Catégorie de prêt: IDA

**Score CPIA final: 2.843**

## (A) Economic Management

Score du cluster: 3.167

### 01. Fiscal Policy

Score du critère: 3

#### 1. Fiscal Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

La Guinée-Bissau est un État fragile confronté à des défis structurels. Le pays connaît une situation économique difficile du fait de sa forte dépendance au commerce de la noix de cajou, ce qui la rend

vulnérable à de multiples chocs notamment au niveau des termes de l'échange. Les finances publiques sont fragilisées par les faibles capacités de mobilisation des ressources intérieures (9,4% du PIB en 2022) et le poids important des dépenses de fonctionnement qui laisse très peu de marge de manœuvre budgétaire pour le financement du développement. Les retombées négatives de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont porté un frein à la fragile consolidation budgétaire notée après la pandémie de COVID-19 qui avait porté le déficit à 9,2% du PIB. Le déficit budgétaire est ainsi passé de 5,6% du PIB en 2021 à 6,3% du PIB en 2022. Les autorités ont adopté des mesures transitoires et des exonérations sur les prix du carburant et des produits de première nécessité pour contrer les effets de la crise face à des recettes fiscales plus faibles que prévues (0,1 % du PIB de moins). Ces actions, conjuguées à l'embauche irrégulière de fonctionnaires et aux dépenses liées aux élections législatives ont pesé sur le budget et compromis les mesures d'ajustement budgétaire qui étaient prévues. Par conséquent, le financement du déficit a entraîné un accroissement du niveau d'endettement de 78,5% du PIB en 2021 à plus de 80% en 2022 alors que la dette publique présentait déjà un risque « élevé » de surendettement.

Depuis 2021, les autorités bissau-guinéennes se sont engagées sur la voie d'un assainissement budgétaire crédible par le biais de réformes majeures. Il s'agit notamment de (i) l'augmentation des ressources intérieures par l'adoption de mesures fiscales et non fiscales en introduisant de nouvelles taxes sur les télécommunications et les revenus du travail, la TVA et en mettant en œuvre une plateforme de déclaration fiscale numérique ; (ii) la réduction de la masse salariale et le contrôle des dépenses par un gel des recrutements dans le secteur public, la rationalisation des exemptions, le renforcement des contrôles salariaux et le rapprochement des registres du personnel et des fiches de paie ; et (iii) l'atténuation des risques budgétaires émanant des entreprises publiques, en renforçant la gestion de la plus grande entreprise publique, la compagnie d'électricité EAGB; (iv) la limitation du recours aux financements non concessionnels et le renforcement de la gestion de la dette avec la création d'un comité national de la politique de la dette. La BAD, la Banque mondiale, l'Union européenne et le PNUD fournissent à cet effet une assistance technique et financent des projets pour garantir le succès de la réforme de l'administration publique contribuant à l'objectif d'ajustement budgétaire.

Ainsi, pour rester sur la voie de la consolidation budgétaire les autorités se sont fortement engagées en 2022 en faveur d'une mise en œuvre de ces réformes. Les mesures d'assainissement budgétaire se concentrent sur (i) une plus forte mobilisation des recettes et une rationalisation des dépenses, y compris la masse salariale, la création d'une marge de manœuvre budgétaire pour protéger les dépenses sociales et entreprendre des investissements clés dans les infrastructures afin de soutenir la reprise et (ii) la recherche de dons supplémentaires et de financements de subventions supplémentaires et de financements à des conditions très favorables auprès des partenaires de développement. Les bons résultats obtenus avec le SMP soutenu par le FMI ont permis d'aboutir à un accord avec les autorités et l'approbation du programme au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) par le Conseil du Fonds en janvier 2023. Les performances ont été solides et bonnes sur la première et la seconde phase du programme.

La stabilité macroéconomique est globalement satisfaisante attestée par le Programme FEC qui sert d'ancrage dans un contexte budgétaire en nette amélioration. Le système pays (GFP) est en voie d'amélioration au vu de l'engagement au plus haut niveau politique en faveur des réformes. Par ailleurs, le cadre de coordination des bailleurs est adéquat et en plus des partenaires bilatéraux qui ont déjà fourni un appui budgétaire, et d'autres institutions multilatérales préparent des appuis budgétaires en faveur du pays.

Cependant, la gestion budgétaire de l'année 2023 a été marquée par l'absence d'un budget formel en raison de la dissolution de l'assemblée nationale à la suite d'une tentative de coup d'état intervenue en février 2022. Un projet de budget pour 2023 a été adopté par le Conseil des ministres qui a fixé une

enveloppe de dépenses compatible avec les ressources disponibles sans recours à des financements non concessionnels. Ce budget sera soumis au nouveau Parlement qui a été formé après les élections législatives de la mi-2023. À moyen terme, le gouvernement s'engage à ramener le déficit budgétaire et le taux d'endettement à moins de 3 % du PIB d'ici 2025 et à moins de 70% du PIB d'ici 2026 conformément aux critères de convergence de l'UEMOA. Les dépenses primaires intérieures devraient diminuer d'environ 2,3 points de pourcentage du PIB d'ici 2025, dont 1,3 points de pourcentage proviennent de la gestion de la masse salariale tout en protégeant les dépenses sociales prioritaires. Les économies budgétaires estimées de la masse salariale et le contrôle des dépenses budgétaires représenteraient environ 1,9% du PIB en 2027. Cependant le nouveau gouvernement formé récemment après les élections législatives s'est engagé dans la mise en œuvre de mesures sociales estimées à 0,5% PIB qui pourraient encore compromettre les ajustements budgétaires.

Malgré tous les efforts déployés pour remédier aux déséquilibres budgétaires, la persistance de la crise internationale, le resserrement des conditions financières régionales et mondiales et la contreperformance des exportations de la noix de cajou pourrait avoir un impact négatif sur le soutien politique à la mobilisation des recettes et aux mesures de maîtrise des dépenses. Le pays continue de bénéficier des décaissements du FMI au titre de la FEC mais les tensions financières imprévues dans les entreprises d'État et des fragilités dans le secteur bancaire pourraient générer des engagements conditionnels et alimenter les tensions sociales.

Sources : Rapport pays du FMI n° 23/206 Juin 2023

Rapport pays du FMI n° 22/87 Février 2023

## 02. Monetary Policy

Score du critère: 4

### 2. Monetary Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

La Guinée Bissau est membre de l'Union Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA). Ainsi, sa politique monétaire est définie dans le cadre de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et est mise en œuvre par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont le

principal objectif est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la politique monétaire vise également à soutenir les politiques économiques des Etats membres de l'UEMOA pour une croissance durable et à assurer la stabilité financière de la zone. Dans ses prérogatives elle est également chargée de la gestion de la politique de change qui est basée sur un régime de change fixe (parité fixe entre le franc CFA et l'euro) et des réserves de l'Union.

Au cours de l'année 2022, le Comité de politique monétaire de la BCEAO a observé une poursuite des tensions inflationnistes notées en 2021 dans tous les pays de l'Union portées par l'augmentation des prix de denrées alimentaires et de pétrole consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le taux d'inflation en moyenne annuelle est ressorti à 7,4% en 2022 dans l'Union, contre une réalisation de 3,6% en 2021. En Guinée-Bissau l'inflation est passée de 3,3% en 2021 à 7,9% en 2022, et se situe en moyenne à 8,19,9% à fin juin sur le premier de l'année 2023, excédant ainsi l'objectif de convergence de l'UEMOA de 3%. Pour contenir ces pressions inflationnistes, la Banque centrale a, en 2022, relevé ses taux directeurs de 25 points de base en juin, septembre et décembre portant le taux minimum d'injection de liquidités à 2,75% et le taux de prêt marginal à 4,75%. Elle a également maintenu les coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques. Le taux est resté fixé à 3,00% en 2022, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2017.

En 2023, la BCEAO a poursuivi le resserrement progressif de sa politique monétaire pour contrer les pressions inflationnistes. L'institut d'émission a de nouveau relevé de 25 points de base ses taux directeurs en mars et septembre 2023, portant le taux minimum d'injection de liquidités à 3,25% et le taux de prêt marginal à 5,00%. Dans ce contexte, l'inflation en Guinée-Bissau est projetée en baisse à 5,5% en 2023 et devrait converger vers sa cible de 3% en 2024 dans la zone cible de [1,0% - 3,0%] définie pour la politique monétaire dans l'UEMOA, traduisant ainsi la baisse des prix des produits alimentaires grâce aux résultats favorables attendus de la campagne agricole 2023/2024.

Sur le marché monétaire, les conditions financières ont été moins favorables en 2022, malgré l'orientation accommodante de la politique monétaire de la Banque centrale. En effet, le taux d'intérêt moyen pondéré à une semaine du marché interbancaire a augmenté de 2,36% en 2021 à 2,87% en 2022. En outre, le taux d'intérêt débiteur moyen dans l'Union est passé de 6,27% en 2021 à 6,48% en 2022, soit une hausse de 21 points de base. En Guinée-Bissau le taux débiteur moyen est ressorti à 9,02% en 2022 contre 8,86% en 2021, soit une hausse de 16 points de base. Au niveau de la régulation de la liquidité bancaire, la Banque centrale a pris quelques mesures portant sur : (i) la poursuite des adjudications à taux fixe et à service complet sur l'ensemble des guichets classiques d'appel d'offres, à savoir le guichet hebdomadaire et le guichet mensuel ; (ii) le maintien du guichet spécial, à maturité de six mois et à service complet, pour le refinancement des obligations de relance (OdR2). La structuration des OdR et l'ouverture d'un guichet dédié visaient à permettre aux Etats de lever des ressources longues, à des conditions de taux favorables, pour couvrir les besoins de financement liés à la crise sanitaire et à la mise en œuvre de mesures de relance et (iii) le maintien du guichet spécial, à maturité de douze mois et à service complet, pour le refinancement des bons de soutien et de résilience (BSR) d'une maturité de douze mois. Le programme d'émission des BSR avait pour objectif de permettre aux Etats de mobiliser des ressources à des conditions de taux favorables pour faire face à des besoins urgents de trésorerie.

Globalement la masse monétaire (M2) de la Guinée-Bissau a augmenté de 3,1% pour s'établir à 497,8 milliards de FCFA en 2022. Cependant les actifs extérieurs nets (AEN) ont baissé de 18,4% en 2022 à 270 milliards de FCFA après une hausse de 20,9% en 2021. La couverture des importations de biens et services par les réserves de change s'est établie à 4,0 mois à fin mars 2023 contre 4,2 mois à fin décembre 2022 et 5,0 mois en mars 2022. Les créances sur les autres secteurs de l'économie (secteur privé) ont augmenté de 26,5% pour s'établir à 195,3 milliards de FCFA en 2022 représentant 33,6% du PIB contre 29,1% du PIB en 2021. Sur le plan extérieur, le solde du compte courant est ressorti déficitaire

79,2 milliards de FCFA (-13,6% du PIB, selon les données de la BCEAO) après un excédent de 44,0 milliards de FCFA en 2021. Cette dégradation est imputable à la perte de dynamisme des ventes de noix de cajou s'explique par la réduction de la demande et les contraintes logistiques enregistrées au Port de Bissau et de la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants.

Sur le premier trimestre de l'année 2023, la masse monétaire a augmenté de 4,1% en variation annuelle. Les crédits au secteur privé ont enregistré une hausse de 5,8% passant de 167,7 milliards de FCFA à fin décembre 2022 à 177,7 milliards de FCFA à fin juin 2023. Cette progression s'explique notamment par la détente des taux d'intérêt débiteurs qui ont baissé respectivement de 0,26% et 1,64% sur les deux premiers trimestres de 2023 en variation annuelle. L'utilisation des crédits déclarés à la centrale des bilans montre que la plupart des crédits ont été orientés dans les secteurs de « Commerce gros et détail, Restaurants, Hôtels », suivi de « Services fournis à la collectivité, Services sociaux et personnels » ; les crédits octroyés au secteur de l'agriculture ne représentent que 1,8%.

Source : rapport annuel BCEAO 2022 ; Rapport sur les conditions de banques 2022

### 03. Debt Policy

Score du critère: 2.5

#### 3. Debt Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

Notes du pays:

La situation de la dette publique en Guinée-Bissau s'est rapidement détériorée avec la pandémie de la Covid-19 et la crise en Ukraine qui ont entraîné une hausse des déficits budgétaires et extérieurs. Le taux d'endettement a atteint, selon les données provisoires, 80,5% du PIB en 2022 dépassant le seuil communautaire de 70% du PIB. Ce niveau correspond à un accroissement de 1,7 point de pourcentage du PIB par rapport à 2021 en raison d'un déficit plus élevé que prévu, le nouveau gouvernement garantissant principalement au public la fourniture de services publics (0,5 % du PIB) et la comptabilisation des arriérés croisés dus aux fournisseurs avec prêts non productifs à la banque sous-capitalisée (0,4 % du PIB). La dette extérieure a diminué en 2022 pour s'établir à environ 39,0% du PIB contre 40% du PIB en 2021 en lien avec la dépendance accrue à l'égard du financement du marché régional intérieur.

Selon la dernière Analyse de viabilité de la dette (AVD) réalisée en janvier 2023, le risque de surendettement de la Guinée-Bissau reste élevé, conformément à l'AVD de juin 2022. Les indicateurs de la dette extérieure basés sur les ratios de la Valeur Actuelle (VA) restent en-dessous des seuils indicatifs pertinents tout au long de la période de projection (2022-2042) dans le scénario de base (à l'exception d'un dépassement d'un an de la VA de la dette par rapport au PIB) d'une année pour la VA du ratio dette/exportations en 2022, qui repasse sous le seuil en 2023). Toutefois, les indicateurs basés sur les ratios du service de la dette dépassent leurs seuils indicatifs dans le scénario de base. L'appartenance de la Guinée-Bissau à une union monétaire avec la mise en commun des réserves de change devrait atténuer l'impact effectif de ces indicateurs. La dette de la Guinée-Bissau est considérée comme viable dans un sens prospectif sur la base de l'engagement des autorités en faveur de politiques saines, étayé par un engagement fort des donateurs multilatéraux et un programme du Fonds (FEC). Compte tenu du contexte régional favorable à la Guinée-Bissau fourni par l'UEMOA qui atténue les risques de refinancement à moyen terme associés à la dette intérieure, le FMI prévoit une baisse progressive de la VA de la dette publique par rapport au PIB à moyen terme, avec un déficit budgétaire inférieur à 3% du PIB et une dette inférieure à 70% du PIB selon le critère de convergence de l'UEMOA.

Pour améliorer la viabilité de la dette les autorités ont adopté un programme de réformes visant à renforcer la gouvernance et la gestion budgétaire et de la dette. Celles-ci portent notamment sur : (i) l'accroissement des ressources internes avec l'adoption de mesures fiscales et non fiscales ; (ii) la diminution de la masse salariale et le contrôle des dépenses ; (iii) l'atténuation des risques budgétaires émanant des entreprises publiques (EEP) dont le renforcement de la gestion de la plus grande entreprise d'État, la compagnie d'électricité EAGB et (iv) la limitation du recours aux financements non concessionnels et le renforcement de la gestion de la dette avec la création d'un Comité national de la politique de la dette publique. Parallèlement à l'assainissement budgétaire, la réduction des coûts de financement et la préservation de la viabilité de la dette entraînent des besoins de financement supplémentaires de 1,9% du PIB pour les trois prochaines années. Les efforts d'assainissement budgétaire et l'atténuation des vulnérabilités de la dette seront facilités en catalysant le financement des donateurs, en ne contractant que de nouveaux prêts très concessionnels et en rationalisant les décaissements de la dette. En outre, les autorités prévoient de rembourser tous les arriérés intérieurs vérifiés et reconnus tout en procédant au remboursement des arriérés extérieurs hérités (5,7 millions de dollars à la fin de 2022).

En termes de perspectives la dette publique reste vulnérable à une reprise économique plus faible, un nouveau resserrement des conditions financières et l'incapacité des autorités à respecter des politiques budgétaires prudentes. La viabilité de la dette devrait néanmoins s'améliorer grâce à une meilleure transparence et l'absence de nouveaux emprunts non concessionnels. Le pays continue de présenter des lacunes importantes dans la gestion financière publique en général et dans la gestion de la dette en particulier. Toutefois, des avancées positives ont été notées dans la mise en œuvre des réformes avec l'opérationnalisation de la dernière version du logiciel de gestion de la dette (SYGADE 6.0) avec l'assistance technique de la Banque mondiale et de la CNUCED qui est actuellement utilisé dans le calcul et la projection des données sur la dette. Depuis 2022 la direction publie semestriellement les statistiques

sur la dette publique. Avec l'assistance technique d'AFRITAC le pays pourrait disposer d'un manuel de procédure et d'une stratégie de dette à moyen terme (SDMT) en 2024. Des limites demeurent néanmoins dans le renforcement des capacités du personnel de l'unité de gestion de la dette publique. Toute l'équipe n'est pas encore formée à l'utilisation du nouveau logiciel. En outre, malgré la réorganisation interne officielle de l'unité de gestion de la dette, y compris sa constitution en tant que direction autonome au sein du Ministère, peu de choses ont changé dans la pratique, les capacités et l'efficacité opérationnelle restant encore faibles. Aussi, même si la capacité de la Direction de la dette de compiler des statistiques complètes sur la dette (y compris les dettes des entreprises d'État et les passifs éventuels) s'est fortement amélioré les limites subsistent concernant la coordination des décisions en matière de politique de la dette et de passation de marchés de la dette dans l'ensemble du gouvernement. Les trois décrets portant création du comité national de dette publique ; organisation et fonctionnement de la direction de la dette publique et les émissions de dettes et le management ont été approuvé en 2021 mais leur implémentation est confrontées à certaines difficultés.pose des problèmes.La Banque va poursuivre le dialogue dans le cadre de ses interventions pour une meilleure coordination des décisions en matière de politique de la dette et de passation de marché de la dette ainsi que pour la mise en œuvre des trois décrets portant création du CNDP.

Sources: Rapport pays du FMI n° 23/206 Juin 2023

Rapport du FMI n° 22/87 Février 2023

## (B) Structural Policy

Score du cluster: 2.889

### 04. Policies and Institutions for Economic Cooperation, RI and Trade

Score du critère: 3.167

#### 4.a. Regional Integration and Economic Cooperation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

## Notes du pays:

La Guinée-Bissau est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de plusieurs organisations d'intégration régionale en Afrique. En Afrique de l'Ouest, la Guinée-Bissau est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Ces deux institutions sous-régionales visent à créer un espace régional intégré en réponse au problème de la fragmentation des marchés nationaux afin d'assurer des conditions optimales pour un marché plus vaste. Les huit pays de la zone UEMOA ont une politique monétaire commune avec une monnaie commune (le franc CFA ouest-africain) et des critères spécifiques de convergence macroéconomique. En tant que membre, la Guinée-Bissau contribue au financement des activités de la Commission de l'UEMOA par le biais du prélèvement communautaire de 0,8% et au financement des activités de la Commission de la CEDEAO par le prélèvement communautaire de la CEDEAO de 0,5%, applicable aux importations originaires des pays tiers et perçues au niveau douanier des pays membres. Elle est également membre de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) avec ses voisins le Sénégal, la Gambie et la Guinée. La Guinée-Bissau est aussi membre du PALOP qui regroupe la Communauté des pays de langue portugaise.

Conformément aux réformes prévues dans l'UEMOA, des comités nationaux de facilitation du transport et du transit routiers ont été créés dans chaque pays. Des corridors routiers régionaux ont été identifiés et des projets de construction de postes de contrôle aux frontières ont été lancés. Le mécanisme de sécurité pour le transit routier interétatique de marchandises a également été lancé. Le pays s'est ainsi lancé dans la construction de plusieurs corridors routiers qui permettront de faciliter les échanges avec les pays voisins en particulier le Sénégal et la Guinée. La Banque soutient activement cette initiative qui vise à favoriser l'intégration régionale à travers le développement des corridors clés, tels que le développement de la route Boke-Quebo reliant le sud de la Guinée-Bissau au nord de la Guinée et la réhabilitation de la route Farim-Tanaff-Sandinieri (phase1) qui permettra de relier les régions d'Oio (centre nord) en Guinée Bissau et de Sédhiou (nord-ouest) au Sénégal.

S'agissant des critères de convergence de l'UEMOA, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a décidé, le 27 avril 2020, de suspendre temporairement l'application du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, tout en encourageant les États membres à poursuivre la mise en œuvre des politiques budgétaires afin de favoriser la reprise de l'activité économique à la suite de la pandémie de COVID-19. Le retour à la consolidation budgétaire pour tous les États membres de l'Union est prévu pour 2024. Concernant la mise en œuvre du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, la Guinée-Bissau a élaboré son Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle 2023-2025 (DPBEP) qui est en cours de finalisation. Le pays envisage de démarrer la préparation du budget programme 2025 pour trois ministères pilotes à partir de 2024. Sur le plan opérationnel il est prévu la création d'un comité technique qui aura la charge de valider la préparation des budgets programmes.

Malgré qu'elle soit dans plusieurs organisations régionales en Afrique, la Guinée-Bissau affiche néanmoins une faible performance sur l'Indice d'intégration régionale africaine [1] selon le dernier rapport disponible (2019) avec un score global de 0,301 (35e rang), un score dans la dimension intégration commerciale de 0,285 (46e rang) et un score dans la dimension d'intégration productive de 0,170 (31e rang). Le faible score de la Guinée-Bissau dans la dimension de l'intégration productive reflète la faible capacité de production complémentaire du pays par rapport à d'autres pays de la région et, par conséquent, sa faible participation aux chaînes de valeur et d'approvisionnement régionales. En outre, au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont elle est membre, la Guinée-Bissau affiche également de faibles résultats en matière d'intégration avec un taux d'intégration

régionale global de 0,314 et se classe 14e sur 15, un score de 0,307 (11e rang) dans la dimension d'intégration commerciale et un score de 0,095 (10e rang).

Au niveau continental, la Guinée-Bissau en tant que membre de l'Union africaine, a signé l'accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) le 8 février 2019. Cet accord ouvre la voie à la création d'un marché unique pour les biens, les services et la circulation de plus de 1,2 milliard de personnes avec un taux de libéralisation des échanges de 90%. En 2022 la Guinée Bissau a enregistré des avancées positives en termes d'accord commerciaux qui permettront de renforcer la coopération économique et régionale. En effet le pays a ratifié l'accord de la ZLECAF le 27 septembre 2022 [2] devenant ainsi le 44ième pays à le faire. La ratification permettra de confirmer son ferme engagement en faveur d'une plus grande intégration économique sur l'ensemble du continent. Au niveau multilatéral, la Guinée-Bissau est membre de l'OMC depuis le 31 mai 1995 et membre du GATT depuis le 17 mars 1994. Le pays a accepté le 20 septembre 2022 le Protocole de 2014 concernant l'accord sur la facilitation des échanges. Cet accord, entré en vigueur en 2017, contient des dispositions visant à accélérer la circulation, la main levée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit. Il définit également des mesures de coopération entre les douanes et d'autres autorités sur les questions de facilitation des échanges et de conformité douanière. Il contient en outre des dispositions relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans ce domaine. La Guinée-Bissau est, par ailleurs, depuis peu éligible à l'AGOA et les Etats-Unis et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), dont elle fait partie, ont conclu un accord-cadre sur le commerce et l'investissement (TIFA).

Concernant les échanges la principale exportation de la Guinée-Bissau est la noix de cajou brute, qui représentait en moyenne 90% des exportations au cours des 10 dernières années ; les produits de la mer ne représentant que près de 1%. Les exportations de la Guinée-Bissau en 2021, ont été principalement destinées à l'Inde (55,1%), à Singapour (23,7%), au Vietnam (14,4%), au Sénégal (2,4%) et au Portugal (1,0%). Les principaux marchés d'exportation sont l'Inde et le Vietnam, qui possèdent d'importantes industries de transformation de la noix de cajou. La part des exportations destinées en Asie a augmenté de 36,4% par rapport à 2020, en se situant à 94,7%, en rapport avec la hausse du volume et du prix à l'exportation de la noix de cajou. La part des exportations vers le reste du Continent africain, y compris les échanges à travers des canaux non officiels, a enregistré une baisse de 3,3% en 2021, moins importante que la baisse de 3,9% enregistrée en 2020. En valeur, les exportations se sont situées à 5.545,8 millions en 2021 contre 4.862,2 en 2020. Elles ont été réalisées essentiellement vers le Sénégal, la Côte d'Ivoire, et le Mali. Les ventes extérieures vers l'Europe sont ressorties à 2.233,0 millions contre 2.691,0 millions en 2020, en ligne avec la hausse des exportations de noix de cajou traitée, de fruits et d'autres produits en coque vers le Portugal, les Pays-Bas, la Turquie et la Belgique.

L'Europe, principalement, la Zone Euro reste le premier fournisseur de la Guinée-Bissau. Son poids dans les importations totales s'est situé à 39,2% contre 34,0% en 2020. Les importations proviennent principalement du Portugal qui est le premier pays fournisseur de la Guinée-Bissau, avec une part importante dans les importations totales estimée à 32,8% contre 26,1% en 2020. Les importations en provenance de la Zone Euro sont constituées, pour la plupart, de produits pétroliers (huiles de pétrole, gas-oil, essence, et gaz), de produits alimentaires (boissons, blé essentiellement), et de biens d'équipements (matériels de transport, machines et appareils mécaniques et électriques). Les importations en provenance du Portugal ont connu une hausse de 38,1% en 2021, pour se situer à 63.612,0 millions contre 46.059,5 millions en 2020. Le continent africain est le second fournisseur de la Guinée-Bissau, soutenu par les échanges avec le Sénégal qui est le second approvisionneur du pays. Les biens acquis sur le continent africain sont dominés par les biens d'équipements, les produits alimentaires et le pétrole raffiné. La part des importations en provenance de l'Afrique s'est située à 28,6% en 2021 contre 28,2% en 2020.

Globalement, la Guinée-Bissau a progressé en matière d'intégration régionale toutefois ses Les échanges intra-régionaux de la Guinée-Bissau sont très faibles. Le paysa Guinée-Bissau n'a exporté que 3,7% de ses marchandises vers les pays de l'UEMOA, en baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2019 ; alors qu'elle a importé 22,8% de la région (pratiquement en grande majorité du Sénégal). Les exportations de la Guinée-Bissau représentent seulement 0,6% et ses importations 0,9% du commerce intra-régional total. Cependant, le commerce avec les pays de la CEDEAO non-membres de l'UEMOA est pratiquement inexistant représentant 0,1% des exportations et des importations en 2017 (OMC,2017) et est passé en 2021 à 1,3% et 3,3% respectivement pour les exportations et les importations. Compte tenu de sa dépendance à l'égard des exportations de produits de rente et de l'aide étrangère, l'intégration de la Guinée-Bissau dans le marché mondial est limitée et unilatérale. Les mesures protectionnistes formelles et l'accès limité au marché résultant de mesures non tarifaires ne s'appliquent pas. En principe, les personnes et les marchandises peuvent circuler librement à travers les frontières de la zone CEDEAO. Toutefois, dans la pratique, le commerce transfrontalier est long et coûteux, selon les rapports Doing Business 2019 et 2020 de la Banque mondiale.

[1] Indice d'intégration régionale en Afrique, Rapport 2019

[https://www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/FR\\_ARII2019\\_technical\\_report\\_\\_FR.pdf](https://www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/FR_ARII2019_technical_report__FR.pdf)

L'indice d'intégration régionale comporte cinq dimensions: l'intégration commerciale, l'intégration macroéconomique, l'intégration productive, l'intégration des infrastructures et la libre circulation des personnes.

[2] <https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-sl-AGREEMENT%20ESTABLISHING%20THE%20AFRICAN%20CONTINENTAL%20FREE%20TRADE%20AREA%20%20>

Rapport sur la balance des paiements de la Guinée Bissau et l'UEMOA (2021) BCEAO

#### 4.b. Trade restrictiveness

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

**Notes du pays:**

Le tarif douanier de la Guinée-Bissau n'est pas complexe mais présente l'avantage d'être le même que celui des autres pays de la région de l'Afrique de l'Ouest - à l'exception de la Mauritanie, non membre de la CEDEAO. Cependant les conditions du commerce transfrontalier exigent des efforts d'intégration du pays. En effet, le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO est appliqué dans tous les États membres depuis janvier 2015, à l'exception de la Guinée-Bissau, où il est entré en vigueur en octobre 2016. Il comprend cinq bandes (zéro, 5%, 10%, 20% et 35%) et a remplacé le tarif de l'UEMOA, en vigueur depuis 2004. Pour 90% des lignes tarifaires, le TEC de la CEDEAO est identique au tarif de l'UEMOA, mais au lieu des quatre bandes du TEC de l'UEMOA, le TEC de la CEDEAO a la cinquième bande à un taux de 35% applicable à 130 lignes tarifaires.

Comme pour les pays de l'UEMOA la Guinée-Bissau est soumise à plusieurs barrières non tarifaires qui entravent la promotion du commerce intérieur : les taxations abusives ou illicites ; les tentatives de réarmement tarifaire sur certains produits originaires de l'Union ; les obstacles techniques ou administratifs imposés aux produits communautaires ; les formalités d'inspection abusives ; les quantités minimales d'importation pour bénéficier de la franchise ; l'importation de produits originaires subordonnée à l'achat de produits nationaux ; l'exigence d'un certificat d'origine pour les produits locaux ; la rétention des déclarations préalables d'importation et mesures visant à extorquer des pots-de-vin sur les principaux axes routiers de l'Union. A cela s'ajoutent la multiplicité, la diversité et la durée des procédures et leur coût ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires. L'amélioration de la protection juridique des investisseurs, des compétences de la main-d'œuvre et de l'accès au financement dans les États membres favoriserait également le commerce régional (FMI, 2019).

#### 4.c. Customs/trade facilitation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

Selon l'indice de performance logistique 2023 de la Banque mondiale, qui mesure la performance de 160 pays à travers six sous-indicateurs: (i) les douanes, (ii) les infrastructures et (iii) les expéditions internationales, (iv) la qualité et la compétence logistiques, (v) le suivi et la traçabilité, et (vi) la ponctualité, la Guinée-Bissau se classe 88e avec un score de 2,6 sur 5 contre 129e avec un score de 2,39 sur 5 et 43,3 sur 100 dans l'indice de performance logistique 2018. Le pays a gagné 41 places dans le classement 2023 et a amélioré son score à l'indice de performance logistique. La Guinée-Bissau a connu une augmentation de trois indicateurs (Douanes, expéditions internationales ; qualité et compétence logistiques) mais a reculé sur trois indicateurs (infrastructures ; suivi et traçabilité; et ponctualité). Le pays a enregistré un bon score en douane de 2,7 à la 65ème place contre un score de 2,01 en 2018 à la 144ème place. Cette bonne performance met en exergue les efforts du Gouvernement pour faciliter les échanges et améliorer les affaires. Le pays a accepté le 20 septembre 2022 le Protocole de 2014 concernant l'accord sur la facilitation des échanges. Cet accord contient des dispositions visant à accélérer

la circulation, la main levée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit. Il prévoit également des mesures de coopération entre les douanes et d'autres autorités sur les questions de facilitation des échanges et de conformité douanière. Il contient des dispositions relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans ce domaine.

Par ailleurs, le classement de la Guinée-Bissau dans le Doing Business 2020 pour l'indicateur « commerce transfrontalier » confirme la nécessité d'intensifier les efforts, car le pays se classe au 146e rang, en baisse par rapport à Doing Business 2019 (144e) et Doing Business 2018 (141e), mais avec un score identique de 59,6 sur 100, néanmoins supérieur de six points (53,6) à la moyenne de l'Afrique subsaharienne dans Doing Business 2020. Au cours des trois cycles de Doing Business (2018, 2019 et 2020), aucune réforme n'a été apportée pour réduire les coûts et les délais, même si ceux-ci sont bien inférieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, à l'exception d'un sous-indicateur. Dans l'indicateur du commerce transfrontalier du Doing Business, la Guinée-Bissau se classe 146e sur 190, en baisse par rapport à Doing Business 2019 (144e) et Doing Business 2018 (141e). En ce qui concerne la corruption, la Guinée-Bissau a perdu 6 positions depuis 2012 sur l'indice de perception de la corruption, l'un des plus bas en matière de pots-de-vin. Sur les différentes composantes du pilier Commerce transfrontalier de Doing Business 2020 frontières les membres de l'UEMOA se classent relativement mal en ce qui concerne le temps nécessaire pour exporter ou importer, plutôt que le coût (à l'exception du coût de la conformité documentaire des importations qui est également élevé). La Guinée-Bissau en particulier est moins bien classée dans tous les domaines.

En ce qui concerne le respect des règles à la frontière pour l'exportation d'un conteneur, le temps requis pour le dédouanement et l'inspection par les autorités douanières est de 118 heures pour 585 dollars EU, contre une moyenne de 97,1 heures pour 603,1 dollars EU en Afrique subsaharienne. Quant à la conformité documentaire pour l'exportation d'un contenant, elle est de 60 heures pour 160 USD, contre 71,9 heures pour la moyenne de 172,5 USD en Afrique subsaharienne. S'agissant du respect des règles à la frontière pour l'importation d'un conteneur, les autorisations et les inspections requises par les autorités douanières sont effectuées en 84 heures à 550 dollars EU, contre une moyenne de 126,2 heures pour l'Afrique subsaharienne au coût de 690,6 dollars EU. Quant à la conformité documentaire pour l'importation d'un conteneur, elle est de 36 heures à 205 dollars EU contre 96,1 heures pour un coût de 287,2 heures EU pour la moyenne en Afrique subsaharienne.

Source : Indice d'intégration régionale en Afrique, Rapport 2019

Rapport doing business 2020 Banque mondiale

Rapport 2023 sur l'indice de performance logistique (Banque mondiale)

[https://www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/FR\\_ARII2019\\_technical\\_report\\_\\_FR.pdf](https://www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/FR_ARII2019_technical_report__FR.pdf)

## 05. Financial Sector Development

**Score du critère: 2.833**

## 5.a. Financial stability

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

### Notes du pays:

La Banque centrale régionale assure la surveillance de la stabilité du système bancaire et financier de l'UMOA. Les principes essentiels fondamentaux de Bâle sont dans l'ensemble respectés et la supervision bancaire est satisfaisante. La transposition des règles Bâle II/III dans l'UMOA a renforcé la solidité et la résilience du système bancaire. Le ratio de solvabilité total est ressorti à 13,3% en 2022 contre 12,6% en 2021, pour une norme minimale de 11,25%. La proportion des établissements dans l'Union conformes à la norme est passée de à 84,9% en 2020 à 87,1% en 2021 comparativement au nouveau seuil de 10,375%. Le ratio de liquidité à court terme (RLCT) a été introduit dans l'UMOA depuis le 1er janvier 2018. Les travaux d'élaboration du texte d'application fixant les modalités de calcul du RLCT, des dispositions transitoires et des indicateurs servant d'outils de suivi de la liquidité ainsi que les exigences de déclaration sont en cours de finalisation afin de faciliter la transition aux établissements assujettis.

Le système financier en Guinée-Bissau est de petite taille et relativement sous-développé avec un faible accès aux services bancaires classiques. Le paysage bancaire de la Guinée-Bissau se compose au 31 décembre 2022 de 6 banques dont 3 succursales de banque et représente la plus petite part de marché de l'UEMOA, soit 0,8%. Le pays ne compte aucun établissement financier. Le marché bancaire compte 2 établissements bancaires à importance systémique (EBIS) qui représentent 41,6% du marché local et 0,3% du marché de l'UEMOA. Leur part dans les crédits et les dépôts du système bancaire national se situent respectivement à 42,5% et 56,6%. La Guinée-Bissau a un système financier petit et sous-développé. Selon le répertoire 2020 des banques et institutions financières de l'UEMOA, il existe cinq banques à capitaux étrangers dans le pays, bien que la plus grande ait des actionnaires locaux en minorité. Les banques financent principalement le secteur du commerce dans le cadre du crédit aux entreprises, en particulier les exportateurs de noix de cajou et les importateurs de combustibles et de denrées alimentaires, principalement à court terme. Concernant l'utilisation des services financiers, le taux de bancarisation strict s'est établi à 5,6% en 2021 contre 16% en 2020.

Depuis 2012, les prêts non productifs ont diminué, mais demeurent élevés, en raison d'une importante banque sous-capitalisée. Selon le FMI le traitement des prêts non productifs et une stratégie réussie de désengagement de cette banque soutiendraient la stabilité financière et l'intermédiation. En effet cette dernière joue un rôle important dans la fourniture de crédit au secteur privé, par le financement de la noix de cajou et de services financiers dans les régions rurales. Pour améliorer la situation financière de la banque les autorités ont réglé les arriérés croisés d'environ 4,7 milliards de FCFA (0,4% du PIB) dues aux fournisseurs du gouvernement et surveillent le processus de diligence raisonnable, qui sera soumis à la Commission bancaire. En fin 2022, le Conseil des ministres a approuvé l'offre d'un investisseur stratégique d'acheter la participation de l'État et de recapitaliser l'institution pour se conformer

progressivement aux normes prudentielles de l'UEMOA. Si l'opération ne se concrétise pas, les autorités devraient préparer un rapport sur un plan viable de résolution de la banque d'ici 2024 sur la base des recommandations du FMI. (FMI n° 23/206 de juin 2023)

En générale, le risque de crédit reste élevé en Guinée Bissau en raison de l'instabilité politique passée, de la volatilité économique et de la faiblesse perçue de l'état de droit. Les banques sélectionnent les clients potentiels, en cherchant à éviter une accumulation de risque de crédit supplémentaire. La BCEAO a mis en place une surveillance stricte des banques en Guinée-Bissau afin qu'elles se conforment aux exigences prudentielles minimales. Selon le rapport annuel 2022 de la Commission bancaire de l'UEMOA aucune banque n'était conforme aux normes de solvabilité (ratio de fonds propres T1 ; ratio de fonds propres de base TE1 ; ratio de solvabilité totale). Globalement, le ratio minimal de solvabilité s'est établi à -4,0% en 2022 contre -2,0% en 2021 pour une norme fixée à 11,25% en 2022 et à 11,5% au terme de la période transitoire du dispositif prudentiel. Ce niveau du ratio en Guinée-Bissau est lié à la situation prudentielle de la banque sous-capitalisée dont les fonds propres sont négatifs avec un poids important sur la place bancaire nationale. Les taux bruts et net de dégradation du portefeuille de crédit ont toutefois évolué positivement en passant respectivement de 17,9% et 4,4% en 2021 à 8,0% et 3,1% en 2022. En matière de rentabilité, le taux de marge nette, qui mesure la profitabilité déterminée par le rapport entre le résultat net et le produit net bancaire a progressé de 17,0% en 2021 à 26,2% en 2022. Le coefficient de rentabilité (ROE) a également augmenté en passant de 13,4% à 19,1% entre 2021 et 2022. Le taux de rentabilité des actifs (ROA) s'est, pour sa part, accru de 0,6 point pour s'établir à 1,7% en 2022.

Sources : Rapport annuel 2022 de la commission bancaire de l'UEMOA

Sources : Rapport pays du FMI n° 23/206 Juin 2023

Rapport pays du FMI n° 22/87 Février 2023

### 5.b. Sector's efficiency, depth, and resource mobilization strength

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

**Notes du pays:**

La Guinée-Bissau a un système financier petit et sous-développé. Le pays Banque compte au 31 décembre 2022 six (6) banques qui financent principalement le secteur du commerce dans le cadre du crédit aux entreprises, en particulier les exportateurs de noix de cajou et les importateurs de combustibles et de denrées alimentaires, principalement à court terme. Le marché financier de la Guinée-Bissau reste également de petite taille et seulement quatre banques participent au financement par le biais d'opérations d'open market. Les données sur la capitalisation boursière, le commerce boursier ou les valeurs mobilières ne sont pas disponibles. La croissance des marchés financiers est limitée, en particulier en raison du caractère informel de l'économie et du faible taux de pénétration bancaire. Rapport annuel 2020 de la Commission de la Banque BCEAO

Selon l'évolution de l'indice d'HERFINDAHL-HIRSCHMANN des pays de l'UMOA la Guinée-Bissau a la plus forte concentration de crédit dans la zone depuis 2018. En 2022, les crédits à l'économie ont enregistré une hausse de 7,7% en 2022 contre 2,3% en 2021 malgré le resserrement des conditions d'octroi. Les taux débiteurs moyens ont connu une hausse passant de 8,86% en 2020 à 9,02% en 2021. Ils constituent les taux les plus élevés de la zone en moyenne à 6,62% en 2020 contre 6,68% en 2019. En revanche, le taux de rémunération des dépôts s'est contracté par rapport à l'année précédente. Les taux créditeurs moyens se sont ainsi établis à 4,64% en 2020 contre 5,39% en 2019.

Concernant l'évolution du système bancaire, les ressources mobilisées par les établissements de crédit de la Guinée-Bissau sont évaluées à 310,6 milliards de FCFA à fin 2022, en hausse de 16,6% par rapport au niveau de 2021. Elles sont réparties en dépôts et emprunts (85,4%), capitaux propres et ressources assimilées (10,7%) et d'autres ressources (3,9%). Les dépôts et emprunts sont estimés à 43,8 milliards de FCFA à fin 2022, en hausse de 12,7% par rapport à 2021. Ils sont constitués de dépôts à vue (57,4%) et de dépôts à terme (42,6%), qui ont augmentés respectivement de 15,5% et 9,1%. Les capitaux propres sont évalués à 5,5 milliards, enregistrant un accroissement de 16,6% par rapport à 2021. Les autres ressources (dettes rattachées, versements à effectuer sur titres et immobilisations financières, etc.), se sont également accrues de 20,8% en 2022, pour s'établir à 2,0 milliards de FCFA.

Au niveau des emplois du système bancaire, les crédits octroyés ont augmenté de 37,3% passant de 319,4 milliards à fin 2021 à 438,6 milliards en 2022. Il est noté une évolution dans la répartition des crédits marqués par une prédominance des crédits à court terme (54,4%), suivis de ceux à moyen terme (40,8%), des créances en souffrance (3,1%) ainsi que des crédits à long terme (1,6%). Les crédits mis en place en 2022 en Guinée-Bissau ont représenté environ 0,7% des crédits octroyés dans l'UEMOA (232.881,9 milliards de FCFA) ce qui est très faible.

La rentabilité des banques s'est améliorée. En matière de rentabilité, le taux de marge nette déterminée par le rapport entre le résultat net et le produit net bancaire a progressé de 17,0% en 2021 à 26,2% en 2022. Le coefficient de rentabilité (ROE) a également augmenté en passant de 13,4% à 19,1% entre 2021 et 2022. Le taux de rentabilité des actifs (ROA) s'est, pour sa part, accru de 0,6 point pour s'établir à 1,7% en 2022.

Des mesures visant à approfondir les marchés financiers, à renforcer la stabilité du secteur financier et à renforcer l'inclusion financière sont en cours. La BCEAO a lancé en 2018 un mécanisme de soutien au crédit aux PME par la promotion d'un fonds de garantie des dépôts – les principes de contribution et d'accès aux ressources de financement sont en cours d'élaboration.

Sources : Rapport annuel 2022 de la commission bancaire de l'UEMOA

Sources : Rapport pays du FMI n° 23/206 Juin 2023

Rapport pays du FMI n° 22/87 Février 2023

### 5.c. Access to financial services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

#### Notes du pays:

L'accès aux services financiers est important pour stimuler la croissance et l'entrepreneuriat. L'indicateur « obtenir du crédit » du rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale se classe au 155e rang sur 190, bien en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne, et conserve le même score depuis 2016. La réforme de 2018 visant à créer des bureaux de crédit n'a pas produit de résultats, comme le rapporte le Doing Business 2020 ; Malgré son existence, il ne fournit pas de données historiques sur les entreprises ou les individus. Six banques commerciales couvrent l'accès psychologique aux services bancaires dans le pays, dont la plupart sont situées dans la capitale du pays, Bissau.

Selon la Heritage Foundation, le secteur financier reste sous-développé et continue de fournir une gamme de services très limitée et quelque peu coûteuse. De nombreuses personnes dépendent de prêts informels et n'ont pas de comptes bancaires, bien que le nombre de titulaires de comptes ait augmenté ces dernières années et que la présence de banques à l'intérieur du pays se soit nettement améliorée. Toutefois au cours des deux dernières années la Guinée-Bissau a enregistré des progrès dans l'accès et l'utilisation des services financiers. Les performances enregistrées au niveau des indicateurs se présentent comme suit :

-le taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) corrigé de la multi-bancarité ou taux d'inclusion financière, est passé de 51,8% en 2020 contre 72,4% en 2021. Au niveau de l'activité bancaire, l'adécision du gouvernement de payer les salaires par l'intermédiaire du secteur bancaire a beaucoup contribué à accroître le taux de bancarisation strict (TBS) qui s'est établi à 15,7% en 2021 quoique légèrement en baisse par rapport au taux de 16% en 2020 et en-dessous de la moyenne de l'UEMOA (21,8%). Le taux de bancarisation élargi (TBE) est évalué, pour sa part, à 16,5% en 2021, contre 17% en 2020, se situant également en deçà de la moyenne de l'UEMOA (42,4%). Au UA niveau de l'émission de la monnaie électronique (EME) la Guinée-Bissau possède un seul établissement EME au même titre que le Burkina et le Niger. L'activité se développe progressivement grâce aux transactions

financières effectuées par le biais de la téléphonie mobile. Par conséquent, le taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) corrigé de la multi-bancarité ou taux d'inclusion financière, est passé de 51,8% en 2020 contre 72,4% en 2021. Le niveau global d'inclusion financière de la Guinée-Bissau s'est sensiblement amélioré depuis 2019. L'indice composite multidimensionnel d'inclusion financière s'est établie à 0,554 en 2021 après 0,223 en 2019, se rapprochant de la moyenne de l'UEMOA de 0,562.

- concernant l'accès aux services financiers, le taux global de pénétration démographique, qui mesure le nombre de points de services disponibles pour 10.000 adultes, est passé de 143 points de services pour 10.000 adultes en 2020 à 169 points de services pour 10.000 adultes en 2021, au-dessus de la moyenne de l'UEMOA évaluée à 141 points. Le taux global de pénétration géographique des services financiers, qui évalue le degré de proximité (nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1.000 km<sup>2</sup>), a également augmenté passant de 143 points de services sur 1.000 km<sup>2</sup> en 2020 à 169 points de services sur 1.000 km<sup>2</sup> en 2021, au-dessus de la moyenne de 141 points de l'UEMOA.

- le taux d'intérêt nominal des dépôts au niveau des banques s'est situé à 4,84%, en dessous de la moyenne de 5,35% de l'Union;

- le taux d'intérêt nominal des crédits au niveau des banques est ressorti à 8,94% contre une moyenne de 6,27% dans l'UEMOA.

L'accès à la microfinance reste pour sa part sous-développée : son taux d'utilisation était de 1% en 2019, identique en 2009. Selon les indicateurs de la BCEAO du système financier décentralisé d'août 2021, la Guinée-Bissau compte six institutions décentralisées – les plus basses de la région – gravement touchées par la pandémie. Par ailleurs, les PME sont confrontées à un accès limité au financement, mais des avancées positives sont notés grâce à la mise en place d'un dispositif de soutien au financement des PME/PMI, composé de 5 Structures d'Appui et d'Encadrement (BILFISA – SROC, S EUREKA CONSULTING SARL, EXPERTISE-SARL, FUNDEI et CONTAF). Concernant l'évolution des coûts des services financiers, le taux d'intérêt nominaux des dépôts en Guinée-Bissau évalué à 4,81% figure parmi les taux les moins attractifs de l'Union avec ceux de la Côte d'Ivoire (4,67%). De même, la Guinée-Bissau (avec le Niger) demeure le deuxième pays de la zone UEMOA où les banques appliquent les taux d'intérêt nominaux les plus élevés pour les prêts à crédit, 8,94% en 2021 contre 8,48% en 2019.

(Rapport annuel 2021 de la BCEAO sur l'inclusion financière).

Sources : Rapport annuel 2022 de la commission bancaire de l'UEMOA

## 06. Business Regulatory Environment

Score du critère: 2.667

### 6.a. Regulations affecting entry, exit, and competition

Type de score	Valeur
---------------	--------

Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

### Notes du pays:

L'environnement des affaires peine à convaincre les investisseurs de l'attractivité de la Guinée-Bissau. Le pays se classe au 174ème rang sur un total de 190 pays dans l'ensemble du Doing Business 2020, en légère hausse par rapport à Doing Business 2019 (175e rang) et 2018 (176e rang). La Guinée-Bissau se classe également au bas de l'indicateur de la « création d'entreprise » à la 161ème place sur 190 pays avec un score de 75,5 sur 100, en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (80,1). Le coût moyen d'achèvement de la procédure de 88,8% du revenu par habitant, est supérieur au coût moyen d'achèvement de la procédure pour l'Afrique subsaharienne de 36,3% du revenu par habitant. Le capital minimum versé [1] représente 5,8 % du revenu par habitant, contre 9,3 % en moyenne pour l'Afrique subsaharienne. La situation de l'environnement des affaires n'a pas évolué depuis cette dernière évaluation. Le score de l'indicateur l'environnement du travail et des affaires de Mo Ibrahim 2021 s'est dégradé de 18,6 points par rapport à 2019 avec un score de 33,9 à la 44ème place sur 54 pays (perte de 17 place par rapport à 2019). La Guinée-Bissau avec des institutions faibles et un gouvernement instable, continue d'avoir du mal des difficultés à améliorer son climat des affaires qui porte atteinte aux investissements en particulier privés. Une grande partie de la main-d'œuvre est employée dans le secteur public ou dans l'économie informelle.

Par ailleurs dans le classement de l'indice de liberté économique 2023 réalisée par « Héritage fondation », le pays occupe la 165ème place sur 175 pays avec un score de 44,6 en dégradation de 1,4 point par rapport à la précédente évaluation. La Guinée-Bissau est classée 42ème sur 47 pays de la région de l'Afrique subsaharienne, et son score global reste bien inférieur aux moyennes mondiale et régionale. Les fondements économiques du développement à long terme restent particulièrement faibles. Les résultats de la Guinée-Bissau en matière de droits de propriété et de corruption sont bien inférieurs aux moyennes mondiales, et le système judiciaire est inefficace et peu transparent. Le manque d'engagement en faveur de politiques d'ouverture des marchés décourage la croissance des échanges et des investissements et l'émergence d'un secteur privé plus dynamique. En effet, la note attribuée aux droits de propriété est passé de 29,1 en 2022 à 27,5 en 2023, en baisse de 1,6 point et est inférieure à la moyenne mondiale. Cependant, la note attribuée à l'efficacité du système judiciaire s'est légèrement améliorée, passant de 14,0 à 14,7 entre 2022 et 2023, mais reste inférieure à la moyenne mondiale. Le pays est également contre performant sur les indicateurs liés à la liberté commerciale (50,7-en grande partie non libre) ; la liberté de faire des affaires (31,6) et la liberté d'investir (30).

En ce qui concerne le cadre juridique en matière de concurrence, il est régi par les textes communautaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et comprend de nombreux textes. Cependant, la concurrence sur le marché intérieur n'est pas suffisamment ouverte, selon l'indice Mo Ibrahim sur la gouvernance 20223, qui attribue à la Guinée-Bissau une note de 42,6 sur 100 sur l'indicateur « réglementation des affaires et de la

concurrence » ; le pays se classe à la 42ème place sur 54 Paie. La Guinée-Bissau n'a pas encore adopté de loi nationale sur la concurrence ni d'autorité nationale de la concurrence même si des actions sont entamées. Cependant, le pays applique le droit régional de l'UEMOA aux pratiques anticoncurrentielles nationales. En effet, la Guinée-Bissau est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui a adopté une législation antitrust en 2002 et qui est opérationnelle depuis janvier 2003. Le marché bissau-guinéen est assez concentré, la plupart des segments sont dominés par quelques entrepreneurs. Les capacités de contrôle et d'application de la loi sont faibles dans le pays qui n'est pas membre du Réseau international de la concurrence (RIC) et le pays ne dispose pas de zones franches économiques.

Sources (en anglais) : <https://www.heritage.org/index/country/guineabissau>

Rapport Mo Ibrahim 2023 <https://assets.iiag.online/2022/profiles/2022-IIAG-profile-gw.pdf>

[1] Selon Doing Business, il s'agit des fonds déposés dans une banque ou auprès d'un tiers avant l'enregistrement ou jusqu'à 3 mois après la constitution en société.

[2] Ces données sur la régulation du marché du travail sont collectées annuellement, mais les pays ne sont pas classés

## 6.b. Regulations of ongoing business operations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

### Notes du pays:

Un système de justice indépendant et efficace est important pour régler les différends de façon équitable et en temps opportun. Des institutions faibles peuvent allonger les délais de résolution des différends commerciaux et les rendre plus coûteux. L'environnement réglementaire discrétionnaire de la Guinée Bissau décourage l'activité entrepreneuriale et le développement du secteur privé. Les indicateurs de gouvernance restent inférieurs à ceux des autres pays de la région. Comparé à l'UEMOA et à d'autres pays d'Afrique subsaharienne, le pays dispose d'indicateurs médiocres sur le contrôle de la corruption, l'État de droit, l'efficacité du gouvernement et la qualité de la réglementation. En effet selon indicateurs de gouvernance mondiale 2022, Guinée-Bissau se classe parmi les 10 pour cent les plus bas au monde dans

« Etat de droit » et de la « qualité réglementaire » avec des scores respectifs de 6,73 et 9,13 sur 100. Le pays a une capacité limitée d'exécuter les tâches les plus élémentaires et les fonctions d'une justice et d'un système responsable qui n'est que « partiellement indépendant ». (Banque mondiale, 2020)

Par ailleurs, les coûts supportés par les entreprises sont lourds conjugués à des procédures arbitraires d'importation et d'exportation. Plus de 30 % des exportateurs et des importateurs doivent tenir compte du nombre d'approbations et de documents exigés et de leurs frais correspondants. Des oligopoles existent pour l'importation de produits spécifiques dans certains segments. L'État a fixé les prix des noix de cajou - la principale culture du pays. Tous les pays de l'UEMOA ont commencé à informatiser leurs systèmes et à alléger leurs procédures de dédouanement sans papier, sauf la Guinée-Bissau. En outre, les fonctionnaires de différents organismes gouvernementaux, y compris les douanes, la police fiscale ou les gardes-frontières interviennent parfois dans l'autorisation sans base juridique. Le décret révisé de réglementation douanière pour le dédouanement des marchandises importées approuvées en 2017 simplifie le processus en réduisant le nombre de procédures nécessaires du 26 au 9. Toutefois, il reste qu'il doit être pleinement mis en œuvre. En ce sens, l'amélioration des procédures d'importation et d'exportation exige le renforcement des capacités techniques des douanes et d'autres organismes, en renforçant leur coordination et en renforçant la collaboration avec le secteur privé (Banque mondiale, 2020 - PNUD 2021).

Sur de nombreux autres indicateurs, sur les trois derniers cycles de Doing Business (2018, 2019 et 2020), la Guinée-Bissau était en légère baisse, à l'exception notable de l'indicateur « obtenir du crédit » [1] où la baisse est très significative. Il obtient généralement des résultats inférieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. C'est le cas, par exemple, de l'indicateur « payer des impôts », car le score de la Guinée-Bissau (55,2) est légèrement inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (57,8). Le nombre de paiements annuels est de 46, bien au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 36,6. Cependant, le nombre d'heures requises (218 heures) pour effectuer des paiements est bien inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (280,6 heures). Le taux total d'imposition et de contribution de 45,5 % du bénéfice est légèrement inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 47,3 % du bénéfice. La Guinée-Bissau s'est améliorée d'un point pour l'indicateur « traiter avec permis de construire » entre Doing Business 2019 et Doing Business 2020, passant de la 178<sup>e</sup> à la 177<sup>e</sup> place. En outre, il est important de saluer les progrès significatifs réalisés par la Guinée-Bissau sur l'indicateur « protéger les investisseurs minoritaires », le pays se classant au 114<sup>e</sup> rang de Doing Business 2020 et gagnant ainsi 26 points par rapport à Doing Business 2019, où il était classé 140<sup>e</sup>. Avec un score de 44 sur 100, la Guinée-Bissau se situe au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (38,5).

Selon le FMI, la Guinée-Bissau a été très exposée à des fluctuations économiques importantes et à l'instabilité politique. L'évaluation du potentiel de production est pertinente pour les discussions sur les perspectives économiques à moyen terme ainsi que sur l'impact des réformes structurelles sur la dynamique de croissance et les stratégies de développement. Selon le FMI, la Guinée-Bissau est à la traîne par rapport à ses pairs et se classe près du bas de l'échelle des principaux indicateurs économiques et sociaux mondiaux. Les conflits, la mauvaise gouvernance et les lacunes importantes en matière d'infrastructures ont freiné le développement. Aucune nouvelle réforme n'a été introduite en ce qui concerne la facilité de rapatriement des capitaux et des bénéficiaires.

Cependant dans le cadre du SMP négocié avec le FMI, le gouvernement a engagé d'importantes réformes portant que la réforme de la gouvernance sur le régime de déclaration des actifs, la déclaration de propriété effective sur le processus de passation des marchés publics et l'amélioration du processus d'audit. En 2021, le Conseil des ministres a approuvé et soumis au Parlement la réforme du régime de déclaration des avoirs. Le cadre juridique des marchés publics a été modifié pour permettre la collecte et

la publication d'informations sur la propriété effective (BO) des entités ayant obtenu des marchés publics par le biais d'un décret ministériel approuvé en février 2022. Des actions sont également en cours pour la création d'un Tribunal de commerce.

[1] La Guinée-Bissau se classe 152e dans Doing Business 2020 sur l'indicateur « obtenir du crédit », en baisse de 8 points par rapport à Doing Business 2019, où le pays était classé 144e et en baisse de 10 points par rapport à Doing Business 2018 (142e).

Sources : Doing business 2020 Banque mondiale

Mieux bâtir pour les entreprises en Guinée-Bissau (PNUD 2021)

### 6.c. Regulations of factor markets (labor and land)

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

#### Notes du pays:

Le pays fourni depuis quelques années des efforts pour faciliter le commerce et renforcer la concurrence basée sur le marché, mais les résultats n'en demeurent pas moins faibles. Sur la base des dernières données collectées dans Doing Business 2020[1], le marché du travail en Guinée-Bissau peut ne pas être considéré comme suffisamment flexible pour les investisseurs. En effet, les règles d'embauche interdisent les contrats à durée déterminée pour des tâches permanentes. Dans les cas où les contrats à durée déterminée sont autorisés, la durée maximale est de 12 mois, y compris les renouvellements. Cependant, la durée maximale de la période d'essai est flexible et est d'un mois, quelle que soit la durée du contrat à durée déterminée. À l'exception de l'absence d'obligation de recyclage ou de réaffectation avant le licenciement et de l'absence de délai de préavis pour le licenciement, les autres règles de licenciement sont restrictives. L'employeur doit aviser un tiers (un organisme gouvernemental) du congédiement, quel que soit le nombre d'employés concernés, et demander l'approbation de ce tiers.

En outre, par rapport à d'autres pays membres de la CEDEAO (Sénégal, Guinée et Côte d'Ivoire), les indemnités de licenciement sont plus élevées en Guinée-Bissau. Ces indemnités de licenciement s'élèvent à 13 semaines pour un travailleur ayant un an d'ancienneté contre 1,1 semaine en Guinée, 1,3 semaine en Côte d'Ivoire et 5,4 semaines au Sénégal. Pour un travailleur ayant cinq ans d'ancienneté, les indemnités de licenciement s'élèvent à 21,7 semaines contre 5,4 semaines en Guinée, 6,5 semaines en Côte d'Ivoire et 9,8 semaines au Sénégal. Pour un travailleur ayant dix ans d'ancienneté, les indemnités de licenciement s'élèvent à 43,3 semaines contre 10,8 semaines en Guinée, 14,1 semaines en Côte d'Ivoire et 16,3 semaines au Sénégal.

Les droits de propriété foncière constituent un obstacle aux activités commerciales. La Guinée-Bissau a perdu quatre points dans le classement Doing Business 2020 pour l'indicateur « enregistrement de la propriété » à la 132<sup>e</sup> place sur 190 avec un score de 54,5 sur 100. Le pays se classe 6<sup>ème</sup> sur 8 dans l'UEMOA, juste devant le Mali (140<sup>ème</sup>) et le Burkina Faso (141<sup>ème</sup>). Cependant, son score est légèrement supérieur à celui de l'Afrique subsaharienne, qui est de 53,6. Hormis l'indice de qualité de l'administration foncière avec un score de 3 sur 30, la Guinée-Bissau se situe en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (9). Il importe de renforcer les capacités de l'administration foncière, en particulier d'accroître la fiabilité du système d'enregistrement foncier, qui repose sur un double système (titre et acte notarié) et la transparence de l'information. La loi foncière de 1998 a marqué un pas en avant en matière de réglementation pour ce qui est de renforcer la sécurité foncière afin d'attirer les investissements privés et stimuler le marché foncier tout en maintenant le principe constitutionnel de la terre en tant que propriété de l'État. Cependant, les gouvernements successifs ont échoué à mettre en œuvre la loi depuis qu'elle a été approuvée il y a plus de 20 ans. Selon une enquête du PNUD (2021), les licences commerciales et la réglementation du travail sont deux facteurs susceptibles d'être considérés comme un obstacle dans 50% des entreprises.

Selon le FMI, un grand nombre de travailleurs du secteur public ont été irrégulièrement embauchés dans les secteurs sociaux prioritaires et l'administration de la justice. Malgré la publication d'un décret à la fin du mois de décembre 2021 pour mettre fin à l'embauche irrégulière de travailleurs, cette pratique s'est poursuivie dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'administration de la justice. L'embauche irrégulière de travailleurs a entraîné une augmentation des dépenses salariales de 7,4 milliards de FCFA, soit 0,7 % du PIB en 2022. Les autorités ont l'intention d'apurer les arriérés de salaires dus à l'embauche irrégulière de travailleurs d'ici la fin de l'année 2022. Selon le rapport DB de la Banque mondiale, l'enregistrement d'une propriété en Guinée-Bissau nécessite 5 procédures et un délai de 48 jours. Le type de système d'enregistrement foncier dans l'économie est un système double (titre et acte). Le Conservatoria do registo predial de Bissau est l'institution responsable. Il n'existe pas de base de données électronique pour l'enregistrement des limites, la vérification des plans et la fourniture d'informations cadastrales (système d'information géographique). Le Tribunal régional de Bissau est le tribunal de première instance chargé d'une affaire concernant un litige foncier classique entre deux entreprises locales au sujet de droits d'occupation situés dans la plus grande ville d'affaires.

[1] Ces données sur la régulation du marché du travail sont collectées annuellement, mais les pays ne sont pas classés

Mieux bâtir pour les entreprises en Guinée-Bissau (PNUD 2021)

## (C) Policies for Social Inclusion/Equity

---

**Score du cluster: 2.96**

### 07. Gender Equality

**Score du critère: 2.667**

## 7.a. Promotion of equal access for men and women to human capital development opportunities

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

### Notes du pays:

En Guinée-Bissau, les femmes représentent plus de la moitié de la population (52,7% selon les projections démographiques pour 2023).[1] Selon le tableau de bord de la population mondiale de l'UNFPA, en 2022 le pays a atteint la parité entre les sexes dans l'accès à l'enseignement primaire (indice de parité de 1 pour le primaire) ; des données actualisées ne sont pas disponibles relativement aux écarts entre les sexes pour le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, mais les données des années précédentes montre que les disparités persistent pour ces niveau d'éducation. Les données du MICS6 2018-2019 montrent que les femmes sont moins alphabétisées que les hommes (respectivement 32,6% et 52,3% des hommes) avec des taux plus faibles en milieu rural (respectivement 16,3% contre 32,4% des hommes ruraux).[2]Le travail domestique ne permet pas aux femmes de se concentrer sur des activités génératrices de revenus et contribue à l'exclusion d'une proportion importante des filles du système éducatif. L'analphabétisme féminin est associé à un manque d'intérêt des parents pour l'éducation des filles ; d'autres obstacles entravent de façon permanente l'accès des femmes à l'éducation, à la formation et au travail, tels que la pauvreté, l'éloignement des écoles, les mariages forcés, les grossesses précoces et le manque de papiers d'identité. Malgré les progrès, les indicateurs en santé reproductive et maternelle restent faibles : les données du tableau de bord de UNFPA montrent que la prévalence contraceptive est de 24% pour les femmes mariées ou en union (32% pour toutes les femmes 15-49 ans) en 2020 ; le taux de mortalité maternelle reste élevé (725 pour 100 000 naissances vivantes en 2020) ; la proportion de femmes ayant accouché avec l'aide d'un prestataire de services formé (médecins, sage-femmes et infirmières) se maintient à 54 % en 2020 ; Le taux de natalité chez les adolescentes (15-19 ans) est de 84 pour 1 000 filles en 2023 (un progrès en relation à 106 pour 1 000 filles en 2018).

Bien que la Guinée-Bissau ait adopté la loi visant à prévenir, combattre et réprimer la mutilation génitale féminine (2011) et le Plan d'action national 2010-2015 pour lutter contre les mutilations génitales féminines (Indice africain de genre et de développement 2019), et l'adoption de la loi sur la santé reproductive en 2011, qui a porté l'âge minimum du mariage à 18 ans tant pour les filles comme pour les garçons, les pratiques néfastes sont encore élevées, principalement les mutilations génitales et les mariages précoces : les données du tableau de bord de UNFPA montrent que le mariage des enfants avant l'âge de 18 ans atteint 26% des filles en 2022 et que la prévalence des mutilations génitales féminines atteint plus de la moitié des filles âgées de 15 à 19 ans (52 %).[3]

[1]INE (2022) Projections démographiques de la Guinée-Bissau 2014-2063

[2]INE/DGP (2020) VI Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS6 2018-2019)

[3] Tableau de bord de la population mondiale de l'UNFPA – Guinée-Bissau

## 7.b. Promotion of equal access for men and women to productive and economic resources

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

### Notes du pays:

En Guinée-Bissau, les femmes sont confrontées à une discrimination traditionnelle et sociétale importante, malgré certaines protections juridiques. La Constitution place les femmes et les hommes en égalité de statut et droits, dans la vie politique, économique, sociale et culturelle (article 24). Le Code Civil renforce que les femmes ont les mêmes droits que les hommes en matière d'ouverture de compte bancaire et de gestion des avoirs financiers (Article 1680) ; en cas de divorce, le mari et la femme ont les mêmes droits et la même capacité juridique (CEDEF, rapport de l'État partie, 2009). Néanmoins, le Code Civil désigne le mari en tant que seul chef de famille (article 1674), alors que d'autres dispositions discriminatoires à l'égard des femmes existent (CEDEF, conclusions et recommandations 2019). Par ailleurs le droit coutumier est en contradiction avec la loi formelle en matière de droits des femmes et, dans la pratique, particulièrement en milieu rural, les lois coutumières dominent. La discrimination à l'égard des femmes reste un problème, en particulier lorsqu'il s'agit d'obtenir des crédits ou de posséder et de gérer des entreprises, des biens et d'en hériter, en particulier en milieu rural. En 2018 seulement 10,8% des femmes ont des droits à la propriété rurale (contre 41% des hommes dans l'agriculture).[1]La Guinée-Bissau obtient un score de 42,5 points sur l'indice *Women, Business and the Law* (WBL) en 2020, la plus faible performance parmi les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (moyenne de 67,8) et avec des progrès lents (modeste augmentation de 14 points au cours des dernières 50 années, 1970-2020 comparé à une augmentation moyenne dans les pays de la sous-région de 28 points). Les domaines de la loi à améliorer sont, entre autres, ceux relatifs à la liberté de circulation, décisions des femmes de travailler, salaire des femmes, contraintes liées au mariage, travail des femmes après avoir eu des enfants, contraintes imposées aux femmes pour la création et gestion d'une entreprise, différences entre les sexes en matière de propriété et d'héritage.

L'agriculture est le secteur dominant en Guinée-Bissau, il représente 47% du PIB, génère près de 85% de l'emploi total et plus de 90% des exportations (noix de cajou).[2] Selon les données de l'ERI-ESI (2018), la part de l'emploi formel dans l'agriculture est faible (7,8%), en particulier pour les femmes (3,6% ont un emploi formel dans l'agriculture contre 11,3% des hommes) ; l'emploi informel dans l'agriculture, de son côté, donne très peu accès à un salaire (19,5%) mais en particulier dans le cas des femmes (9,7% contre 27,5% des hommes travaillant dans le secteur informel de l'agriculture). Les femmes rurales (la majorité

des femmes en Guinée-Bissau) vivent de forme extrêmement précaire : dans une pauvreté extrême, qui touche plus les femmes que les hommes, bien comme en insécurité alimentaire sévère (45.6% des femmes et 30.8% des hommes, ONU Femmes data hub 2023), avec très peu d'accès à l'éducation, à la santé, à la propriété foncière, au crédit et à la technologie. Au-delà du secteur de l'agriculture, l'analyse de 2022 de la Banque Mondiale montre qu'en Guinée-Bissau les femmes en âge actif (15-64 ans) ne représentent que 21,2% des revenus salariés dans le pays.[3] Pour les secteurs non-agricoles, les données de l'ERI-ESI (2018), l'informalité atteint 92,2%, plus les femmes que les hommes (respectivement 96,4% et 88,7%). La proportion d'unités informelles à chef féminin est de 61,4% et opèrent dans le commerce (65,7%) (vente de poisson, préparation de nourriture, commerce de fruits et d'autres aliments par le biais de réseaux informels) ; le taux de travail vulnérable (auto-emploi) et travailleur familiale) est de 51,9% pour les femmes (33,4% pour les hommes) ; le secteur public emploie 31% de femmes et 69% d'hommes ; par ailleurs 60,1% des femmes en âge de travailler sont inactives (comparé à 39,9% des hommes). La contribution des femmes à l'économie familiale est importante en Guinée Bissau et elles réinvestissent 90% de leurs revenus dans leur famille contre 40% pour les hommes.[4]

Le Plan National de Développement intègre l'égalité hommes-femmes avec un focus prioritaire sur les questions d'autonomisation économique. Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), validé en 2017, reconnaît que bien que les femmes prédominent dans l'agriculture, leurs activités, à faible valeur ajoutée, ne leur assurent pas l'autonomie financière et plusieurs des initiatives en cours mettent en œuvre les lignes d'action proposés par le PNIA en matière de genre, avec un accent particulier sur la riziculture et le maraîchage. Néanmoins les initiatives n'arrivent pas à couvrir tous les besoins. En Guinée-Bissau, les femmes sont confrontées à une discrimination traditionnelle et sociétale importante, malgré certaines protections juridiques. Ils ne reçoivent généralement pas un salaire égal pour un travail égal et ont moins de possibilités en matière d'éducation et d'emploi (Indice de genre de l'OCDE, 2019). En Guinée-Bissau, les femmes s'engagent principalement dans des activités informelles et rémunérées à la journée ou dans des emplois moins bien rémunérés tels que la vente de poisson, la préparation de nourriture dans de petits restaurants ou le commerce de fruits et d'autres aliments par le biais de réseaux informels (Nations Unies, 2020). Malgré la rareté des statistiques, les données fournies dans le cadre de la Politique nationale pour l'égalité et l'équité entre

[1] Rapport national volontaire sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (VNR 2022)

[2] Guinée-Bissau DSP 2022-2026

[3] Banque mondiale (2022) Mise à jour économique Guinée-Bissau

[4] UE (2022) Guinée-Bissau Genre Profil

### 7.c. Men and women equal status and protection under the law

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0

Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

### Notes du pays:

La Guinée-Bissau a ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits humains pertinents pour les droits humains des femmes, notamment la CEDEF en 1985 et son protocole facultatif en 2009, tandis que le Protocole de Maputo a été ratifié en 2008. En 2010, le parlement bissau-guinéen a adopté son plan d'action national sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Dans l'ensemble, les femmes bissau-guinéennes se heurtent à des obstacles considérables dans leur quête de justice pour faire valoir leurs droits. Cela est principalement dû au manque d'informations sur les droits des femmes et les lois qui les protègent, au coût des procédures et au manque de formation de la police et du personnel juridique.

La Constitution place les femmes et les hommes sur un pied d'égalité en ce qui concerne le statut juridique et les droits, mais le Code civil désigne le mari comme seul chef de famille (art. 1674). A ce titre, L'époux a pleine autorité pour représenter sa femme et prendre des décisions sur toutes les questions relatives à leur vie conjugale (Code civil, art. 1674). La femme ne peut faire des affaires sans le consentement du mari que si elle est nommée administratrice de tous les biens du couple (Code civil, art. 1674). Toutefois, la loi n'exige pas qu'une femme mariée obtienne le consentement de son mari pour travailler ou obtenir une profession (Code civil, 1676). Les femmes jouissent de droits politiques égaux en vertu de la Constitution, mais leur participation est limitée dans la pratique par des obstacles culturels et elles sont sous-représentées aux postes de direction. Lors des dernières élections législatives de 2023, et pour la deuxième fois, aucun parti politique n'a respecté la loi sur la parité d'août 2018, qui exige que 36 % des candidats soient des femmes : sur un total de 102 députés, 11 femmes ont été élues, ce qui a réduit le taux de représentation des femmes à 10,8% (contre 13,7% en 2019). La loi sur la parité (2018) est la première loi Bissau-Guinéenne qui formule des mesures temporaires spéciales en faveur des femmes telles qu'établies par la CEDAW, dans ce cas avec une part paritaire (de 36%) dans la représentation au parlement. Outre le principe d'égalité et d'équité, il est reconnu la nécessité de mettre en œuvre des mesures temporaires spéciales à travers un traitement différent des femmes pour leur autonomisation, afin de compenser et de lutter contre la subordination, la discrimination et les désavantages historiques et sociaux des femmes (PNUD, 2021).

En 2017, le gouvernement bissau-guinéen a adopté la Politique nationale sur l'égalité et l'équité entre les sexes pour lutter contre les inégalités entre les garçons et les filles, c'est-à-dire toute inégalité entre les sexes exprimée par des stéréotypes, des préjugés et des pratiques discriminatoires qui conduisent à des différences et des opportunités de participation au processus de développement. Néanmoins assurer sa mise en œuvre est un défi dans le contexte du pays, marqué par l'instabilité politique et institutionnelle. En 2013, l'État a adopté le projet de loi sur la violence domestique pour s'attaquer au problème omniprésent de la violence domestique dans le pays. Malgré l'adoption d'une loi s'attaquant à la violence domestique, celle-ci reste répandue dans le pays. En outre, les lois bissau-guinéennes prévoient des sanctions pénales claires pour les transgressions, et le viol conjugal est explicitement criminalisé. Les victimes de viol et de violence domestique signalent rarement les crimes, et bien que le viol soit criminalisé, la loi est rarement appliquée. Les auteurs sont rarement poursuivis, notamment en raison d'un manque de ressources. Les mutilations génitales féminines (MGF), sont une pratique courante. D'En outre coutumes discriminatoires et les pratiques traditionnelles néfastes, telles que la polygamie et le lévirat, sont particulièrement répandues dans les zones rurales.

La Guinée-Bissau a adopté la loi visant à prévenir, combattre et réprimer les mutilations génitales féminines (2011) et le Plan d'action nationale 2010-2015 de lutte contre les mutilations génitales féminines (Indice de genre et de développement en Afrique 2019). En 2011, l'État a adopté la loi sur la santé reproductive, qui a porté l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les filles et les garçons. Cependant, les mariages précoces ou forcés restent fréquents chez les femmes.

## 08. Equity of Public Resource Use

Score du critère: 2.833

### 8.a. Poverty Measurement

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

La pauvreté est élevée et le pays se classe au bas de l'échelle du développement humain. L'économie dépend fortement des exportations de noix de cajou non transformées, ce qui rend la plupart des ménages très vulnérables aux chocs des prix de la noix de cajou et au changement climatique. La dernière évaluation de la pauvreté de l'Institut national de la statistique (INE) a eu lieu de 2018 à 2019 avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Les résultats ne sont pas cependant accessibles sur le site de l'INE. Les dernières données disponibles sont relatives à l'enquête ILAP II réalisée en 2010. Les données indiquent que 47,7% de la population bissau-guinéenne est pauvre et 13,7% extrêmement pauvre. Cela indique une amélioration des taux de pauvreté par rapport à la dernière évaluation de la pauvreté en 2010 (ILAP II). L'ILAP II a estimé un taux de pauvreté de 69,3% et 33% du taux d'extrême pauvreté. L'amélioration des taux de pauvreté peut toutefois masquer les disparités régionales. Alors que la pauvreté dans la capitale Bissau est estimée à 21,3%, les régions d'Oio, de Quinara et de Bafata ont maintenu un taux de pauvreté moyen de 61,5% de leur population.

Les mesures de la pauvreté ne sont pas cohérentes et manquent de séquençage. Le calcul des taux de pauvreté dépend également du seuil utilisé et de l'approche (national ; international). Selon les perspectives macro-pauvreté 2020 de la Banque mondiale, en utilisant le seuil de pauvreté international de 2,15 dollars (en PPA de 2017), la pauvreté a augmenté pour atteindre 21,9 % en 2022, contre 20,4% en 2021. La forte augmentation de la pauvreté (1,4pp d'augmentation en 2022, contre une baisse de 3,4pp en 2021) est en partie due à la croissance plus faible du PIB par habitant, des prix des denrées alimentaires et de la faiblesse des prix des noix de cajou. La Guinée-Bissau reste dans la catégorie des pays à faible développement humain. En 2021, il était classé 177e sur 189 pays selon l'indice de développement humain du PNUD maintenant ainsi le même classement depuis 2019. Selon l'indice de

pauvreté multidimensionnelle 2019 (MPI) du PNUD, environ 64,4% de la population connaît une pauvreté multidimensionnelle contre 67% en 2018, dont 35,9% contre 40,4% en 2018 vivent dans une situation de privation grave.

Globalement, les enquêtes sur le revenu des ménages et la pauvreté en Guinée-Bissau sont assez rares et dépendent de l'appui des partenaires techniques et financiers. La Guinée-Bissau manque de ressources aussi bien humaines que matérielles pour réaliser les enquêtes et assurer une bonne qualité des informations fournies. L'enquête sur les conditions de vie des ménages qui vise à produire des indicateurs pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages est prévue dans le dispositif de l'INE et la prochaine enquête IHCVAF doit couvrir la période 2021/2022. Les données sur les indicateurs multiples et l'emploi ont été mises à jour, mais elles ont été préparées sur une base ad hoc. La Guinée Bissau a participé à l'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur. Par ailleurs, bien qu'il existe un système de suivi des dépenses par programme, les lacunes statistiques ne font pas défaut. Toutefois, Sur les deux dernières années le pays a fourni des efforts pour améliorer la disponibilité de l'information avec l'opérationnalisation du site de l'INE.

### 8.b. Public Expenditures: Priorities and strategies

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

#### Notes du pays:

Des stratégies et des programmes existent pour aider les groupes pauvres et vulnérables, mais les efforts réguliers pour les poursuivre restent un défi en raison du manque de marge de manœuvre budgétaire. Le dernier plan de développement « Hora Tchiga », de 2020 à 2023, a pour objectif principal de soutenir la relance économique du pays après la pandémie de COVID-19. Il définit 6 objectifs stratégiques vers l'objectif principal: 1) consolider l'État de droit démocratique, réformer et moderniser les institutions publiques; 2) réformer l'économie et promouvoir la croissance et l'emploi; 3) développer le secteur productif et les infrastructures du pays; 4) valoriser le capital humain et améliorer les conditions de vie des populations; 5) redynamiser la politique étrangère, promouvoir l'intégration régionale et valoriser la diaspora guinéenne ; 6) préserver la biodiversité, lutter contre le changement climatique et valoriser le capital naturel. Le budget 2022 a été également approuvé conformément à cette stratégie. Les projets ont été divisés par stratégies et, comme les années précédentes, le gouvernement compte financer ce plan avec le soutien des partenaires au développement. Les programmes comprennent des actions liées à la réduction de l'informalité et à la promotion à l'entrepreneuriat et à la diversification économique. Pour atteindre ces objectifs et financer ces initiatives, le gouvernement a engagé d'importantes réformes dans le cadre du SMP (2021) puis de la facilité de crédit avec le FMI (2023) qui permettront l'amélioration de la gestion des finances publiques. En particulier, le recensement général du personnel de la fonction publique contribuera à améliorer le contrôle de la masse salariale. En outre, la maîtrise des

dépenses courantes et la limitation des transferts budgétaires seront essentielles pour assurer la viabilité budgétaire.

En effet au niveau des dépenses courantes, les salaires et traitements (auxquels s'ajoutent diverses indemnités) représentent plus de 40% des dépenses récurrentes, ce qui est nettement plus élevé que la plupart des pays en Afrique subsaharienne. Les chiffres officiels de la masse salariale sont sous-estimés, car plusieurs postes de dépenses connexes sont classés dans les transferts et autres dépenses courantes. Par ailleurs, les dépenses courantes ne sont pas bien réparties entre les régions, avec des dépenses courantes significatives pour les travailleurs du secteur public et l'armée. Certains secteurs sont en sureffectif (comme l'armée ou les douanes), tandis que d'autres manquent de personnel (comme la santé et l'éducation). Les forces armées et les paramilitaires représentent plus d'un quart de l'emploi public, ce qui est important par rapport aux normes régionales. Quant aux dépenses d'investissement elles sont presque entièrement financées par les partenaires de développement et continuent d'être un facteur clé de la volatilité globale des dépenses. En outre, la capacité d'évaluation, de sélection, de mise en œuvre et de suivi des projets d'investissement public est limitée, ce qui restreint l'impact de ces projets sur l'économie nationale.

Cette composition des dépenses avec la masse salariale très élevée limite la capacité de la politique fiscale à financer la fourniture de services publics indispensables. Selon le rapport Macro Poverty Outlook 2022 de la Banque mondiale, la pauvreté reste très répandue, avec des niveaux élevés d'inégalité et des disparités croissantes entre les zones rurales et urbaines. Les indicateurs de développement humain figurent parmi les plus bas au monde, et le faible accès aux services de base contribue à l'exclusion et à la marginalisation. Les indicateurs de développement humain parmi les plus bas du monde, et le faible accès aux services de base contribue à l'exclusion et à la marginalisation. Malgré une reprise progressive de l'économie après la pandémie, la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants résultant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie est préoccupante, en particulier pour les pauvres qui dépensent près de 60% de leurs revenus à l'alimentation. La marge de manœuvre financière très limitée empêche au gouvernement de réagir de manière anticyclique à un ralentissement économique et de définir de manière efficace les priorités des dépenses consacrées aux services essentiels comme la santé publique ou l'éducation. Néanmoins en 2022, les autorités ont adopté des mesures transitoires et des dépenses fiscales sur les carburants et les produits de première nécessité pour diminuer l'impact de la hausse des prix sur les populations les plus vulnérables. Le gouvernement a également pris l'initiative de promouvoir les réformes des retraites et de gérer les comptes publics des ressources humaines, mais la mise en œuvre dépend de l'approbation législative, des arrangements politiques et des négociations avec les syndicats.

**Source :** Perspectives de la macro-pauvreté 2022 (Banque mondiale)

Plan national de développement " Hora Chiga " 2020-2023

### 8.c. Regressive Tax

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0

Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

### Notes du pays:

Selon l'examen des dépenses publiques 2022 de la Banque mondiale le cadre de politique fiscale de la Guinée-Bissau est resté largement inchangé depuis des décennies, malgré les quelques changements et le peu de changements apportés au système fiscal ces dernières années, et des niveaux d'application exceptionnellement bas. Une réforme visant à passer de la taxe sur les ventes à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) était prévue pour 2023. Le taux d'imposition actuel sur le revenu, à 12%, est le plus bas de tous ses pairs. De même, bien que le taux légal de l'impôt sur le revenu des sociétés (IS) soit de 25%, comme celui de ses pairs, l'impôt effectif n'est que d'environ 15%, en partie en raison d'exonérations et de l'application de taux inférieurs dans certains secteurs.

Il y a eu une progression des recettes intérieures en raison de l'amélioration de l'administration fiscale et douanière grâce aux réformes mises en œuvre. Le ratio impôts/PIB est passé de 7,3% en 2014 à 9,5% en 2022. Toutefois, le recouvrement des impôts reste inférieur au potentiel estimé à 16,4% par la Banque mondiale, et aux performances actuelles des pays pairs. Un cadre de politique fiscale obsolète, associé à une faible mise en œuvre, explique la sous-performance de la Guinée-Bissau. Les exonérations fiscales et les obligations fiscales sont généreuses et représentent une grande partie des recettes non perçues. Le gouvernement a accordé des exonérations fiscales au corps diplomatique et à d'autres organisations internationales. La loi sur l'investissement exonère les nouveaux investissements directs étrangers (IDE) des taxes à l'importation. De même, les arriérés d'impôts restent élevés, la majeure partie étant imputable aux entreprises d'État. Les efforts déployés pour rembourser les arriérés d'impôts et à rationaliser les exonérations fiscales ont été entravés par des intérêts particuliers au sein du monde des affaires et de l'establishment politique. Fin 2018, une nouvelle loi fiscale a été approuvée par le Parlement (ANP), créant une nouvelle opportunité pour le pays de réviser sa politique fiscale.

Le système fiscal en Guinée-Bissau peut être décomposé en impôt sur les sociétés (25%), taxes sur les ventes (17% depuis 2015, avec une exception pour les produits alimentaires et les médicaments facturés à 10%), impôt sur le revenu des personnes physiques (12%), taxe sur les salaires (environ 14% des salaires bruts mensuels des employés doivent être soumis aux cotisations de sécurité sociale). Des recettes non fiscales sont collectées grâce aux permis de pêche et l'exploration du bois. Les permis de pêche représentaient en moyenne 10% des recettes publiques. Néanmoins, il reste une zone au potentiel inexploité, les droits de licence n'étant pas appliqués ou ne reflétant pas la capacité de capture réelle des navires étrangers (petits ou grands) entrant dans les eaux bissau-guinéennes.

Par ailleurs, le système fiscal en Guinée-Bissau est tributaire des biens de consommation et est caractérisé comme dégressif. Il ne réduit pas les inégalités, et la collecte et les dépenses fiscales ne sont pas alignées sur la réduction de la pauvreté, malgré les efforts passés. Les dépenses en biens et services ont presque doublé entre 2011 et 2021, mais la part allouée aux secteurs sociaux clés a diminué. Les achats de biens et de services ont augmenté rapidement, passant de 1,6% du PIB en 2011 à 3,0% en 2021. Alors que les secteurs de la défense et de la sécurité représentaient 38 % du total des dépenses en biens et services, les secteurs de la santé et de l'éducation ne représentent que 4,4% et 2,4% respectivement. En effet, les dépenses en biens et services dans le secteur de l'éducation ont fortement chuté, passant d'une moyenne de 8,1% du PIB en moyenne en 2010-2011 à 0,5% en 2017-2021. En

outre, près d'un quart des dépenses des biens et services a été consacré à la rémunération et aux avantages des fonctionnaires, dont 14,2% ont été consacrés à des compléments de salaire pour les hauts fonctionnaires (representação dos serviços) et 5,2 % aux voyages à l'étranger.

Source : Revuedes dépenses publiques pour la Guinée-Bissau (Déc 2022)

## 09. Building Human Resources

Score du critère: 2.5

### 9.a. Health and nutrition services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

#### Notes du pays:

La Guinée-Bissau est en proie à un manque de développement et à des niveaux élevés de pauvreté depuis l'indépendance. Près de 70% d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté, avec une mortalité infantile et maternelle élevée (54 décès pour 1 000 naissances vivantes et 549 pour 100 000 naissances vivantes) et un taux de malnutrition chronique de 28% chez les enfants de moins de cinq ans. Près de 85% de la population dépend de l'agriculture comme principale source de revenus, et les noix de cajou sont la principale culture. Le rapport de l'enquête sur les ménages du Système de surveillance de la sécurité alimentaire et de la nutrition (SiSSAN) de juillet 2021 estime que 14,5% des ménages bissau-guinéens sont en situation d'insécurité alimentaire. Cependant, ce chiffre peut atteindre 27% dans certaines zones de Tombali. L'insécurité est restée stable depuis la pandémie de 2020, compte tenu de la reprise des activités commerciales liées à la noix de cajou et du soutien du gouvernement et des organisations internationales. L'insécurité alimentaire est aggravée par l'instabilité politique, l'irrégularité des précipitations et la volatilité des prix du riz importé et de la production locale de noix de cajou. L'insécurité alimentaire contribue au défi majeur de la dénutrition, qui est également causée par des services de santé inadéquats, une eau et un assainissement médiocres, des pratiques inadéquates de nutrition des nourrissons et des jeunes enfants. Le manque d'éducation a entravé le développement économique, avec des taux de scolarisation très faibles et une grave pénurie d'enseignants et de ressources aggravant la situation.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) mène diverses activités en Guinée-Bissau, notamment en matière de santé et de nutrition, d'alimentation scolaire et de développement rural. Selon l'édition 2022 de l'Indice de la Faim dans le Monde (GHI), la Guinée-Bissau se classe 111ème sur 121 pays et une

grande partie de la population est confrontée à la sous-alimentation et une grande partie de la population est confrontée à la sous-nutrition. Le pays a la deuxième proportion la plus élevée de la population sous-alimentée en Afrique de l'Ouest, après le Libéria. Selon l'étude sur les moyens de combler le déficit en nutriments menée par le PAM en 2021, plus de deux tiers de la population ne sont pas mesure de se procurer une alimentation saine. Un régime énergétique minimum est inabordable pour plus d'un quart de la population (28%), ce qui, selon le PAM, correspond à 2,3 dollars (1322 francs CFA) par jour pour un ménage moyen de sept personnes. Près des trois quarts de la population (68%) n'ont pas accès à un régime alimentaire nutritif dont le coût est estimé à 4 dollars (2 234 francs CFA). Les ménages ruraux vulnérables ne parviennent pas à diversifier leur alimentation en dehors du riz ; leur accessibilité à des prix abordables étant limitées ; ce qui entraîne des carences en micronutriments (fer, vitamine A, zinc, etc.).

Par ailleurs la pandémie de COVID-19 a mis en évidence les faiblesses du système de santé en Guinée-Bissau. Le manque obsolète de ressources humaines pour la santé dans presque tous les services, le faible budget alloué au secteur de la santé depuis plusieurs années et la fragilité des institutions ont contribué à l'évolution exponentielle de la pandémie environ 30 jours après l'enregistrement la notification des premiers cas. Selon les chiffres du Ministère de la santé publique, le taux de mortalité maternelle qui était de 560/100000 en 2015, 105 a augmenté à 667/100000 en 2021, 106 dû à l'impact du COVID-19, aux grèves générales à la fonction publique, la fragilité du système national de santé. D'autre part, dans le MICS6/2019, la mortalité infantile était de (35‰). Le nombre de médecins et d'infirmières par habitant est inférieur au seuil recommandé par l'OMS (Un médecin pour 5000 à 10000 habitants) avec de fortes disparités territoriales. Le système de santé est composé de trois niveaux : un niveau central avec 11 régions sanitaires au niveau régional et 114 aires sanitaires en périphérie (le niveau le plus proche des communautés), définies sur la base de critères géographiques et couvrant une population comprise entre 5 000 et 12 000 habitants. Pour la plupart, les infrastructures sanitaires sont obsolètes et mal équipées ; on estime que 66% de la population n'a pas accès à un établissement de santé dans un rayon de 5 km. Le secteur de la santé est composé d'un secteur public et d'un secteur privé lucratif et non lucratif.

L'accès financier est également difficile, en particulier pour les plus pauvres. Le secteur de la santé en Guinée-Bissau est très vulnérable aux épidémies. Le manque de supervision parmi les travailleurs de la santé limite la prestation de soins de qualité. Il existe une grande variation dans la répartition des établissements de santé à travers le pays, avec une plus grande concentration de lits d'hôpitaux à Bissau (environ 46% du total des lits d'hôpitaux), suivie par Cacheu, qui compte 11% du nombre total de lits d'hôpitaux dans le pays. L'utilisation des services obstétricaux par les femmes enceintes en Guinée-Bissau est restée faible depuis plusieurs années. En 2019, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié n'était encore que de 53,8%. Selon les estimations de la Banque mondiale, il y a entre 549 et 660 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, l'un des taux les plus élevés au monde.

Selon l'édition 2022 de l'examen national volontaire la Guinée-Bissau a enregistré des progrès limités dans l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Guinée-Bissau a donné la priorité aux cibles de l'ODD 1 (éliminer la pauvreté) dans l'action qu'elle mène pour mettre en œuvre le Programme 2030. Cependant, le nombre absolu de personnes souffrant de malnutrition a augmenté (ce qui a une incidence sur la réalisation de l'ODD 2) et les systèmes de santé (ODD 3) et d'éducation (ODD 4) sont confrontés à des difficultés persistantes liées à la faiblesse des dépenses publiques, au mauvais état des infrastructures, à l'insuffisance des ressources humaines et au manque d'accès aux installations nécessaires à l'approvisionnement en eau, à l'hygiène et à l'assainissement dans de nombreuses zones d'installation (ODD 11). En particulier pour l'objectif de faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes, et il est peu probable que le pays atteigne la cible des objectifs de développement durable (ODD) pour 2030 au regard de la tendance actuelle. Des progrès

ont été accomplis dans la réduction de la mortalité infantile. Néanmoins, le taux de mortalité infantile (TMI) et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) restent parmi les taux les plus élevés au monde, 60 et 89 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement.

Les dépenses de santé par habitant en Guinée-Bissau sont les plus faibles parmi les pays de la sous-région. Le gouvernement doit poursuivre les efforts pour augmenter ces dépenses dans le budget en accélérant les réformes visant à accroître la mobilisation des recettes et à une maîtrise des dépenses afin de créer une marge de manœuvre budgétaire. La pandémie a mis en évidence la nécessité d'intégrer les stratégies en matière d'éducation, de santé, d'alimentation et de nutrition afin de lutter contre la pauvreté multidimensionnelle. Le Plan national de développement santé (PNDS III) pour la période 2018-2022 visait à : i) améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité dans la gestion du système de santé ; ii) augmenter la mobilisation des ressources pour la santé ; iii) fournir des services de santé de qualité en accord avec les besoins de la population ; iv) améliorer la qualité des soins de santé; et iv) améliorer la disponibilité et réduire les inégalités dans la distribution des ressources (en particulier dans le domaine de la santé). Le nouveau Plan National de Développement Sanitaire (2023-2030) s'inscrit dans la même dynamique et permettra de réorganiser le système de santé qui sera apte à fournir des services de santé inclusifs et intégrés pour sa population. Le soutien des partenaires sera toutefois nécessaire pour sa réalisation. Le gouvernement n'est pas en mesure de pouvoir couvrir la totalité des besoins de financement pour la mise en œuvre du Plan., Un alignement graduel de l'aide externe par certains bailleurs de fonds a été effectué, en attendant l'organisation d'une table-ronde pour mobiliser les ressources manquantes. En effet, le financement de la santé dépend principalement de l'appui externe qui représente plus de 90% du budget d'investissement. Dans cet appui externe, 24% vient des partenaires internationaux et 68% imputés aux paiements directs par les ménages, laissant ainsi la contribution de l'Etat à seulement 8%. Cette contribution de l'Etat se limite au paiement des salaires et quelques petites interventions.

Sources : Nations Unies-Guinée-Bissau. Reconstruire en mieux commence maintenant. Analyse d'impact socio-économique COVID-19 pour la Guinée-Bissau-2020

PAM (2021) Monitorar a segurança alimentar e nutricional para melhorar o estado nutritivo a população da Guiné-Bissau (Kume Dritu). Rapport présenté en juillet 2021.

PNUD (2020). Rapport mondial sur le développement Humain 2020. Extrait de : <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/GNB>

## 9.b. Education, ECD, training and literacy programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.0
Score révisé	2.0
Score de deuxième brouillon	2.0
Score final	2.0

## Notes du pays:

Au cours des dernières années, la Guinée-Bissau a fait des progrès significatifs en matière d'accès à l'enseignement primaire, mais les taux de fréquentation sont encore inférieurs à ceux des autres pays d'Afrique subsaharienne. Selon les données de l'UNESCO (<http://uis.unesco.org/country/GW>), le nombre d'enfants scolarisés continue de croître relativement rapidement, avec une moyenne de 172 182 dans l'enseignement maternel (164 832 en 2018), 306 306 dans l'enseignement primaire (286 932 en 2018), 254 296 dans l'enseignement secondaire (240 439 en 2018) et 167 187 dans l'enseignement supérieur (170 365 en 2018). Néanmoins, environ 28 % des enfants ne seraient pas scolarisés (MICS 6), principalement des filles. L'accès aux cycles 1 et 2 de l'enseignement primaire n'est pas encore universel et moins d'un enfant sur deux les achève : environ trois quarts des enfants bissau-guinéens sont scolarisés, mais moins d'un sur deux achève le cycle 2 de l'enseignement primaire (MICS 6). Les efforts déployés par le gouvernement et les partenaires du développement pour élargir l'accès à l'éducation ont permis d'augmenter le taux de scolarisation, mais de nombreux enfants n'achèvent pas un cycle complet d'enseignement. La qualité est également un défi, car les élèves quittent l'école avec des résultats d'apprentissage très médiocres.

Les taux nets de fréquentation scolaire sont faibles et se situent à 76% pour les écoles primaires en zones urbaines et de 54% des écoles primaires et secondaires en zones rurales. Environ 70% des enfants commencent à fréquenter l'école après l'âge de six ans. Sur 100 enfants qui entrent en première année, seuls 40 atteignent la sixième année. Cet épuisement des effectifs est particulièrement élevé au cours des quatre premières années d'éducation. Les principaux obstacles à une fréquentation soutenue seraient le travail des enfants et le mariage précoce en termes de demande. Le sexe, la résidence (urbaine/rurale) et le niveau de vie ont une incidence considérable sur la scolarisation : si la proportion de filles par rapport aux garçons est presque égale dans le cycle 1 de l'enseignement primaire (les quatre premières années), ce n'est pas le cas aux autres niveaux. En effet, du cycle 2 de l'enseignement primaire (5e et 6e années) à l'enseignement supérieur, la proportion de filles n'est que de 40 %. Les enfants des zones urbaines ont 86% de chances d'accéder à l'école au lieu de 65% parmi ceux des zones rurales. Ces inégalités augmentent d'autant plus que le niveau est élevé puisque les enfants des zones urbaines ont quatre fois plus de chances d'achever le deuxième cycle de l'enseignement primaire et cinq à six fois plus de chances d'accéder au troisième cycle de l'enseignement primaire que ceux des zones rurales.

Concernant les normes de formation des enseignants et d'apprentissage selon le dernier Mémoire économique de pays de la Banque Mondiale (2020), en moyenne, 70% des enseignants permanents ont une qualification d'enseignement en Guinée-Bissau mais cette moyenne cache des disparités régionales régressives qui peuvent aggraver les inégalités d'apprentissage entre les élèves vivant dans différentes régions. En outre, le ministère de l'éducation manque de ressources humaines sérieusement qualifiées et de mécanismes efficaces pour la planification, la budgétisation et le suivi des services éducatifs aux niveaux central et décentralisé.

Le secteur de l'éducation en Guinée-Bissau est confronté à de nombreux défis. Moins de 2 % du PIB sont alloués aux dépenses d'éducation et le budget de l'éducation est presque entièrement absorbé par les salaires (97% des dépenses courantes). Le secteur dépend fortement du soutien des donateurs. Les dépenses d'éducation se sont améliorées sur les dernières années passant de 2,2 % du PIB sur la période 2010-2017 à 2,7% en 2020, mais reste en dessous de la moyenne de 3,2% des pays fragiles et en situation de conflit. Dans le cadre du Programme avec le FMI, le gouvernement s'était engagé à

augmenter les dépenses de santé et d'éducation à un minimum de 5,4% du PIB en 2021 et 2022. Néanmoins, le budget reste contraint par les faibles capacités de mobilisation de ressources. L'analyse intra sectorielle montre que la Guinée-Bissau donne la priorité aux cycles 1 et 2 de l'enseignement primaire, ayant alloué 16,19 % des dépenses publiques à l'éducation. Presque toutes les dépenses sont des salaires, laissant peu de place à d'autres dépenses (administratives, éducatives, sociales). Une conséquence directe de sa faible part des finances publiques est que la majeure partie du budget de l'éducation est consacrée aux salaires: 85%, ce qui aurait été plus de 90% si les salaires impayés avaient été pris en compte. Le pays n'a pas atteint la d'éducation (ODD 4) en lien notamment des difficultés persistantes liées à la faiblesse des dépenses publiques.

En termes de politique le plan sectoriel de l'éducation pour la Guinée-Bissau (2016-2025), définit une stratégie nationale pour une éducation inclusive, accessible et de qualité pour tous. Cette stratégie comprend un accent important sur une gestion efficace du système, y compris en termes de gestion des finances publiques, ce qui devrait contribuer à rétablir les fonctions de l'État, à garantir un accès équitable aux possibilités de développement personnel et ainsi atténuer les sources potentielles de troubles sociaux, de migration irrégulière et de radicalisation.

Source : Multiannual Indicative Programme 2021-2027 Union européenne

Examen national volontaire Guinée Bissau 2022

La Guinée-Bissau est en proie à un manque de développement et à des niveaux élevés de pauvreté depuis l'indépendance. Près de 70% d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté, avec une mortalité infantile et maternelle élevée (54 décès pour 1 000 naissances vivantes et 549 pour 100 000 naissances vivantes) et un taux de malnutrition chronique de 28% chez les enfants de moins de cinq ans. Près de 85% de la population dépend de l'agriculture comme principale source de revenus, et les noix de cajou sont la principale culture. Le rapport de l'enquête sur les ménages du Système de surveillance de la sécurité alimentaire et de la nutrition (SiSSAN) de juillet 2021 estime que 14,5% des ménages bissau-guinéens sont en situation d'insécurité alimentaire. Cependant, ce chiffre peut atteindre 27% dans certaines zones de Tombali. L'insécurité est restée stable depuis la pandémie de 2020, compte tenu de la reprise des activités commerciales liées à la noix de cajou et du soutien du gouvernement et des organisations internationales. L'insécurité alimentaire est aggravée par l'instabilité politique, l'irrégularité des précipitations et la volatilité des prix du riz importé et de la production locale de noix de cajou. L'insécurité alimentaire contribue au défi majeur de la dénutrition, qui est également causée par des services de santé inadéquats, une eau et un assainissement médiocres, des pratiques inadéquates de nutrition des nourrissons et des jeunes enfants. Le manque d'éducation a entravé le développement économique, avec des taux de scolarisation très faibles et une grave pénurie d'enseignants et de ressources aggravant la situation. Le Programme alimentaire mondial (PAM) mène diverses activités en Guinée-Bissau, notamment en matière de santé et de nutrition, d'alimentation scolaire et de développement rural. L'édition 2022 de l'Indice de la Faim dans le Monde (GHI), la Guinée-Bissau se classe 111ème sur 121 pays et une grande partie de la population est confrontée à la sous-alimentation et une grande partie de la population est confrontée à la sous-nutrition. Le pays a la deuxième proportion la plus élevée de la population sous-alimentée en Afrique de l'Ouest, après le Libéria. Selon l'étude sur les moyens de combler le déficit en nutriments menée par le PAM en 2021, plus de deux tiers de la

population ne sont pas mesure de procurer une alimentation saine. Un régime énergétique minimum est inabordable pour plus d'un quart de la population (28%), ce qui, selon le PAM, correspond à 2,3 dollars (1322 francs CFA) par jour pour un ménage moyen de sept personnes. Près des trois quarts de la population (68%) n'ont pas accès à un régime alimentaire nutritif dont le coût est estimé à 4 dollars (2 234 francs CFA). Les ménages ruraux vulnérables ne parviennent pas à diversifier leur alimentation en dehors du riz ; leur accessibilité à des prix abordables étant limitées ; ce qui entraîne des carences en micronutriments (fer, vitamine A, zinc, etc.). Par ailleurs la pandémie de COVID-19 a mis en évidence les faiblesses du système de santé en Guinée-Bissau. Le manque obsolète de ressources humaines pour la santé dans presque tous les services, le faible budget alloué au secteur de la santé depuis plusieurs années et la fragilité des institutions ont contribué à l'évolution exponentielle de la pandémie environ 30 jours après la notification des premiers cas. Selon les chiffres du Ministère de la santé publique, le taux de mortalité maternelle qui était de 560/100000 en 2015, 105 a augmenté à 667/100000 en 2021, 106 dû à l'impact du COVID-19, aux grèves générales à la fonction publique, la fragilité du système national de santé. D'autre part, dans le MICS6/2019, la mortalité infantile était de (35‰). Le nombre de médecins et d'infirmières par habitant est inférieur au seuil recommandé par l'OMS (Un médecin pour 5000 à 10000 habitants) avec de fortes disparités territoriales. Le système de santé est composé de trois niveaux : un niveau central avec 11 régions sanitaires au niveau régional et 114 aires sanitaires en périphérie (le niveau le plus proche des communautés), définies sur la base de critères géographiques et couvrant une population comprise entre 5 000 et 12 000 habitants. Pour la plupart, les infrastructures sanitaires sont obsolètes et mal équipées ; on estime que 66% de la population n'a pas accès à un établissement de santé dans un rayon de 5 km. Le secteur de la santé est composé d'un secteur public et d'un secteur privé lucratif et non lucratif. L'accès financier est également difficile, en particulier pour les plus pauvres. Le secteur de la santé en Guinée-Bissau est très vulnérable aux épidémies. Le manque de supervision parmi les travailleurs de la santé limite la prestation de soins de qualité. Il existe une grande variation dans la répartition des établissements de santé à travers le pays, avec une plus grande concentration de lits d'hôpitaux à Bissau (environ 46% du total des lits d'hôpitaux), suivie par Cacheu, qui compte 11% du nombre total de lits d'hôpitaux dans le pays. L'utilisation des services obstétriques par les femmes enceintes en Guinée-Bissau est restée faible depuis plusieurs années. En 2019, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié n'était encore que de 53,8%. Selon les estimations de la Banque mondiale, il y a entre 549 et 660 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, l'un des taux les plus élevés au monde. Selon l'édition 2022 de l'examen national volontaire la Guinée-Bissau a enregistré des progrès limités dans l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Guinée-Bissau a donné la priorité aux cibles de l'ODD 1 (éliminer la pauvreté) dans l'action qu'elle mène pour mettre en œuvre le Programme 2030. Cependant, le nombre absolu de personnes souffrant de malnutrition a augmenté (ce qui a une incidence sur la réalisation de l'ODD 2) et les systèmes de santé (ODD 3) et d'éducation (ODD 4) sont confrontés à des difficultés persistantes liées à la faiblesse des dépenses publiques, au mauvais état des infrastructures, à l'insuffisance des ressources humaines et au manque d'accès aux installations nécessaires à l'approvisionnement en eau, à l'hygiène et à l'assainissement dans de nombreuses zones d'installation (ODD 11). En particulier pour l'objectif de faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes, et il est peu probable que le pays atteigne la cible des objectifs de développement durable (ODD) pour 2030 au regard de la tendance actuelle. Des progrès ont été accomplis dans la réduction de la mortalité infantile. Néanmoins, le taux de mortalité infantile (TMI) et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) restent parmi les taux les plus élevés au monde, 60 et 89 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement. Les dépenses de santé par habitant en Guinée-Bissau sont les plus faibles parmi les pays de la sous-région. Le gouvernement doit poursuivre les efforts pour augmenter ces dépenses dans le budget en accélérant les réformes visant à accroître la mobilisation des recettes et à une maîtrise des dépenses afin de créer une marge de manœuvre budgétaire. La pandémie a mis en évidence la nécessité d'intégrer les stratégies en matière d'éducation, de santé, d'alimentation et de nutrition afin de lutter contre la pauvreté multidimensionnelle. Le Plan national de développement santé (PNDS III) pour la période 2018-2022 visait à : i) améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité dans la gestion du système de santé ; ii) augmenter la mobilisation des ressources pour la

santé ; iii) fournir des services de santé de qualité en accord avec les besoins de la population ; iv) améliorer la qualité des soins de santé; et iv) améliorer la disponibilité et réduire les inégalités dans la distribution des ressources (en particulier dans le domaine de la santé). Le nouveau Plan National de Développement Sanitaire (2023-2030) s'inscrit dans la même dynamique et permettra de réorganiser le système de santé qui sera apte à fournir des services de santé inclusifs et intégrés pour sa population. Le soutien des partenaires sera toutefois nécessaire pour sa réalisation. Le gouvernement n'est pas en mesure de pouvoir couvrir la totalité des besoins de financement pour la mise en œuvre du Plan, il a été fait un alignement graduel de l'aide externe par certains bailleurs de fonds, en attendant l'organisation d'une table-ronde pour mobiliser les ressources manquantes. En effet, le financement de la santé dépend principalement de l'appui externe qui représente plus de 90% du budget d'investissement. Dans cet appui externe, 24% vient des partenaires internationaux et 68% imputés aux paiements directs par les ménages, laissant ainsi la contribution de l'Etat à peine de 8%. La contribution de l'Etat se limite au paiement des salaires et quelques petites interventions.

Sources : Nations Unies-Guinée-Bissau. Reconstruire en mieux commence maintenant. Analyse d'impact socio-économique COVID-19 pour la Guinée-Bissau-2020PAM (2021) Monitorar a segurança alimentar e nutricional para melhorar o estado nutritivo a população da Guiné-Bissau (Kume Dritu). Rapport présenté en juillet 2021.PNUD (2020). Rapport mondial sur le développement Humain 2020. Extrait de : <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/GNB>

### 9.c. Prevention and treatment of HIV/AIDS, tuberculosis, and malaria

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

La Guinée-Bissau a réalisé quelques progrès dans le domaine de la santé ces dernières années, mais certains défis critiques demeurent. L'espérance de vie au niveau national est estimée à 60 ans en 2021 selon la Banque mondiale contre 52,6 ans estimée en 2019 par l'OMS. Le paludisme est la principale

cause de décès, suivi du VIH/sida, des troubles néonataux, des infections des voies respiratoires inférieures, des maladies diarrhéiques et des carences nutritionnelles. Le fardeau du VIH en Guinée-Bissau figure parmi les plus élevés d'Afrique de l'Ouest. Selon les données de l'OMS le nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 habitants non infectés a diminué ces deux dernières années passant de 0,88/1000 en 2020 à 0,6/1000 en 2022. Il touche de manière disproportionnée plus de femmes que les hommes (les femmes adultes séropositives représentent 58,6% de la population séropositive de plus de 15 ans). En 2022 on note 0,7/1000 infections pour les femmes contre 0,46/1000 pour les hommes. La Guinée-Bissau n'a pas atteint les objectifs 95-95-95 des OMD. En effet environ seulement 60% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut ; 74% des personnes vivant avec le VIH qui connaissent leur statut sont sous traitement et 47% des personnes vivant avec le VIH et sous traitement sont en suppression virale. En 2021 le nombre de personnes recevant un traitement antirétroviral était estimé à environ 17 609.

Enfin, selon les données actualisées de l'OMS l'incidence de la tuberculose en Guinée-Bissau n'a pas significativement augmenté sur cinq dernières années. Le nombre de nouveaux cas apparus en 2021 s'est établi à 361 pour 100 000 habitants soit au même niveau qu'en 2005 mais en hausse de 56 par rapport à la situation en 2000. Ce niveau se situe au-dessus de la moyenne en Afrique et dans le monde de respectivement 212 cas et 134 cas pour l'année 2021. Le taux de mortalité des cas de tuberculose (excluant la co-infection par le VIH) a légèrement diminué depuis 2015, passant de 79 à 75 pour 100 000 habitants en 2021. En revanche, le taux de mortalité due à la tuberculose chez les personnes séropositives a augmenté de 51 à 58 au cours de la même période.

Le système de santé du pays est confronté à des défis persistants liés à l'insuffisance de l'offre d'agents de santé. Il y a des pénuries absolues et relatives d'agents de santé. Premièrement, le nombre de travailleurs de la santé pour répondre aux besoins de la population est relativement faible, à savoir 2 médecins pour 10000 habitants dans le pays en 2020. La densité d'infirmières et de sages femmes pour 10000 habitants est de 7,9 et pour les médecins 2,0 sur la période 2012-2020. Deuxièmement, les agents de santé disponibles sont concentrés dans les zones urbaines et de vastes régions reculées se retrouvent sans équipe de santé minimale. Enfin, il existe des déséquilibres dans la combinaison de compétences avec des pénuries de cadres et de spécialités critiques – tels que les sages-femmes, les chirurgiens, les obstétriciens et les gynécologues. En outre, les salaires des travailleurs de la santé sont bas par rapport aux normes régionales, et le gouvernement n'a pas été en mesure de payer les travailleurs régulièrement en raison d'un manque de fonds.

Le paludisme reste, par ailleurs, un problème de santé publique en Guinée-Bissau. Son taux de transmission est stable avec une prévalence élevée, qui double presque pendant et juste après la saison des pluies, de juin à novembre. En 2021, l'incidence du paludisme (pour 1 000 habitants) était de 105,1 cas. 1 000 habitants) était de 105,1 cas et a augmenté en hausse depuis 2015. Le nombre de décès attribuables au paludisme était de 1 000 cas. Le pays a atteint les objectifs fixés par la Stratégie technique mondiale de lutte contre le paludisme en 2015-2018, bien que le taux d'incidence ait augmenté depuis lors et soit resté supérieur à l'objectif 2019-2021. Les Bissau-Guinéens ont désormais accès à un dépistage et à un traitement gratuit du paludisme dans les établissements de santé publics grâce à un partenariat novateur entre le gouvernement bissau-guinéen, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) et d'autres partenaires de développement. La Malaria est l'une des principales causes de morbidité et de mortalité dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, avec en moyenne un taux de 108 décès pour 100 000 habitants. Depuis 2016, le pays met en œuvre la stratégie de prévention des chimio-paludismes saisonniers développée par OMS pour les enfants de moins de 5 ans dans les régions de Bafatá et Gabú qui comptent le plus grand nombre de cas de paludisme. Des médicaments anti-paludisme SMC sont administrés pendant 3 jours par mois pendant 4 mois au cours de la saison des pluies. Les évaluations montrent une réduction des cas de paludisme chez les enfants de moins de 5 ans.

## 10. Social Protection and Labor

Score du critère: 2.8

### 10.a. Social safety net programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

#### Notes du pays:

La Guinée-Bissau en est aux premiers stades de la mise en place d'un système de protection sociale. Seul 0,9% de la population bénéficie d'au moins une prestation de protection sociale sous forme d'aide sociale ou d'assurance sociale. Il n'existe que peu ou pas de régimes nationaux de protection sociale autres que les pensions pour les anciens combattants et certains fonctionnaires retraités. Les filets de sécurité sociale sont une priorité croissante pour le Gouvernement, et des progrès importants ont été réalisés dans le secteur de la protection sociale ces dernières années. Une méthodologie de ciblage a été initiée dans le cadre du projet de développement piloté par les communautés rurales. La Guinée-Bissau dispose d'un programme de transferts monétaires destiné aux populations vulnérables qui bénéficie à 2 500 personnes dans tout le pays. Les réponses politiques à court terme se concentrent sur les transferts sociaux et la résilience aux chocs. Le nombre de ménages vulnérables a doublé après la crise de la Covid. En mars 2022, le nombre de ménages ayant besoin d'une aide immédiate était de 131 444 (9,8 % des personnes interrogées), tandis que les personnes « sous pression » confrontées à un risque sérieux d'insécurité alimentaire étaient au nombre de 349 610 (26,3 %) ; une pression accentuée notamment par l'effet de la guerre en Ukraine sur les prix. Pour atténuer les effets sur les populations les plus vulnérables, les autorités ont adopté des mesures transitoires et des subventions sur les carburants et les produits de première nécessité.

Compte tenu de la disponibilité limitée des ressources publiques les partenaires au développement appuie le gouvernement dans la fourniture de prestations sociales. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ont mis en place un programme de transferts monétaires ciblant les familles touchées par le VIH/sida. Le PAM met également en œuvre un programme d'alimentation pour 150 000 écoliers, combiné à un soutien aux associations de petits exploitants agricoles pour fournir des aliments frais aux écoles. Il aide également 21 000 enfants dans le cadre d'un programme de prévention des retards de croissance. La Banque mondiale finance également un projet approuvé en 2018. L'objectif de développement du projet est de fournir aux communautés et aux ménages pauvres un meilleur accès aux infrastructures de services de base et aux filets de sécurité sociale. D'autres politiques essentielles sont néanmoins encore nécessaires dans la résilience agricole aux chocs climatiques, tels que l'érosion côtière et les inondations récurrentes, l'amélioration de l'accès au marché et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le Gouvernement tente ainsi d'établir un filet de sécurité sociale national avec le soutien des partenaires, mais les dépenses sociales limitées et les contraintes budgétaires freinent le développement de la protection sociale. La population ne bénéficie pas des mécanismes formels de protection sociale le financement public et la mise en œuvre restent un défi. Un programme formel de protection sociale, tel que l'assurance maladie et le système de retraite, continue d'être un privilège d'une petite partie de la population (généralement des fonctionnaires et quelques travailleurs du secteur privé formel). La géographie complexe de la Guinée-Bissau, qui comprend un archipel de 88 îles abritant des communautés difficiles à atteindre, complique encore la fourniture d'un accès universel aux Services sociaux essentiels.

En outre, les donateurs (en particulier la Banque mondiale, l'UNICEF et le PAM) ont accompagné le gouvernement dans la l'élaboration de sa stratégie de protection sociale (SPS). Le ministère de la Femme et de la Cohésion sociale a signalé son appropriation de ces programmes en animant un forum sur la promotion sociale qui s'est tenu en novembre 2017 et en assurant le suivi d'un plan de mise en œuvre.

Source : Site Web de l'UNICEF. <https://www.unicef.org/guineabissau/social-policy-and-monitoring-evaluation>

Rapport PNUD 2022

#### 10.b. Protection of basic labour standards

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

La loi générale sur le travail fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi à 14 ans. Il interdit aux enfants de moins de 18 ans d'effectuer des travaux pénibles ou dangereux, y compris l'exploitation minière. Toutefois, le Gouvernement n'a pas établi de liste des professions dangereuses interdites aux enfants. L'âge minimum du travail de nuit est également fixé à 18 ans. Les travailleurs peuvent former des syndicats indépendants et y adhérer, mais peu d'entre eux travaillent dans le secteur salarié formel. Les employeurs privés s'ingèrent parfois de manière indue dans la syndicalisation et d'autres activités. Le droit de grève est protégé et les fonctionnaires exercent fréquemment ce droit. Entre autres actions de ce type en 2017, les syndicats d'enseignants se sont mis en grève pour protester contre les salaires et les conditions de travail en mai. Bien qu'une entente ait été conclue avec le gouvernement en juin, les syndicats ont organisé d'autres grèves à l'automne pour assurer le respect de l'entente de juin et faire pression sur le gouvernement pour qu'il règle les questions en suspens.

Le Gouvernement a ratifié la Convention 182 de l'Organisation mondiale du Travail et l'applique avec l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies. (Programme pour l'abolition du travail des enfants). En collaboration avec le Partenariat international pour le développement humain, le Gouvernement continue de mettre en œuvre un programme national de repas scolaires qui couvre plus de 300 écoles et touche plus de 88 000 enfants. Elle participe également à l'initiative du Partenariat mondial pour l'éducation de la Banque mondiale, qui aide les pays à faible revenu à faire en sorte que tous les enfants aillent à l'école, restent plus longtemps à l'école et reçoivent une éducation de qualité.

Cependant, les enfants en Guinée-Bissau sont engagés dans les pires formes de travail des enfants, y compris les activités agricoles dangereuses et la mendicité forcée. Selon les résultats préliminaires de l'enquête MICS6 2018-2019, environ 17,2% des enfants âgés de 5 à 17 ans exercent une forme d'activité économique et des travaux ménagers. La proportion de filles est de 16,3% et pour les garçons, 18,1%. Parmi eux, 22% travaillent dans les zones rurales et parmi les plus pauvres (23 %). Il existe peu de preuves que les enfants travaillent dans les champs pour produire des noix de cajou et du riz plutôt que d'aller à l'école. Les données sur les enfants travaillant dans l'agriculture limitée suggèrent également que les enfants travaillent dans l'industrie de la pêche. En 2017, les organismes d'application du droit du travail en Guinée-Bissau ont approuvé l'action pour lutter contre le travail des enfants. Toutefois, il existe des lacunes dans les activités du ministère du Travail et de l'Administration publique qui peuvent entraver l'application adéquate de la législation du travail, y compris la formation des inspecteurs du travail.

#### 10.c. Labour market regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

Les codes et règlements du travail de la Guinée-Bissau sont régis par la loi n° 2/1986. La loi interdit toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, mais le gouvernement n'a pas appliqué efficacement les lois. Les peines, qui prennent généralement la forme d'amendes, sont suffisamment sévères et proportionnées à d'autres crimes graves tels que le viol. Pourtant, le gouvernement n'a pas utilisé ces lois ou d'autres lois pertinentes pour poursuivre les cas de travail forcé. Des cas de travail forcé des enfants ont été signalés, y compris la mendicité forcée, la vente de nourriture dans les rues urbaines et le service domestique (voir section 7.c). Il n'existe pas de lois spécifiques qui protègent les enfants contre les travaux dangereux. L'âge minimum légal est de 14 ans pour le travail général en usine et de 18 ans pour les travaux pénibles ou dangereux, y compris les mines. Il est interdit aux mineurs de faire des heures supplémentaires. Les ministères de la Justice et de la Fonction publique et du Travail et l'Institut de la femme et de l'enfant n'ont pas appliqué efficacement ces exigences, en particulier dans les milieux de travail informels. Les ressources, les inspections et les recours étaient insuffisants. Les sanctions prenaient généralement la forme d'amendes et étaient insuffisantes pour dissuader les infractions. Le gouvernement n'a fourni aucun

service d'aucune sorte et n'a arrêté ni poursuivi les contrevenants. Le gouvernement a ratifié le Protocole facultatif aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés en 2014, mais n'a pris aucune mesure d'enquête ou d'exécution. Le code de l'enfant interdit la traite des enfants et prévoit une peine de trois à 10 ans pour la condamnation du crime. La loi et les règlements n'interdisent pas la discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'origine nationale, la citoyenneté, le handicap, la langue, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, l'âge, la séropositivité, d'autres maladies infectieuses ou l'origine sociale.

Les femmes étaient confrontées à des écarts de rémunération considérables et, comme les employeurs préféraient éviter de verser des prestations de maternité, elles étaient moins susceptibles d'être embauchées que les hommes. Il n'y avait pas de discrimination documentée dans les autres catégories susmentionnées pour l'emploi et la profession.

Le Conseil des ministres fixe chaque année les taux de salaire minimum pour toutes les catégories de travail. Le salaire mensuel le plus bas dans le secteur formel était de 19 030 francs FCFA (35 dollars) par mois plus un sac de riz. Le secteur informel comprenait environ 80 pour cent des travailleurs. La loi prévoit une semaine de travail maximale de 45 heures et prévoit également des heures supplémentaires rémunérées à la prime, et les heures supplémentaires ne peuvent dépasser 200 heures par an. Il y a une période de repos obligatoire de 12 heures entre les jours ouvrables. La loi prévoit des congés annuels payés.

En coopération avec les syndicats, les ministères de la Justice et du Travail établissent des normes juridiques de santé et de sécurité pour les travailleurs, que l'Assemblée nationale peut adopter dans la loi. Les normes sont actuelles et appropriées pour les principales industries. Les travailleurs, y compris les travailleurs étrangers, n'ont pas le droit de se soustraire à des conditions dangereuses sans perdre leur emploi. L'inspecteur général du travail est responsable de l'application de ces normes, mais il ne l'a pas fait efficacement ni dans l'économie informelle. Le ministère du Travail emploie un inspecteur pour chacune des huit régions rurales du pays et deux pour la région de Bissau. Le nombre d'inspecteurs du travail était insuffisant et ils manquaient de ressources et de formation. Aucun rapport n'a fait état d'inspections effectuées au cours de l'année. Les sanctions, qui prennent généralement la forme d'amendes, n'ont pas suffi à dissuader les infractions. Par conséquent, de nombreuses personnes ont travaillé dans des conditions qui mettaient en danger leur santé et leur sécurité. En outre, les ressources consacrées aux programmes du marché du travail (par exemple, recyclage, travail populaire) ne sont pas existantes.

La Guinée Bissau a été ratifié la convention relative au droit du travail en juillet 2023. Cependant, le pays présente de fortes lacunes en matière de réglementation du marché du travail qui est dominé par le secteur informel. En 2018, la proportion d'emplois informels dans l'emploi total est de 94,8% pour l'ensemble, 97,3% entre les femmes employées et 92,5% entre les hommes. Dans les activités agricoles, la proportion d'emplois informels dans l'emploi total est de 89,8% pour l'ensemble, 94,3% entre les femmes employées et 86,3% entre les hommes. La sécurité sur le lieu de travail et la protection de tous les travailleurs n'est pas assurée. En 2017-2018, il y a eu en moyenne 1,9 accidents du travail mortels et non mortels par 100 000 travailleurs. La fréquence des accidents est plus grande chez les hommes (2,4) par rapport aux femmes (1,3).

#### **10.d. Community driven initiatives**

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

### Notes du pays:

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'intégrer les stratégies en matière d'éducation, de santé, d'alimentation et de nutrition pour lutter contre la pauvreté multidimensionnelle. Ainsi des activités liées à la prévention, à la communication, à la distribution alimentaire ont été mises en œuvre par le Gouvernement en 2020. Un groupe de partenaires internationaux a été mis en place pour coordonner les actions et améliorer les synergies (UNICEF, OMS, PAM, PNUD, HCR, UNESCO, FNUAP, Banque mondiale, Banque islamique et BAD). La société civile est engagée au niveau opérationnel (Croix-Rouge, Caritas). L'objectif est de promouvoir la sécurité alimentaire et la santé à travers une approche multiple qui regroupe différents ministères et plusieurs partenaires internationaux travaillent sur des aspects essentiels de la sécurité alimentaire. Une forte coordination interinstitutionnelle est toutefois nécessaire pour renforcer la collecte de données et les outils de suivi, mieux cibler les bénéficiaires de l'aide sociale et évaluer l'espace fiscal nécessaire tout en construisant des infrastructures durables liées à l'alimentation et à la santé.

L'UNICEF a aidé le Ministère de la santé à intensifier les interventions communautaires, en établissant un réseau de plus de 4 000 agents de santé communautaires dans tout le pays, y compris dans les zones les plus reculées. Alors que des progrès significatifs ont été réalisés avec 542 autres villages certifiés exempts d'exploitation et de défécation, la Guinée-Bissau est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs d'assainissement à l'horizon 2030. Environ 85 pour cent de tous les enfants de moins de cinq ans vivant en Guinée-Bissau ont été couverts par ces interventions communautaires, axées sur la promotion des 16 pratiques familiales clés (KFP) et le traitement des maladies infantiles les plus mortelles, le paludisme, la pneumonie et la diarrhée. Les agents de santé communautaires ont bénéficié du renforcement des capacités, 2 807 d'entre eux ayant acquis de nouvelles compétences en communication interpersonnelle. Dans le secteur de l'éducation, le secteur a de nouveau été touché par des grèves prolongées des enseignants, ce qui a gravement affecté les résultats d'apprentissage des enfants. Parmi les autres initiatives menées avec succès par la communauté, on peut citer la coopération de quatre ans de la fondation Boris et In?ra Teterev avec la Global Fairness Initiative pour mettre en œuvre un programme dans les communautés agricoles de Guinée-Bissau.

L'Initiative Guinée-Bissau pour les moyens de subsistance (GBLI) visait à briser le cycle actuel de la pauvreté qui affecte les petits producteurs et à améliorer les moyens de subsistance grâce aux priorités du gouvernement en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté, en mettant l'accent sur la production agricole, l'accès aux marchés et l'amélioration de la réglementation pour le secteur agricole. Plus de 3 500 ménages ont bénéficié directement et indirectement du programme. Le programme a soutenu la production de riz de saison sèche avec un fonds pour soutenir les pompes à moteur, les Engrais et le gaz. Les 8 sites de démonstration du GBLI ont été développés dans 8 communautés. Ils ont présenté de nouvelles technologies et méthodes de production, y compris l'irrigation goutte à goutte, l'espacement des cultures, les méthodes de fertilisation organique et la diversification des

cultures, qui ont tous conduit à une amélioration des régimes alimentaires pour les bénéficiaires et à une augmentation des opportunités de marché. Dans l'ensemble, les agriculteurs bénéficiaires ont connu une augmentation de 30 % de leur production et, dans de nombreux cas, la production a doublé ou quadruplé. En outre, les répercussions de la littératie financière et de la formation en agriculture en tant que formation commerciale ont atteint plus de 120 familles dans la communauté, totalisant près de 1 000 personnes. Enfin, plus de 10 000 000 FCFA ont été distribués à 202 projets pour agrandir la taille de la parcelle et de la production, acheter du bétail à élever, acheter des produits bruts sur le marché pour cuisiner et vendre à profit dans le village et payer les gens pour travailler leurs terres afin d'augmenter la production

#### 10.e. Pension and old age savings programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

#### Notes du pays:

Le régime de pension de la Guinée-Bissau se compose de trois blocs : i) un régime contributif obligatoire pour les fonctionnaires, ii) un régime non contributif pour les anciens combattants et iii) un régime contributif couvrant les employés du secteur privé et les entreprises publiques. La couverture est généralement très faible. Seuls 5 % des travailleurs participent à des régimes contributifs. Les données de Surveillance des pensions (<http://www.pension-watch.net/country-fact-file/guineabissau/>) estiment que 94 414 travailleurs retraités âgés de 60 ans et plus sont à la retraite. Dans le secteur public, les faibles niveaux de salaires versés de manière irrégulière et la faiblesse financière des systèmes de retraite ont incité la plupart des fonctionnaires qui prennent leur retraite à ne pas vouloir quitter le monde du travail parce qu'ils craignent de ne pas recevoir leurs gratifications de retraite et leurs pensions. Dans les faits il n'y a pas de régime retraite les agents cotisent mais l'Etat ne reverse pas. En conséquence, de nombreux employés du gouvernement qui ont atteint l'âge de la retraite restent sur la liste de paie. Dans sa structure actuelle, il y a certains déséquilibres dans le système, et On estime que le nombre de travailleurs retraités âgés de 60 ans et plus atteindra 293 382, soit 15 % de la population totale en 2050. Jusqu'à présent, le pays ne dispose pas de pension sociale et la couverture des régimes existants ne dépasse pas 6% du groupe total cible. Il existe cependant un système de protection de santé et pour la pension retraite pour les travailleurs du secteur privé géré par l'Institut national de sécurité sociale.

Le gouvernement a entamé en 2021 un processus de réforme pour réaliser des économies dans l'administration publique. Au centre de la réforme se trouve un projet de fonds de pension, complété plus tard par un système de gratifications, pour résoudre les problèmes récurrents qui affligent les forces armées depuis près de deux décennies. Il s'agit notamment du vieillissement du personnel, de la faible capacité, des rangs gonflés et du recrutement irrégulier ou illégal depuis 1998. En plus du régime de pension, 500 membres des forces armées devraient être démobilisés chaque année sur cinq ans. Le renouvellement des forces armées devrait remédier à la distorsion actuelle des grades : 42 % d'officiers, 27 % de sergents et 31 % de soldats. La loi sur les retraites et les gratifications a été approuvée en 2015

par le gouvernement dirigé par le PAIGC.

## 11. Environmental Policies and Regulations

Score du critère: 4

### 11. Environmental Policies and Regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

La constitution de la Guinée-Bissau fournit des directives générales concernant la propriété des ressources naturelles et leur exploitation responsable, préservant la santé de la population et l'environnement. Il stipule à l'article 12 que « l'État a la propriété du sol, du sous-sol, des ressources minérales, des principales sources d'énergie, de la richesse forestière et de l'infrastructure sociale ». D'autres lois sont spécialement liées à la protection de l'environnement. Ils couvrent des questions allant de l'utilisation de substances toxiques à l'extraction dans les zones protégées. Ils comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'évaluation des impacts environnementaux et la réglementation sur les licences et procédures environnementales, la loi de 2010 sur l'évaluation environnementale. Un large éventail de politiques, de stratégies et de plans sous-tend le cadre juridique et réglementaire de la gestion des ressources naturelles en Guinée-Bissau. Il s'agit notamment du Plan national de gestion de l'environnement, du Plan national de gestion des ressources naturelles, de la Stratégie nationale pour la biodiversité, de la Stratégie des aires protégées, du Plan directeur des zones côtières, du Plan directeur de l'eau, de la Stratégie de financement intégré pour la gestion durable des terres, de la Stratégie de financement durable de l'adaptation au changement climatique, du Plan directeur forestier et du Plan de gestion forestière. D'autres politiques et documents stratégiques fournissent des principes directeurs pour le développement des secteurs des ressources naturelles dans le pays. Le principal d'entre eux étant la vision stratégique Guinée-Bissau, 2015-2025, baptisée « Terra Ranka ». La vision de la Guinée-Bissau a d'abord été déclinée dans un plan opérationnel 2015-2020. En 2020, le nouveau gouvernement a élaboré un nouveau plan national de développement 2020-2023 appelé « Hora Tchiga » (le moment est venu). Le document de vision fournit le cadre général des stratégies et politiques de développement et multisectorielles en Guinée-Bissau. Ses priorités comprennent l'amélioration des capacités institutionnelles et de la qualité de la gouvernance, le développement du capital humain et le souci du

bien-être social, ainsi que l'industrialisation. Il se concentre sur trois projets. Il introduit un cadre juridique fondé sur des incitations en formulant des codes oraux sectoriels pour l'agriculture, l'agro-industrie, le tourisme, l'exploitation minière et la pêche. Il prescrit également des réformes du cadre des entreprises à la suite d'un dialogue entre les secteurs public et privé, visant à renforcer l'Agence de promotion des investissements et le Centre de formalisation des entreprises, à élaborer un code et un soutien aux petites et moyennes entreprises et à mettre en œuvre un plan de développement d'un secteur financier inclusif. En particulier dans le secteur agricole, le Plan d'Investissement PNIA2 (2017) le sous-programme (7) « Adaptation du secteur de l'Agriculture aux changements climatiques » a pour objectif de favoriser la sécurité alimentaire et la résilience du secteur agricole et l'égalité des genres, à travers notamment le développement de variétés de semences adaptées au climat, de produits d'assurance agricole protégeant les agriculteurs et l'exploitation de systèmes agroforestiers adaptés aux conditions locales. La Guinée-Bissau est signataire de l'accord de Paris et s'est engagée à atténuer le changement climatique pour les contributions déterminées au niveau national (CDN). La Guinée-Bissau est préoccupée par le changement climatique parce qu'elle est vulnérable aux conséquences, même si ses faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) font du pays un puits net de GES. Ainsi, il a articulé ses CPDN en 2015 et ceux liés à l'énergie : a) Évolution des émissions par habitant de 2010 à 2030 (moyenne) : -5 % ; b) Émissions par habitant en 2030 (moyenne) : 1,3 tCO<sub>2</sub>/eq ; c) Rang mondial des émissions nationales hors utilisation des terres (sur 195 pays) : 166<sup>e</sup> en 2010 et 160<sup>e</sup> en 2030. Les principaux problèmes qui entravent la Protection de l'environnement et l'atténuation du changement climatique en Guinée-Bissau sont la faiblesse des performances économiques due aux produits à faible valeur ajoutée, la production et le commerce illicites, l'affaiblissement de la collecte de données et des archives et l'empiètement agricole. A cela s'ajoute le manque de compétences et de capacités institutionnelles dans la mise en œuvre des actions climatiques, notamment dans les secteurs clés. Ces difficultés sont perceptibles aussi bien en amont qu'en aval de la préparation des documents techniques ou des projets et la demande de soutien des donateurs. La majorité des acteurs au niveau national n'ont pas connaissance des mesures visant à promouvoir la résilience, et l'adaptation aux changements climatiques, en particulier dans le secteur de l'agriculture, et le renforcement du système d'alerte climatique. Par ailleurs, le pays est confronté à de faibles capacités de financement des actions climatiques en raison notamment des faibles marges de manœuvre budgétaire. Selon l'analyse des indicateurs de la croissance verte sur la période 2010-2021, le pays est contre-performant dans l'accès aux services et ressources de base et les investissements verts. Toutes les politiques et stratégies de la Guinée-Bissau en matière de croissance verte et d'actions climatiques, en particulier le plan national de développement « Hora Chiga » et la CDN, ont souligné la nécessité de mobiliser davantage de ressources pour le financement des actions climatiques. En effet, les besoins de financement identifiés dans la CDN sont estimés à 688,8 millions USD sur la période 2021-2030. Entre 2019 et 2020, la Guinée-Bissau a mobilisé 19,06 millions USD par an en financement climatique, soit environ 19,4% de ses besoins évalués par la BAD. Environ 99,84% de ces ressources proviennent de sources publiques et seulement 0,16% de sources privées. Une grande partie des flux financiers climatiques reçus sont orientés vers le secteur de l'agriculture et de la pêche avec des investissements très limités dans le secteur de l'énergie pour l'adaptation de secteurs sociaux comme l'assainissement et la santé.

La Guinée-Bissau a officiellement adopté sa première contribution déterminée au niveau national (CDN) suite à la signature de l'Accord de Paris le 22 avril 2016, puis sa ratification par le parlement Bissau-Guinéen le 22 octobre 2018. Bien que la première CDN (appelée « iNDC ») exprime l'engagement de la Guinée-Bissau dans la lutte contre le changement climatique, elle ne présentait pas d'objectif quantifié d'atténuation des GES. Aujourd'hui, la Guinée-Bissau est déterminée à être encore plus proactive en faveur du climat en adoptant un objectif quantifié et ambitieux, à travers la présente mise à jour de l'iNDC, conformément aux recommandations de l'article 4.3 de l'Accord de Paris. Par rapport à l'iNDC, la NDC 2021 actualisée est marquée par une augmentation significative du niveau d'ambition du pays, bien que la Guinée-Bissau ne contribue que de manière insignifiante aux émissions mondiales : - Un engagement sur

un objectif quantifié de réduction des émissions de GES couvrant les principaux secteurs : AFOLU, énergie et déchets. - Un objectif ambitieux de réduction des émissions de GES d'environ 30 % d'ici 2030 par rapport au scénario de référence. - Un objectif inconditionnel, basé sur les ressources propres du pays, visant à réduire les émissions de 10 % d'ici 2030 par rapport au scénario de référence. Cet objectif est considéré comme ambitieux au regard de la situation économique du pays et de son niveau de développement. La CDN mise à jour s'inscrit dans une vision plus large d'un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique. Elle s'inscrit également dans les exigences nationales en matière de développement économique et social, notamment à travers : - L'intégration des aspects relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les deux composantes de la CDN : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. - L'alignement de la CDN sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les ODD 1, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 17 ; l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Voie de la SAMOA et le New Deal, et le Programme national de développement (PND) - Hora Tchiga. -La volonté de positionner le pays sur les nouveaux mécanismes du marché du carbone prévus par l'article 6 de l'Accord de Paris, pour faciliter les investissements d'atténuation. - Une première articulation des besoins d'adaptation du pays dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'élevage, la gestion des zones côtières et de basse altitude ; Les écosystèmes halieutiques et océaniques, l'énergie, les ressources en eau, ainsi que la conservation et la gestion des Forêts des Aires protégées (y compris les forêts denses et claires et les zones de mangroves), la santé humaine, les infrastructures et les zones urbaines, et la gestion des risques de catastrophes. La Guinée-Bissau considère que la mise en œuvre de la CDN actualisée est une opportunité pour le développement du pays sur une base durable et plus résiliente au changement climatique. Cependant, sa mise en œuvre nécessitera la mobilisation d'investissements importants qui dépassent les ressources propres du pays. Le coût de la mise en œuvre de la composante d'atténuation est estimé à environ 694 millions USD sur la période 2021-2030, dont 664 millions USD pour couvrir les investissements et 30 millions USD pour les actions de renforcement des capacités. Le soutien international est crucial pour atteindre les objectifs de la CDN actualisée de la Guinée-Bissau. Le financement nécessaire pour soutenir la réalisation de la contribution conditionnelle d'atténuation s'élèverait à environ 531 millions de dollars sur la période 2021-2030. La Guinée-Bissau a officiellement adopté sa contribution initiale déterminée au niveau national (iNDC) après la signature de l'Accord de Paris le 22 avril 2016, suivie de sa ratification par le Parlement Bissau-Guinéen le 22 octobre 2018. Cette première CDN, tout en marquant l'engagement de la Guinée-Bissau dans la lutte contre le changement climatique, ne contenait aucun objectif quantifié de réduction des GES. Aujourd'hui, à l'occasion de la mise à jour de sa première CDN, la Guinée-Bissau est déterminée à adopter une attitude encore plus volontariste vis-à-vis du climat en adoptant un objectif ambitieux qui se traduit en chiffres, comme le recommande l'article 4.3 de l'Accord de Paris. Les mesures d'adaptation proposées dans le CDN 2021 sont en cours de révision et de redéfinition des priorités à l'échelle nationale. Cela s'explique par le fait que le contexte de développement du pays a évolué et qu'il y a un grand manque d'analyses approfondies de la vulnérabilité et du risque climatique, que ce soit dans les secteurs ou dans les différentes régions géographiques. Même les observations hydrométéorologiques de surface, qui sont nécessaires à la gestion des risques climatiques au niveau local, présentent de nombreuses lacunes. De plus, diverses mesures d'atténuation ont le potentiel de contribuer également à l'adaptation, et vice versa. Il sera donc important, dans les années à venir, d'optimiser l'accès de la Guinée-Bissau aux financements afin que le pays puisse faire face de plus en plus à ses défis climatiques de manière intégrée. La Guinée-Bissau a régulièrement présenté des rapports à la CCNUCC. Le Programme d'action national pour l'adaptation au changement climatique (PAN) été soumis à la Convention en 2006 et a priorisé les actions (y compris les programmes et les projets) dans le domaine de la sécurité alimentaire, des ressources en eau, des zones côtières et des forêts. Ces priorités trouvent un écho dans divers secteurs économiques et dans la réglementation gouvernementale, ainsi qu'avec diverses institutions et entités impliquées dans la mise en œuvre évolutive. L'iNDC 2015 a également énuméré certaines politiques, stratégies et cadres réglementaires dans les secteurs concernés (voir ci-dessous), dont certains sont en cours de mise à jour. Depuis la soumission de l'iNDC, la Guinée-Bissau a soumis à la CCNUCC en 2018 sa troisième communication nationale (CNT), et en 2019 son premier rapport biennal de mise à jour (BUR), dont l'objectif était de mettre à jour l'inventaire des GES. En ce qui concerne les politiques nationales liées à

l'adaptation, il y a eu peu d'évolution ces dernières années. Il n'y a pas de politique nationale spécifique d'adaptation, mais différentes politiques sectorielles qui intègrent ou non l'adaptation dans différentes mesures. Il existe également un fossé entre ce qui est défini dans les plans nationaux (tels que l'iNDC, Hora Tchiga et la troisième communication nationale) et le cadre juridique pertinent de la Guinée-Bissau pour la mise en œuvre de ces plans et directives politiques. TNC (2018) inclut des listes d'actions non classées par ordre de priorité dans divers secteurs basés sur des analyses superficielles de l'adaptation. Il y a Six secteurs prioritaires : l'agriculture et l'élevage, l'énergie, la sylviculture, la biodiversité, la pêche et les ressources en eau. Au fur et à mesure que le CNC justifiera et développera les mesures d'adaptation mentionnées dans la CDN, les six secteurs énumérés serviront de base à la mise en œuvre des mesures d'adaptation et des actions qui peuvent être priorisées dans la CDN mise à jour. En l'absence de politiques plus spécifiques dans le Domaine de l'adaptation, le gouvernement et les partenaires de coopération se réfèrent toujours au NAPA pour soutenir les mesures proposées dans la CDN. Et bien que le NAPA ait été produit en 2006, certaines des priorités qui y sont énumérées restent valables. D'autres aspects du NAPA sont trop génériques et dépassés pour répondre aux défis d'adaptation multifformes que connaît la Guinée-Bissau aujourd'hui. Le 28 juin 2017, six décrets relatifs à la politique environnementale en Guinée-Bissau ont également été signés, définissant les attributions liées à la surveillance, au contrôle et aux sanctions liées aux pratiques environnementales, entre autres sujets. L'un des six décrets mentionnés a créé le Fonds pour l'environnement, dédié à la récupération des zones dégradées et à la gestion durable des ressources naturelles, entre autres. Le climat et l'adaptation n'en sont encore qu'à leurs balbutiements dans la mise en œuvre de ces décrets. Depuis 2020, date à laquelle il y a eu un nouvel arrangement ministériel, ces politiques n'ont pas encore été mises à jour, définissant de nouveaux rôles et attributions. De plus, le système de commandement-contrôle défini par l'application d'amendes et de pénalités s'est avéré inefficace pour mesurer l'avancée de la déforestation, comme l'a démontré l'analyse de la mise à jour de la CDN dans la limitation de l'atténuation. Une intégration plus systématique de la matière climatique et de ses ramifications dans les nouveaux ensembles de mesures réglementaires de la politique environnementale de la Guinée-Bissau serait utile. Avec le lancement en 2020 d'un grand projet d'adaptation de la zone côtière de la Guinée-Bissau, il est prévu que la législation et les plans actualisés pour une gestion intégrée et adaptée du littoral soient élaborés. L'aspect multisectoriel de la gestion intégrée du littoral laisse place à la définition d'actions aux multiples bénéfiques, dont l'adaptation. Dans le domaine sectoriel de l'eau, des forêts et de l'énergie, la planification stratégique et les cadres politiques sectoriels respectifs sont dépassés. Pour l'énergie, en revanche, les processus sont en cours de mise à jour. Les actions d'adaptation au changement climatique impliquent généralement différents secteurs, agissant de manière intégrée et recherchant l'optimisation dans la recherche de résultats. Afin de mettre à jour les objectifs liés à l'adaptation dans la CDN mise à jour, une consultation publique sera menée jusqu'en mars 2022, dans le cadre du projet PNUD 003 RFP/GNB10/07/2021, impliquant les trois sphères de la société (gouvernement, OSC et secteur privé). L'engagement des parties prenantes est un facteur essentiel pour le succès des mesures d'adaptation et pour mobiliser les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Les principales institutions gouvernementales sont les suivantes : Ministère de l'Environnement et de la Biodiversité, Institut National de Météorologie ; Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées – IBAP, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural; Ministère des Richesses naturelles et de l'Énergie ; Ministère des Transports et des Communications ; Institut national de la statistique ; Direction générale de la planification ; Direction Générale du Budget. Même si aucun concret n'a été réalisé au cours des deux dernières années, le pays dispose d'une série de réformes institutionnelles, juridiques et politiques prometteuses pour la protection de l'environnement.

Sources : CFR 2023 - Guinée-Bissau

CDN 2020-2030 - Guinée Bissau

## (D) Public Sector Management and Institutions

Score du cluster: 2.492

### 12. Property Rights and Rule-based Governance

Score du critère: 2.75

#### 12.a. Legal basis for secure property and contract rights

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

Le système de propriété et de contrats repose sur des textes juridiques et réglementaires et, en tant que tel, dispose d'une base juridique solide. Il s'agit notamment (i) de la loi foncière (Lei da Terra) et (ii) des textes adoptés par l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA).

La loi foncière bissau-guinéenne de 1998 a introduit le droit privé, un droit fondamental de tous les citoyens. L'État peut attribuer ces droits à des entités nationales ou étrangères, individuelles ou collégiales, pour autant que cela corresponde à l'intérêt national particulier défini dans les plans et objectifs de développement économique et social. La loi comprend des mesures visant à permettre le développement d'une certaine forme de marché des droits immobiliers grâce à un système de concessions renouvelables et transférables de 90 ans de droit d'utilisation privée. La loi a été conçue pour promouvoir un processus d'investissement inclusif qui peut contribuer aux objectifs de croissance économique et garantir que les communautés locales conservent suffisamment de terres pour leurs besoins et bénéficient des investissements grâce à un processus d'accès négocié aux terres et aux ressources naturelles locales.

La note de la Guinée-Bissau pour « Enregistrement des biens » a amélioré deux positions entre 2018 et 2019 dans le Doing Business de la Banque mondiale, mais s'est détérioré en 2020 avec un classement de 132/190 en 2020. L'indice des droits de propriété - qui mesure le degré auquel les lois d'un pays protègent les droits de propriété privée et le degré d'application de ces lois par son gouvernement - montre qu'entre 2018 (31) et 2020 (41), la Guinée-Bissau a réalisé des gains significatifs. Selon une évaluation plus

récente de (Heritage Foundation, 2023) l'état de droit est globalement faible en Guinée-Bissau. Les scores de droits de propriété du pays (27,5) ; d'efficacité judiciaire (14,7); et d'intégrité du gouvernement (18,7) sont tous inférieurs à la moyenne mondiale. Le pays se classe à la 42ème place sur 53 pays africains.

Dans la dernière évaluation du Doing Business le délai de règlement d'un différend (1785 jours) demeure nettement supérieur à la moyenne régionale de 654,9 jours, le coût de l'exécution (28 % de la valeur des réclamations) est inférieur à la valeur régionale de 41,6 %. De même, la qualité des processus judiciaires [8,5] (mesurée par l'indice de qualité des processus judiciaires) est meilleure que la moyenne régionale de 6,9.

Source : Doing business 2020

Heritage fondation 2023

**Gestion des ressources publiques**Le pays souffre d'infrastructures insuffisantes, en particulier d'électricité, le réseau public ne fournissant qu'un vingtième des besoins nationaux, en se concentrant sur Bissau, la capitale. Le réseau routier est relativement sous-développé et ne permet pas l'ouverture de régions à potentiel agricole. Cette situation, aggravée par les multiples problèmes de gouvernance et d'instabilité politique, contribue à rendre très précaire le climat des affaires dans le pays (WB Doing Business 2020). Le transport routier demeure le principal moyen d'accès à la plupart des villes et communautés rurales en Guinée-Bissau et assure 60 à 70% du trafic des personnes et des marchandises. Le réseau routier demeure peu dense (12,3 km de routes pour 100 km²), situé en quasi-totalité sur la partie continentale, et constitué seulement de 28% de routes revêtues. Le réseau principal se caractérise par sa forte dégradation, tout comme le réseau secondaire et rural, en raison d'un défaut d'entretien et de fréquentes surcharges à l'essieu. Cette dégradation est particulièrement marquée dans le sud du pays, qui devient difficile d'accès durant la saison pluvieuse, ce qui complique l'acheminement de la production agricole des zones de forte production vers les zones de consommation et d'exportation (Bissau notamment).La performance d'ensemble sur le plan logistique de la Guinée-Bissau s'est fortement dégradée Sur les 155 pays classés, le pays était à la 58ème en 2010 et 110ème place en 2012 et 129ème en 2018. Cette faible performance en 2018 était en grande partie imputable à : (i) la qualité de la traçabilité et du suivi électronique (80ème); (ii) la fréquence avec laquelle les expéditions arrivent au destinataire dans les délais prévus (116ème); (iii) la qualité des infrastructures commerciales et des infrastructures de transports connexes (159ème); (iv) qualité et compétence en matière de logistique (126ème); et (v) processus de dédouanement (144ème).Le secteur de l'électricité est l'un des moins performants de la sous-région ouest-africaine et est confronté à de graves problèmes de gestion et de responsabilisation de la compagnie nationale d'électricité EAGB (Indice de développement des infrastructures africaines, 2020). L'approvisionnement en eau et en électricité est irrégulier, avec un délestage quasi permanent. Les recettes provenant de la vente d'électricité par EAGB ne sont pas destinées à couvrir les coûts de location et d'exploitation de la centrale louée. Les transferts effectués par le Gouvernement à l'entité dont les dettes non garanties sont estimées à 2,5% du PIB constituent un risque budgétaire substantiel. La participation du secteur privé au financement des infrastructures est quasi-inexistante. La majorité des infrastructures sont réalisées sous forme de financement publics avec l'appui de partenaires techniques et financiers. Dans le secteur de l'électricité, le gouvernement travaille à la mise en place de centrales électriques pour produire de l'électricité. Le pays a déjà enregistré des progrès notables dans le secteur de l'énergie solaire et dans le cadre de la mise en place de politiques

d'énergies renouvelables, à travers notamment le Plan national d'investissement dans l'énergie verte qui permettra d'accélérer les investissements dans l'énergie verte et une plus grande implication du secteur privé. Les travaux du projet de la centrale thermique de 15 MW et de la ligne d'interconnexion des réseaux électriques des pays de l'OMVG sont toujours en cours. Les initiatives visant à améliorer la gestion des ressources publiques et la responsabilisation se sont poursuivies après la pandémie de COVID-19. Dans le secteur de l'électricité, Selon la note de politique du secteur de l'électricité de la Guinée-Bissau de la Banque mondiale (octobre 2020), EAGB s'est engagé à prendre des mesures importantes pour améliorer sa situation financière et a commencé à restructurer sa dette ainsi que le recouvrement des factures d'électricité impayées. EAGB a négocié avec succès une avec l'Institut national de sécurité sociale (INSS), ce qui a permis à une centaine de travailleurs en âge de prendre leur retraite de percevoir leur pension. ONU accord de restructuration de 8 ans avec une banque commerciale locale. L'entreprise a respecté l'échéancier d'amortissement de la dette. Toutefois, le coût fiscal potentiel des pertes opérationnelles futures de l'EAGB et le nouveau tarif convenu bilatéralement avec Karpower (70 MW sur 10 ans) représente un risque fiscal au regard de la situation d'endettement du gouvernement. La table ronde organisé par le Gouvernement avec EAGB et la Banque mondiale à la suite de l'accumulation d'arriérés vis-à-vis de Kapower n'a pour le moment pas abouti à une solution concrète.

**Responsabilisation dans le secteur des Infrastructures** Le ministère des Travaux publics, de la Construction et de l'Urbanisme est chargé de planifier, de promouvoir, de réglementer, de contrôler et de coordonner les activités contribuant au développement de tous les modes de transport. Elle est également responsable des infrastructures de transport routier. Le ministère comprend : a) cinq directions générales ; b) onze techniques d'orientation ; c) trois directions autonomes ; et d) trois autres organisations placées sous son autorité. La Direction générale des infrastructures de transport (Direcção Geral das Infraestruturas de Transporte) - DGIT) est responsable de la gestion stratégique et opérationnelle de toutes les infrastructures routières et de tous les transbordeurs fluviaux. Le Ministère des transports et des télécommunications est responsable de la formulation, de la proposition, de la coordination et de l'exécution de la politique gouvernementale dans les domaines des transports terrestres, de la navigation et de la sécurité aérienne et maritime, du courrier, des télécommunications et de la météorologie. Le ministère comprend un secrétariat général et une Direction générale de la circulation et des transports terrestres (Direcção Geral de Viação e Transportes Terrestres - DGVTT) et superviser onze organismes.

Source : Faire des affaires 2020

Fondation Héritage 2023

## 12.b. Predictability, transparency, and impartiality of laws affecting economic activity

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5

**Notes du pays:**

L'activité économique en Guinée-Bissau est régie par des textes régionaux pour les zones couvertes par les organisations dont la Guinée-Bissau est membre, principalement l'UEMOA, la CEDEAO et l'OHADA, et des textes nationaux. Les textes régionaux répondent généralement aux conditions de prévisibilité, de transparence et d'impartialité, dans la mesure où les actes uniformes adoptés par l'OHADA sont directement applicables dans les Etats membres et les réglementations communautaires (UEMOA et CEDEAO). Les domaines couverts sont divers et comprennent le droit commercial général, le droit des sociétés commerciales, les valeurs mobilières, les procédures d'insolvabilité et de faillite, le droit comptable et l'information financière, la réglementation bancaire et douanière.

D'autre part, les textes nationaux ne présentent pas toujours suffisamment le caractère de prévisibilité, de transparence et d'impartialité. En ce qui concerne le système de propriété, la prévisibilité, la transparence et l'impartialité du système ne sont pas garanties. La loi exige que toutes les parcelles de terrain privées soient officiellement enregistrées sur le bien immobilier pour les opposer à des tiers. Selon Doing Business 2020, toutes les parcelles détenues ne sont pas systématiquement cartographiées et enregistrées sur le bien immobilier. Deux administrations supervisent la mise en œuvre du système : le registre foncier de Bissau (Conservatoria do registro predial de Bissau) et le cadastre national (Cadastró Nacional). Leurs processus ne sont pas automatisés. Il n'existe pas de base de données électronique complète et fonctionnelle pour vérifier les charges (privilèges, hypothèques, restrictions, etc.) ni de base de données électronique pour enregistrer les limites, vérifier les plans et fournir des informations cadastrales (système d'information) géographique). Des efforts sont également nécessaires en matière de transparence et de publicité de l'information. En outre, il n'existe pas de mécanisme spécifique et indépendant pour déposer des plaintes concernant un problème survenu dans les interactions avec ces deux administrations. La résolution d'un litige devant le Tribunal Régional de Bissau prend plus de 3 ans.

Ces limites inhérentes au système et à sa mise en œuvre expliquent le mauvais classement de la Guinée Bissau sur l'indicateur « enregistrement de la propriété » au niveau mondial et dans l'UEMOA dans Doing Business 2020 avec le 132ème rang sur 190, alors même que cet indicateur est son deuxième meilleur score[1] après « protection des investisseurs minoritaires » avec un score de 54,5 sur 100 pour l'indicateur « enregistrement de la propriété », légèrement supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (53,6).

Le temps nécessaire pour résoudre les différends explique également le mauvais classement de la Guinée-Bissau dans l'exécution des contrats dans Doing Business 2020 : 171e sur 190 avec un score de 38,6, bien en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (49,6). Le délai nécessaire pour obtenir une décision d'un tribunal de première instance est de 1785 jours, soit plus de 2,5 fois la moyenne de 654,9 jours en Afrique subsaharienne. D'autre part, les efforts de la Guinée-Bissau doivent être salués en ce qui concerne (i) l'indice de qualité des procédures judiciaires, qui est de 8,5 sur 18, légèrement supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (6,9) et (ii) le coût, qui représente 28% de la valeur de la réclamation contre 41,6% pour la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Cet indicateur important pour accroître la confiance des investisseurs n'a pas été réformé dans Doing Business 2019 et Doing Business 2020. Le classement du pays est légèrement inférieur à celui de Doing Business 2019 (2 points) et Doing Business 2018 (3 points). Enfin, la qualité de l'application des droits de propriété est généralement médiocre et les procédures formelles de création d'une entreprise sont relativement onéreuses (Freedom House, 2020).

[1] Cependant, le classement de la Guinée-Bissau dans le Doing Business 2020 ( 132ème) pour l'indicateur « enregistrement de la propriété » est en baisse par rapport à Doing Business 2019 (128ème) et Doing Business 2018 (126ème).

L'activité économique en Guinée-Bissau est régie par des textes régionaux pour les zones couvertes par les organisations dont la Guinée-Bissau est membre, principalement l'UEMOA, la CEDEAO et l'OHADA, et des textes nationaux. Les textes régionaux répondent généralement aux conditions de prévisibilité, de transparence et d'impartialité, dans la mesure où les actes uniformes adoptés par l'OHADA sont directement applicables dans les Etats membres et les réglementations communautaires (UEMOA et CEDEAO). Les domaines couverts sont divers et comprennent le droit commercial général, le droit des sociétés commerciales, les valeurs mobilières, les procédures d'insolvabilité et de faillite, le droit comptable et l'information financière, la réglementation bancaire et douanière.

D'autre part, les textes nationaux ne présentent pas toujours suffisamment le caractère de prévisibilité, de transparence et d'impartialité. En ce qui concerne le système de propriété, la prévisibilité, la transparence et l'impartialité du système ne sont pas garanties. La loi exige que toutes les parcelles de terrain privées soient officiellement enregistrées sur le bien immobilier pour les opposer à des tiers. Selon Doing Business 2020, toutes les parcelles détenues ne sont pas systématiquement cartographiées et enregistrées sur le bien immobilier. Deux administrations supervisent la mise en œuvre du système : le registre foncier de Bissau (Conservatoria do registro predial de Bissau) et le cadastre national (Cadastrro Nacional). Leurs processus ne sont pas automatisés. Il n'existe pas de base de données électronique complète et fonctionnelle pour vérifier les charges (privilèges, hypothèques, restrictions, etc.) ni de base de données électronique pour enregistrer les limites, vérifier les plans et fournir des informations cadastrales (système d'information géographique). Des efforts sont également nécessaires en matière de transparence et de publicité de l'information. En outre, il n'existe pas de mécanisme spécifique et indépendant pour déposer des plaintes concernant un problème survenu dans les interactions avec ces deux administrations. La résolution d'un litige devant le Tribunal Régional de Bissau prend plus de 3 ans.

Ces limites inhérentes au système et à sa mise en œuvre expliquent le mauvais classement de la Guinée Bissau sur l'indicateur « enregistrement de la propriété » au niveau mondial et dans l'UEMOA dans Doing Business 2020 avec le 132ème rang sur 190, alors même que cet indicateur est son deuxième meilleur score[1] après « protection des investisseurs minoritaires » avec un score de 54,5 sur 100 pour l'indicateur « enregistrement de la propriété », légèrement supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (53,6).

Le temps nécessaire pour résoudre les différends explique également le mauvais classement de la Guinée-Bissau dans l'exécution des contrats dans Doing Business 2020 : 171e sur 190 avec un score de 38,6, bien en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (49,6). Le délai nécessaire pour obtenir une décision d'un tribunal de première instance est de 1785 jours, soit plus de 2,5 fois la moyenne de 654,9 jours en Afrique subsaharienne. D'autre part, les efforts de la Guinée-Bissau doivent être salués en ce qui concerne (i) l'indice de qualité des procédures judiciaires, qui est de 8,5 sur 18, légèrement supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (6,9) et (ii) le coût, qui représente 28% de la valeur de la réclamation contre 41,6% pour la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Cet indicateur important pour accroître la confiance des investisseurs n'a pas été réformé dans Doing Business 2019 et Doing Business 2020. Le classement du pays est légèrement inférieur à celui de Doing Business 2019 (2 points) et Doing Business 2018 (3 points). Enfin, la qualité de l'application des droits de propriété est généralement médiocre et les procédures formelles de création d'une entreprise sont relativement onéreuses (Freedom House, 2020).

[1] Cependant, le classement de la Guinée-Bissau dans le Doing Business 2020 ( 132ème) pour l'indicateur « enregistrement de la propriété » est en baisse par rapport à Doing Business 2019 (128ème) et Doing Business 2018 (126ème).

SourceL'activité économique en Guinée-Bissau est régie par des textes régionaux pour les zones couvertes par les organisations dont la Guinée-Bissau est membre, principalement l'UEMOA, la CEDEAO et l'OHADA, et des textes nationaux. Les textes régionaux répondent généralement aux conditions de prévisibilité, de transparence et d'impartialité, dans la mesure où les actes uniformes adoptés par l'OHADA sont directement applicables dans les Etats membres et les réglementations communautaires (UEMOA et CEDEAO). Les domaines couverts sont divers et comprennent le droit commercial général, le droit des sociétés commerciales, les valeurs mobilières, les procédures d'insolvabilité et de faillite, le droit comptable et l'information financière, la réglementation bancaire et douanière.

D'autre part, les textes nationaux ne présentent pas toujours suffisamment le caractère de prévisibilité, de transparence et d'impartialité. En ce qui concerne le système de propriété, la prévisibilité, la transparence et l'impartialité du système ne sont pas garanties. La loi exige que toutes les parcelles de terrain privées soient officiellement enregistrées sur le bien immobilier pour les opposer à des tiers. Selon Doing Business 2020, toutes les parcelles détenues ne sont pas systématiquement cartographiées et enregistrées sur le bien immobilier. Deux administrations supervisent la mise en œuvre du système : le registre foncier de Bissau (Conservatoria do registro predial de Bissau) et le cadastre national (Cadastró Nacional). Leurs processus ne sont pas automatisés. Il n'existe pas de base de données électronique complète et fonctionnelle pour vérifier les charges (privilèges, hypothèques, restrictions, etc.) ni de base de données électronique pour enregistrer les limites, vérifier les plans et fournir des informations cadastrales (système d'information géographique). Des efforts sont également nécessaires en matière de transparence et de publicité de l'information. En outre, il n'existe pas de mécanisme spécifique et indépendant pour déposer des plaintes concernant un problème survenu dans les interactions avec ces deux administrations. La résolution d'un litige devant le Tribunal Régional de Bissau prend plus de 3 ans.

Ces limites inhérentes au système et à sa mise en œuvre expliquent le mauvais classement de la Guinée Bissau sur l'indicateur « enregistrement de la propriété » au niveau mondial et dans l'UEMOA dans Doing Business 2020 avec le 132ème rang sur 190, alors même que cet indicateur est son deuxième meilleur score[1] après « protection des investisseurs minoritaires » avec un score de 54,5 sur 100 pour l'indicateur « enregistrement de la propriété », légèrement supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (53,6).

Le temps nécessaire pour résoudre les différends explique également le mauvais classement de la Guinée-Bissau dans l'exécution des contrats dans Doing Business 2020 : 171e sur 190 avec un score de 38,6, bien en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (49,6). Le délai nécessaire pour obtenir une décision d'un tribunal de première instance est de 1785 jours, soit plus de 2,5 fois la moyenne de 654,9 jours en Afrique subsaharienne. D'autre part, les efforts de la Guinée-Bissau doivent être salués en ce qui concerne (i) l'indice de qualité des procédures judiciaires, qui est de 8,5 sur 18, légèrement

supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (6,9) et (ii) le coût, qui représente 28% de la valeur de la réclamation contre 41,6% pour la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Cet indicateur important pour accroître la confiance des investisseurs n'a pas été réformé dans Doing Business 2019 et Doing Business 2020. Le classement du pays est légèrement inférieur à celui de Doing Business 2019 (2 points) et Doing Business 2018 (3 points). Enfin, la qualité de l'application des droits de propriété est généralement médiocre et les procédures formelles de création d'une entreprise sont relativement onéreuses (Freedom House, 2020).

[1] Cependant, le classement de la Guinée-Bissau dans le Doing Business 2020 ( 132ème) pour l'indicateur « enregistrement de la propriété » est en baisse par rapport à Doing Business 2019 (128ème) et Doing Business 2018 (126ème).

### 12.c. Difficulty in obtaining business licenses

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

#### Notes du pays:

Le processus de création d'entreprise et d'obtention d'une licence commerciale a été simplifié avec la mise en place du Guichet unique pour la création d'entreprises. La plupart des démarches effectuées par plusieurs administrations ont été entreprises au sein du guichet unique (Ministère du commerce, Administration fiscale, Guichet bancaire mis en place au guichet unique de création d'entreprise). La licence commerciale y est délivrée. Cette amélioration est perceptible au niveau du capital minimum versé, correspondant aux fonds déposés dans une banque ou auprès d'un tiers avant l'enregistrement ou jusqu'à 3 mois après la création de l'entreprise. En conséquence, le capital versé minimum, 273,4% du revenu par habitant dans Doing Business 2018, a été réduit à 5,8% dans le Doing Business 2020, soit 47 fois moins.

D'autre part, le coût requis pour mener à bien les procédures a presque doublé, passant de 48,9% du revenu par habitant dans Doing Business 2018 à 88,8% du revenu par habitant dans Doing Business 2020. Ces améliorations ont d'ailleurs permis à la Guinée-Bissau de gagner 17 places dans l'indicateur « création d'entreprise » entre Doing Business 2018 (178e) et Doing Business 2020 (161e). Cependant, il y a des faiblesses dans le système: les licences liées au secteur des entreprises sont délivrées par les

ministères en dehors du cadre de l'atelier d'exploitation unique. Cela rend le système plus complexe que ce que le guichet unique était censé simplifier.

Le régime des permis de construire est complexe et ne contribue pas à l'attractivité de l'environnement des affaires en Guinée Bissau. Le pays est classé dans Doing Business 2020 à la 177e place sur 190 avec un score de 45,2 sur 100, inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (58,5) et de la plupart des pays membres de l'UEMOA, à l'exception du Niger (180e).

#### 12.d. Crime and violence as an impediment to economic activity

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

##### Notes du pays:

La criminalité et la violence ne sont pas perçues comme des obstacles à l'activité économique. La Guinée-Bissau se classe 12ème sur 54 avec un score de 86,2 sur 100 pour la sûreté et la sécurité sur l'indice Mo Ibrahim pour la gouvernance 2021-2022[1]. En particulier, le pays obtient un score de 93,5 pour l'indicateur « absence de violence contre les civils » à la 6ème place et de 66,1 pour « l'absence de crime » à la 29ème place. Cependant, le département d'État américain a évalué Bissau comme un lieu à haut risque pour la criminalité dirigée contre ou affectant les intérêts officiels du gouvernement américain et des entreprises, selon le Rapport sur la criminalité et la sécurité 2020.

Selon le Global criminality organized index 2023, la criminalité s'est légèrement améliorée en Guinée-Bissau. Le pays se classe à la 90ème place sur 193 pays (+22 places) au niveau mondial avec un score 5,10 en 2023 contre 5,45 en 2021. Au niveau du continent le pays se situe à la 28ème place sur 54 pays et 11ème place sur 15 pays dans la zone CEDEAO. La Guinée-Bissau a également amélioré son niveau de résistance avec un score qui passe de 2,42 en 2021 à 2,58 en 2023 se classant à la 172ème place au niveau mondial et 43ème au niveau continental.

La situation de l'application de la loi en Guinée-Bissau est toutefois confrontée à de nombreux défis et lacunes. Le système judiciaire en Guinée-Bissau est confronté à de nombreux obstacles qui entravent son efficacité dans la lutte contre le crime organisé, notamment la corruption, l'insuffisance des ressources humaines et physiques et le manque d'unités spécialisées. Les procureurs et les juges sont également confrontés à des contraintes de financement, compromettant leurs efforts de lutte contre les crimes et limitant la portée des enquêtes et des résolutions de cas. En outre, le manque d'indépendance du

système judiciaire et la vulnérabilité des juges à la corruption et aux pressions politiques minent l'équité des procès publics. Bien que l'influence politique sur l'infrastructure de la justice pénale ait longtemps prévalu en Guinée-Bissau, elle s'est accélérée depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration actuelle au début de 2020. Cela a été souligné comme une tendance préoccupante à la fois par les commentateurs de la société civile et les membres de l'infrastructure de la justice pénale en Guinée-Bissau.

La police et le personnel d'urgence n'ont pas les ressources nécessaires pour réagir efficacement à la criminalité et aux urgences. Même si la police intervient à la suite d'un incident, elle n'a généralement pas la formation et l'expérience nécessaires pour mener une enquête en bonne et en due forme. Les responsables de l'application des lois jouissent généralement de l'impunité pour les abus. En raison de la faiblesse de ses institutions et de la porosité de ses frontières, la Guinée-Bissau est devenue un point de transit pour les organisations criminelles qui se livrent au trafic de divers types de produits de contrebande. Les forces armées et certaines autres entités étatiques ont été liées au trafic de drogue. Toutefois, ces dernières années, des progrès ont été accomplis dans la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé. La police judiciaire est le principal organe chargé d'enquêter sur le crime organisé, et elle a longtemps fonctionné avec un degré remarquable d'intégrité compte tenu du contexte institutionnel dominant. Cependant, sous l'administration actuelle, l'investissement et le soutien politique à la police judiciaire ont diminué et l'organisme a perdu une grande partie de son indépendance. Les commentateurs de la société civile ont exprimé des préoccupations concernant l'influence accrue de l'exécutif sur la force. Les frontières poreuses de la Guinée-Bissau et l'application inadéquate de la loi contribuent au trafic de personnes et au transport d'enfants vers les pays voisins, où ils sont soumis au travail forcé et à la mendicité. La géographie du pays le rend également vulnérable à la contrebande de marchandises illicites, car les marchandises peuvent facilement entrer et sortir par ses nombreuses îles.

En 2016, l'armée comptait un peu plus de 4 000 soldats, soit plus de deux soldats pour 1 000 habitants, ajoutés aux unités paramilitaires de la Garde nationale. Ce chiffre n'a pas changé jusqu'en 2021. Le Sénégal et la Guinée, bien que plus riches, étaient bien en deçà de ce taux. Le ratio du Sénégal (malgré le conflit auquel il est confronté dans sa région méridionale de la Casamance et le fait qu'il est un important contributeur de troupes aux opérations de maintien de la paix) oscille autour d'un pour 1 000, et celui de la Guinée autour de 0,75 pour 1 000. Outre l'armée, la Guinée-Bissau compte plusieurs forces de sécurité : la Garde nationale, diverses forces de police (la Police de l'ordre public, la Police d'intervention) rapide et la Police judiciaire) et un service de renseignement. Au total, les Forces de défense et de sécurité comptent environ 8 500 membres.

[1] <https://mo.ibrahim.foundation/iiag>

[2] Source : Rapport sur la criminalité et la sécurité, 2020

Global Index organisé de la criminalité 2023

### 13. Quality of Budgetary and Financial Management

Score du critère: 2.375

### 13.a. Comprehensive and credible budget

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

#### Notes du pays:

La crédibilité budgétaire en Guinée-Bissau est un domaine qui reste à améliorer compte tenu de la fragilité politique et économique du pays. En effet, malgré les efforts considérables déployés pour améliorer les systèmes de gestion des finances publiques et renforcer les capacités, avec l'appui des départements d'assistance technique du FMI et capacités, avec l'appui des départements d'assistance technique du FMI et d'AFRITAC WEST, le pays a encore du mal à exécuter son budget comme prévu initialement. La maîtrise insuffisante des prévisions budgétaires décrédibilise l'ensemble du processus avec des écarts importants entre le budget initial et le budget final exécuté, et démontre ainsi un déficit de transparence du budget. Les crédits budgétaires sont mis à disposition des ministères par douzième (1/12ème des crédits de l'année) même quand le budget est approuvé, ce qui porte atteinte à la crédibilité du budget. Les écarts dans les dépenses et les recettes ont également été signalés comme ayant des implications importantes pour la stabilité macroéconomique, la prestation des services publics et la protection sociale en Guinée-Bissau. En outre, le processus budgétaire du pays est marqué par des faiblesses légales et réglementaires liées à la non-transposition effective des directives 2009 de l'UEOMA sur la réforme du système de gestion des finances publiques, des pratiques nuisibles à la crédibilité, à l'exhaustivité et la transparence budgétaires, et une capacité insuffisante du personnel à gérer le système budgétaire. Selon la direction du Budget, une Loi sur le code de transparence et une Loi de cadrage budgétaire conformes aux directives de l'UEOMA de 2009 sont publiées mais ne sont pas appliquées à cause des contraintes que pose le SIGFIP dont la conception n'est pas adaptée à la déconcentration de l'ordonnancement et la mise en place du Budget-programme. La programmation budgétaire n'est pas basée sur un cadre budgétaire pluriannuel et le pays n'a pas mis en place la budgétisation basée sur les programmes de la politique publique (GBO). Par ailleurs, la documentation budgétaire n'est pas conforme aux directives de l'UEOMA, et le Budget de l'Etat n'est pas publié. La BM et l'AFRITAC assistant le pays pour le passage au Budget-programme et la préparation d'un budget pluriannuel pour la programmation triennale (PBP) et un cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) sur 3 à 5 ans au niveau de deux ministères pilotes.

Les autorités ont pris des premières mesures pour assurer un processus d'élaboration du budget crédible. Il s'agit notamment : i) d'établir un tableau mensuel glissant des flux de trésorerie correspondant au budget approuvé ; ii) des rapports trimestriels sur l'exécution du budget au niveau ministériel avec des détails ainsi que la classification économique des dépenses ; iii) des rapports trimestriels sur les engagements, accords et décaissements de la dette extérieure ; et iv) des rapports mensuels détaillant les flux financiers de la Société bissau-guinéenne d'électricité et d'eau (EAGB). Des efforts ont été faits pour améliorer les consultations budgétaires avec les ministères sectoriels avant de les soumettre au Conseil des ministres et au Parlement.

**Source** : Analyse du risque fiduciaire pays (CFRA) - BAD

### 13.b. Effective financial management systems

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.0
Score révisé	2.0
Score de deuxième brouillon	2.0
Score final	2.0

#### Notes du pays:

Conformément à la demande du FMI pour un programme de suivi de neuf mois par les services du FMI (juillet 2021) qui a abouti l'approbation d'un programme de facilité de crédit (FEC) approuvé en janvier 2023, les autorités bissau-guinéennes ont considérablement renforcé la gestion des finances publiques depuis 2020. Le programme de réformes approuvé en 2021 est axé sur le renforcement de la gestion de la trésorerie et du contrôle des dépenses, la progression de la mise en œuvre du compte unique du Trésor (CU), l'amélioration des cadres fiscaux et douaniers et la modification du cadre légal de passation des marchés afin de permettre la collecte et la publication d'informations sur les bénéficiaires effectifs. Cependant, la mise en place du compte unique du Trésor (CUT), conformément aux prescriptions n'est pas encore effective en Guinée-Bissau bien que le travail ait commencé depuis 2009. En l'absence d'un CUT, le principe de l'unicité de caisse n'est pas respecté au ministère des finances. Un recensement des comptes ouverts dans les banques commerciales a commencé en 2021 et a continué jusqu'en avril 2023 avec l'assistance de l'AFRITAC.

Dans le cadre du programme avec le FMI, les autorités ont élaboré des plans d'action pour la mise en œuvre du CUT et la gestion des investissements publics. La mise en œuvre du CUT est essentielle pour faire avancer les réformes de la gestion de la trésorerie lancées dans le cadre du SMP et pour établir la transparence et le contrôle des frais et charges extrabudgétaires. En ce qui concerne la gestion des investissements publics, le ministère de l'économie et le ministère des finances [1] ont des rôles limités dans la planification, la sélection et le suivi des grands projets d'investissement, sélection et le suivi des grands projets d'investissement. Le plan d'actions vise à renforcer le rôle des agences centrales dans l'évaluation de la faisabilité et de l'accessibilité financière des projets et dans la prévention des dépassements de coûts et des retards de mise en œuvre, afin de maximiser l'efficacité des investissements publics dans le contexte de l'espace budgétaire très limité. Les réformes de la gestion des finances publiques devraient être soutenues par l'amélioration progressive des données fiscales et des données relatives à la dette conformément aux normes internationales (Rapport FMI FMI Country Report No. 23/206).

Par ailleurs, la préparation et l'exécution budgétaires sont basées sur une nomenclature budgétaire fonctionnelle conforme aux directives de l'UEMOA de 1998, et se font à travers le système SIGFIP. Cependant, bien qu'opérationnel, des faiblesses persistent dans le SIGFIP, résultant du fait qu'une part importante des dépenses publiques sont toujours traitées en dehors du système. Par ailleurs, ce système ne permet pas l'établissement des rapports sur l'exécution du budget. En vue de maîtriser la disponibilité budgétaire et de la trésorerie, un comité d'arbitrage des dépenses budgétaire et un comité de trésorerie ont été mis en place en 2017. Le comité d'arbitrage des dépenses se réunit chaque semaine, et fait la priorisation des dépenses en fonction de la disponibilité budgétaire et de la trésorerie avant de soumettre le dossier au comité de trésorerie. La liquidation des dépenses, quant à elle, est faite sans le contrôle du service fait vu que les fournisseurs exigent le paiement avant la livraison, ce qui remet en cause la réception effective après paiement. Par ailleurs, la faible qualité des effectifs du ministère des finances ne permet pas une maîtrise opérationnelle de toutes les procédures de dépenses.

Parmi les domaines nécessitant des améliorations essentielles, on peut citer : (i) l'enregistrement de toutes les dépenses dans le système de gestion financière (SIGFIP) avant paiement, (ii) le renforcement des capacités de la nouvelle unité de la Direction générale du budget et la mise à jour des projections budgétaires en début d'année au second semestre de l'exercice, (iii) l'élargissement du programme financier, en hiérarchisant les dépenses et en fournissant des informations aux unités d'exécution budgétaire, et (iv) rationaliser les procédures d'exécution budgétaire et laisser la vérification financière au SIGFIP. En outre, par l'intermédiaire du Comité du Trésor, le gouvernement prévoit de renforcer le respect des règles de gestion des finances publiques au niveau ministériel et d'aligner les dépenses sur les ressources disponibles. À cet égard, le gouvernement : (i) continuera d'équiper et de charger le Comité du Trésor d'assurer la régularisation en temps voulu de toutes les dépenses et d'éviter l'utilisation des DNT ; (ii) continuer à éviter toute accumulation d'arriérés intérieurs ou extérieurs, (iii) étendre l'utilisation du système de gestion de l'information (SIGFIP) pour y intégrer les parties restantes des opérations de recettes qui ne sont pas actuellement saisies, (iv) resserrer les procédures annuelles de gestion budgétaire, instituer des processus plus clairs pour la vérification des projets d'investissement et prendre des mesures crédibles en vue de la mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme, (v) consolider les réformes de la gestion des salaires à moyen terme en instituant une politique de gestion des salaires afin d'informer les augmentations salariales annuelles du secteur public et de contenir la croissance de la masse salariale, (vi) d'améliorer la gestion et la hiérarchisation des dépenses d'investissement en renforçant la base de données sur les investissements, en développant une matrice de priorités des dépenses à court terme, en améliorant le système d'évaluation formelle des projets, et l'intégration des besoins d'entretien de l'infrastructure dans le budget ordinaire, et (vii) continuer à préparer et à examiner les tableaux mensuels glissants de projection des flux de trésorerie compatibles avec le budget itinérant du Trésor, afin d'orienter d'informer les opérations de trésorerie ; et poursuivre la préparation de rapports trimestriels en temps voulu sur l'exécution du budget au niveau ministériel avec des détails le long de la classification économique des dépenses.

Source : Analyse du risque fiduciaire pays (CFRA)

Rapport FMI Rapport pays du FMI n° 23/206

[1] Les deux ministères ont été fusionnés à la suite de la Constitution du nouveau gouvernement issu des élections législatives de juin 2023.

### 13.c. Timely and accurate fiscal reporting

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.0
Score révisé	2.0
Score de deuxième brouillon	2.0
Score final	2.0

#### Notes du pays:

Le pays a une faible capacité de comptabilité et d'information financière. L'Assemblée nationale ne contrôle pas l'exécution du budget, ce qui pose des problèmes dans la préparation des comptes définitifs. Il n'est pas clair si des comptes publics sont préparés, le cas échéant, après combien de temps. Plus encore, il n'y a pas d'éléments probants et les rapports ne sont pas évidents.

Le cadre juridique de gestion des finances publiques en Guinée-Bissau présente encore de nombreuses faiblesses. Il est nécessaire de renforcer le contrôle financier et de mettre en place les missions de contrôle judiciaire prévues par les directives communautaires de l'UEMOA et de réorganiser les directions centrales du ministère des finances et les départements de l'administration et des finances des ministères de tutelle et des autres institutions départementales pour les aligner sur la nouvelle pratique budgétaire. Le système interne de contrôle préalable des dépenses est inapplicable en raison de l'utilisation généralisée des procédures de dérogation, en particulier l'autorisation des dépenses sans instrument de règlement (contrôle des services fournis avant le paiement) et le paiement des dépenses sans procédures bien définies et nomenclature des pièces justificatifs. La gestion comptable est également inefficace, avec la non-production des comptes publics et l'impossibilité pour la Cour des comptes de les auditer et la faiblesse des capacités de comptabilité et d'information financière. D'autre part, des efforts ont été faits pour rétablir le principe du compte unique au Trésor public et assurer un rapprochement bancaire régulier. En ce qui concerne la prévisibilité des opérations budgétaires, la gestion de la trésorerie de l'État est encore embryonnaire. Il est effectué au quotidien en fonction de la disponibilité des ressources. L'absence de projets de loi de règlement empêche l'Assemblée nationale de contrôler l'exécution du budget. À court terme, cela a limité les possibilités d'une situation de trésorerie saine.

Les états financiers produits sont limités au Compte Général de l'Etat (Exécution du budget). Le Compte Général de l'Etat est préparé manuellement vu que SIGFIP ne permet pas l'élaboration automatique. Les Comptes de l'Etat relatifs aux exercices 2019 à 2021 sont préparés en 2022 avec l'assistance d'un cabinet d'audit. La Direction Trésorerie et comptabilité et l'IGF bénéficient de formations sur la préparation des états financiers de l'Etat par Expertise France dans le cadre d'une assistance technique financée par l'AFD. Le dernier compte de l'Etat publié sur le site du TbC est celui de l'exercice 2016. Les comptes de l'Etat ne sont pas soumis au Tribunal des comptes, ni à l'Assemblée Nationale Populaire depuis plusieurs années. Les lois de règlement sur l'exécution du budget de l'Etat ne sont donc pas produites.

Source : Analyse du risque fiduciaire pays (CFRA) – BAD

#### 13.d. Clear and balanced assignment of expenditures and revenues to each level of government

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

### Notes du pays:

La décentralisation fiscale en Guinée-Bissau se limite à la déconcentration des services centraux financés majoritairement par des transferts budgétaires. La loi 02/96 sur la création des collectivités locales stipule qu'une commune ne peut être créée que s'il existe l'assurance qu'elle peut mobiliser les fonds nécessaires pour remplir ses attributions. La législation ultérieure donne aux municipalités un espace de décision en leur accordant une identité d'entreprise, un certain pouvoir de lever des impôts et une marge de manœuvre pour les décisions politiques conformément au principe de subsidiarité. Dans la configuration actuelle, les régions devraient être financées par des transferts d'État et des accords de partage des impôts. Les régions n'ont pas de prérogatives fiscales. La réalité est que les transferts sont rarement effectués et que les accords de partage fiscal ne sont pas respectés. En ce qui concerne ce dernier point, un exemple est la loi 5/98 de 1998 sur l'utilisation des terres (Lei da Terra), qui répartit les impôts fonciers comme suit : 60 pour cent pour le Trésor central, 20 pour cent pour les communautés locales (tabancas), 10 pour cent pour les administrations régionales et locales (municipalités) et 10 pour cent pour une commission foncière ; cela n'est toutefois pas appliqué.

Plus généralement, les redevances perçues dans les régions par les autorités déconcentrées (forêts, douanes, géologie et mines, pêche, ports, tourisme, etc.) sont partagées avec leurs structures centralisées. En ce qui concerne les transferts, des réalités parallèles s'appliquent. Bien qu'il existe des lignes spécifiques dans le budget, les administrations locales n'ont pas reçu le soutien du gouvernement central en ce qui concerne les transferts. En ce qui concerne la ville de Bissau, elle parvient à obtenir des sommes assez importantes, contrairement aux régions, notamment grâce aux redevances de marché. Ces collectes sont cependant à peine suffisantes pour couvrir des dépenses d'investissement minimales. La trésorerie n'a pas de services déconcentrés dans l'ensemble du pays, ce qui laisse d'importantes lacunes dans la gestion financière. Ainsi, de nombreuses transactions sont effectuées en espèces, ce qui entraîne un manque à gagner en présence de « formalités administratives » et d'un manque de systèmes de reçus. L'absence d'agences bancaires dans de nombreuses régions du pays et le mauvais âge des systèmes bancaires aux États-Unis, en général, aggravent ce problème.

Sur le plan budgétaire, la Guinée-Bissau a fait quelques progrès dans la transposition des directives régionales de l'UEMOA. Cependant, la directive 01/2011/ CM/UEMOA relative au régime fiscal des collectivités locales de la zone UEMOA est essentiellement adaptée au système francophone de gouvernance territoriale et économique : elle est stricte dans le cadre institutionnel nécessaire à l'effectivité et repose sur des pratiques comptables qui ne tiennent pas compte des évolutions plus récentes sur les présentations bilans, la gestion axée sur les résultats, ou comptabilité d'exercice (Banque mondiale, 2016). La Guinée-Bissau a adopté en décembre 2022 en Conseil des ministres la directive sur les collectivités territoriales (régimes financiers des collectivités territoriales). Compte tenu des lacunes en termes de capacité en termes de gestion économique et financière dans le pays, son efficacité pourrait représenter un défi important pour les gouvernements infranationaux.

## 14. Efficiency of Revenue Mobilization

Score du critère: 3

### 14.a. Tax policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

La gestion budgétaire de l'année 2022 a été marquée par une baisse de 10,7% des recettes fiscales et dons qui sont passées de 170,8 milliards de FCFA en 2021 à 163,0 milliards de FCFA en 2022 ; par rapport aux prévisions, les recettes budgétaires ont baissé de 4,6%. Cependant comparées à leur niveau de 2020 elles ont augmenté de 21%. La baisse enregistrée en 2022 est imputable essentiellement aux contreperformances notées dans la collecte des dons (projet et budgétaire) ; les recettes fiscales s'étant légèrement améliorées de 6,6% tirées notamment par la reprise de l'activité économique. En ce qui concerne les recettes non fiscales elles ont baissé de 6,6% par rapport à l'année 2021. La pression fiscale a été systématiquement inférieure à 10% pour la Guinée-Bissau, se situant largement en-dessous de l'objectif de 20% de l'UEMOA. En 2022 elle s'est établie à 9,4% du PIB (FMI 2023). Cette faiblesse s'explique par l'étroitesse de l'assiette et une mauvaise administration fiscale. Les mesures de contrôle des recettes publiques, en particulier fiscales, devraient être renforcées en 2023 et au-delà, ce qui permettra d'impacter significativement l'évolution des recettes budgétaires et accroître la pression fiscale.

Pour l'année 2023 la gestion budgétaire a été marquée par l'absence d'un budget formel en raison de la dissolution du parlement à la suite de la tentative de coup d'état intervenue en février 2022. Les autorités ont convenu avec le FMI d'un projet de budget qui soutient un solide assainissement budgétaire visant à assurer la viabilité budgétaire à moyen terme tout en soutenant la reprise économique. Les élections législatives de juin 2023 ont permis l'instauration d'un nouveau parlement. Un budget de rattrapage pour l'année 2023 est en cours de préparation et sera soumis pour approbation au nouveau parlement.

La structure fiscale de la Guinée-Bissau est fortement axée sur le commerce international. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés, leur portée est faible, tant dans la couverture des entités et des personnes redevables (compte tenu de la faiblesse de l'administration) que dans le taux élevé d'informalité. En outre, les recettes du pays dépendent indirectement des taxes liées à l'exportation d'un seul produit, la noix de cajou. Cela rend les recettes fiscales très vulnérables aux chocs extérieurs et à la volatilité des prix internationaux de la noix de cajou. Le champ d'application est également limité compte tenu des disparités géographiques dans la mesure où les efforts de collecte sont concentrés sur la ville de Bissau (notamment en raison du manque de moyens de collecte des impôts dans les régions). Les taux d'imposition de la Guinée-Bissau sont comparativement bas par rapport à ses pairs. Le taux de

l'impôt sur le revenu des personnes physiques est le plus bas de la région UEMOA, à 12%. L'impôt sur les sociétés est officiellement fixé à 25%, mais avec un taux effectif de seulement 15% en raison des exonérations fiscales et des taux inférieurs pour certains secteurs. Dans la pratique, cela n'est pas aligné sur la fourchette fixée par l'UEMOA pour l'impôt sur les sociétés, qui se situe entre 25 et 30%.

Le pays a des niveaux élevés d'exonérations fiscales et d'incitations fiscales. Les situations créent des inégalités entre les contribuables et pourraient ouvrir la voie à des comportements de recherche de rente et à la corruption. Cette situation découle du régime Geral das Isenções (régime d'exonération fiscale) de 1995, actuellement dépassé et sous-optimal, mais aussi des modifications apportées à la loi de finances 2015 sur la taxe générale sur les ventes et les services (Imposto Geral sobre Vendas e Serviços) et au code des investissements (Código de Investimento) qui donne essentiellement au ministre des Finances un pouvoir discrétionnaire sur l'octroi d'exonérations. En 2012, les autorités ont mis en place un comité d'exonération fiscale au ministère des finances, mais sa capacité à vérifier le respect des obligations fiscales et à faire appliquer des sanctions en cas de non-respect reste faible.

Pour verser tirer profit du potentiel fiscal estimé à environ 18% du PIB par la Banque mondiale, les autorités ont donc mis en œuvre plusieurs mesures durant le Staff Monitoring Program (SMP) et entreprendront d'autres réformes pour atteindre le plancher de recettes fiscales au cours du programme de facilité élargie de crédit soutenu par le FMI. Le gouvernement a, en effet, instauré une nouvelle taxe sur les télécommunications et sur les revenus du travail, ainsi que des mesures visant à améliorer le respect des obligations fiscales, notamment l'adoption de nouveaux décrets et arrêtés ministériels visant à renforcer les procédures de contrôle interne de la Direction des douanes et des impôts. Les autorités ont également entamé la préparation de la loi révisée sur le régime général d'exonération et ont élaboré des plans d'actions pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la Taxe sur la valeur ajoutées (TVA) et de la loi sur l'impôt sur le revenu ainsi que la réforme de la Direction générale des impôts (DGCI). Les réformes au niveau des recettes devraient être accélérées sous la nouvelle direction de la DGCI. Le ministère des finances a publié en 2023 un arrêté ministériel sur les plans d'action assortis de délais pour les réformes de l'administration fiscale et la mise en œuvre de la nouvelle TVA. Pour verser atteindre l'objectif de 20% du PIB indiqué par la convergence de l'UEMOA il sera essentiel d'appliquer ces mesures de conformité fiscale. La mise en œuvre de la TVA qui est devrait générer environ 2,6% du PIB d'ici 2027. Les autorités ont également demandé le soutien du FMI pour le renforcement de l'administration fiscale, la modernisation du régime fiscal, la rédaction d'une législation relative au régime général d'exemption ainsi que la préparation d'un nouveau cadre juridique et fiscal de régime d'exploitation des ressources naturelles.

Source : (Revue des dépenses publiques 2019 de la Banque mondiale)

Sources : Rapport pays du FMI n° 23/206 Juin 2023

Rapport pays du FMI n° 22/87 Février 2023

#### 14.b. Tax administration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0

Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

### Notes du pays:

L'Administration fiscale en Guinée-Bissau est confrontée à des problèmes de capacité de recouvrement des recettes aussi bien au niveau des taxes intérieures qu'au cordon douanier. L'assiette fiscale est très étroite et les agents des impôts et des douanes ne sont pas suffisamment formés. En outre, comme indiqué dans un rapport technique du FMI de 2019, les cadres supérieurs et les auditeurs ont tendance à avoir une capacité limitée quand il s'agit d'interpréter la loi et ont tendance à d'appliquer les pratiques traditionnelles plutôt que les procédures juridiques.

Au niveau de la Direction des impôts les principaux facteurs qui entravent la collecte efficace des taxes sont liés aux processus complexes et discrétionnaires, le manque de formation des fonctionnaires, la faiblesse des systèmes informatiques et le faible niveau de professionnalisme. Le manque de qualification des fonctionnaires conjugué au népotisme qui implique un non-respect des règles et procédures de recrutement ne permet pas une bonne application des principaux textes juridiques et procéduraux, notamment le code des impôts et les plans d'audit. En outre, comme indiqué dans un rapport technique du FMI de 2019, les cadres supérieurs et les auditeurs ont tendance à avoir une capacité limitée d'interpréter la loi et d'appliquer les pratiques traditionnelles plutôt que les procédures juridiques. Un diagnostic de la Banque sur le système fiscal de la Guinée-Bissau a souligné d'importantes insuffisances, dont : i) la non-maîtrise des données de base sur les contribuables ; ii) Le manque d'informatisation de la procédure de gestion fiscale de base "déclaration-(auto)imposition-" paiement" en commençant par les plus gros contribuables et les impôts les plus importants pour le recouvrement (réel ou potentiel), en échangeant automatiquement des informations sur les paiements d'impôts avec le Trésor public ; iii) La non disponibilité à l'administration fiscale d'un ensemble d'informations et d'outils de base permettant à la DGCI de réaliser les travaux de contrôle fiscal ; iv) La non disposition des services essentiels d'information et d'assistance au contribuable pour le respect de ses obligations fiscales ; v) l'informatisation incomplète du processus de recouvrement coercitif (contentieux) ; et vi) la non disponibilité d'informations complètes sur le personnel de la DGCI.

Au même titre que la DGCI, la Direction des douanes (DGA) est également confrontée à des difficultés qui limitent le recouvrement des recettes douanières, notamment l'absence de procédures normalisées, l'inefficacité des contrôles, le manque de formation, le manque de clarté, la duplication des tâches et la mauvaise application du cadre juridique. Le système douanier de la Guinée Bissau souffre également de faiblesses de capacités matérielles notamment informatiques. En outre, on observe des pratiques contraires au cadre juridique, notamment des fonctionnaires de la DGA qui reçoivent une compensation irrégulière de la part des courtiers en douane pour chaque tâche effectuée, ce qui entraîne de la corruption, des pertes de revenus et des inefficacités. Le système d'information douanière de la Guinée Bissau n'est pas connecté au réseau régional d'interconnexion de transit douanier de l'UEMOA (SIGMAT) ; cette situation ne permet pas d'assainir de manière significative le commerce de transit sur le corridor Dakar-Bissau-Fouta Djallon ce qui favorise les activités de fraude en transit. Enfin l'administration des douanes ne dispose pas de scanner ce qui ralentit les contrôles, favorisent les inspections intrusives et ne facilite pas la détection des chargements de marchandises dangereuses ou prohibées

Dans le cadre du SMP, le précédent Parlement a approuvé une série de nouvelles lois fiscales, notamment le code général des impôts révisé et le régime des sanctions fiscales, ainsi que la nouvelle loi sur la TVA. En outre, ils ont soumis le code des douanes révisé, qui attend l'approbation du Parlement. Afin de promouvoir une mobilisation plus efficace des recettes, notamment en continuant à tirer parti de la numérisation pour la collecte des impôts, les autorités ont lancé un site web pour les déclarations fiscales électroniques (le système Kontaktu) en 2021, permettant le dépôt et le paiement électroniques des déclarations fiscales. Cette plateforme numérique offre de meilleurs services aux contribuables, y compris au secteur privé, qui disposeront de plusieurs moyens de paiement, que ce soit en personne, par l'intermédiaire des banques ou par téléphone portable. En 2022, la Guinée-Bissau a adopté un ensemble de mesures fiscales visant à simplifier et à améliorer la transparence du système fiscal et a pleinement mis en œuvre le système Kontaktu. La Guinée-Bissau a également approuvé une législation fiscale, qui est une loi unificatrice et simplificatrice pour les contribuables, facilitant le respect des règles. Ces mesures contribueront à relever le niveau des recettes fiscales. La mise en œuvre de la TVA, qui devrait générer environ 2,6% du PIB d'ici 2027. Les autorités ont également demandé l'appui du FMI pour renforcer l'administration fiscale, moderniser le régime d'impôt sur le revenu, rédiger une nouvelle législation pour le régime général d'exemption et préparer un nouveau cadre juridique et un nouveau régime fiscal pour l'exploitation des ressources naturelles.

Pour verser moderniser l'administration douanière par rapport aux normes internationales, la direction générale a également élaboré un plan stratégique 2020-2022 qui a été adopté par le conseil d'administration de la Douane de même qu'un nouveau code d'éthique qui devrait être adopté prochainement par le conseil des ministres. Une commission a été créée à cet effet pour accélérer le processus. La DGD a bénéficié de l'assistance technique d'un projet FORCE basé à Abidjan et financé par l'AFD. Par ailleurs, la douane de la Guinée Bissau fonctionne toujours le système douanier SYDONIA++ installé depuis 2011 mais qui va entamer la migration vers le système SYDONIA World grâce à la convention signée avec la CNUCED. Relativement au renforcement des capacités, un plan de formation a été élaboré (prenant en compte englobe tous les domaines de la douanes) et a été adopté par le Conseil d'administration de la DGD.

Sources : Rapport pays du FMI n° 23/206 Juin 2023

Rapport pays du FMI n° 22/87 Février 2023

## 15. Quality of Public Administration

Score du critère: 2.167

### 15.a. Policy coordination and responsiveness

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5

Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

### Notes du pays:

Les institutions sont essentielles au développement et l'administration publique doit agir dans l'intérêt général et respecter le principe de légalité et d'égalité. La Guinée-Bissau malgré un cadre démocratique et constitutionnel, a hérité de la faiblesse des institutions en raison de son histoire marquée par une instabilité politique et institutionnelle récurrente. Pendant la lutte de libération, le PAIGC - sous la direction de son dirigeant fondateur, Amilcar Cabral – a fourni des efforts pour construire un système politique et des institutions étatiques. Cependant le pays s'est enlisé depuis 1974 dans une longue période d'instabilité politique marquée par d'importants épisodes de conflits et de coups d'Etat militaires, dont le dernier datait de 2012. Au cours des trois dernières années l'arrivée au pouvoir du Président Umaro Sissoco Embaló élu démocratiquement a permis au pays de retrouver une apparente stabilité avec notamment la reconnaissance par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la formation d'un gouvernement de coalition. Cela a permis au pays de mettre en œuvre des réformes permettant de redresser la situation économique et aussi de bénéficier de l'appui financier des partenaires techniques et financiers. Cependant la démocratie reste vulnérable aux menaces ; le pays a échappé à une tentative de coup d'Etat militaire le 1er février 2022. Le soutien de la CEDEAO depuis les élections de 2019 et sa réaction rapide à la suite de cette tentative de coup d'Etat ont contribué à la relative stabilité politique du pays. Dans un tel contexte le Président a dissous le Parlement, en mai 2022 invoquant la corruption et des élections législatives ont été organisées en juin 2023 marquées par une victoire du parti de l'opposition PAIGC qui a obtenu une majorité absolue à l'Assemblée nationale imposant une cohabitation au régime actuel. Le Président Umaro Sissoco Embaló a nommé, au poste de Premier ministre, comme prévu dans la constitution le Vice-président du PAIGC qui s'est engagé à œuvrer pour renforcer la cohésion nationale et atteindre les objectifs de développement.

La Guinée-Bissau est toujours mal classée au niveau de la plupart des indicateurs de gouvernance dans l'indicateur mondial de gouvernance (WGI) de la Banque mondiale. Ces indicateurs mesurent la performance en matière de contrôle de la corruption, d'efficacité du gouvernement, de qualité de la réglementation et d'état de droit. Sur les trois dernières années le Gouvernement a fourni des efforts pour renforcer la démocratie et le cadre de gouvernance en Guinée-Bissau qui demeure néanmoins extrêmement fragile. La fragilité et la faiblesse des institutions publiques peuvent entraîner un manque de transparence et de responsabilité dans l'utilisation des ressources publiques. La faiblesse des institutions et de la gouvernance peut également être au centre de conflits répétés d'instabilité et de violence.

Source : Indicateur de gouvernance mondiale

Source : <https://info.worldbank.org/governance/wgi/Home/Reports>

## 15.b. Service delivery and operational efficiency

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.0
Score révisé	2.0
Score de deuxième brouillon	2.0
Score final	2.0

### Notes du pays:

La Guinée-Bissau manque toujours de gouvernements locaux et la prestation des services primaires est assurée par des organismes gouvernementaux. La plupart des services sociaux, en particulier dans les zones rurales, ont été fournis par l'intermédiaire d'organisations de la société civile. Le gouvernement n'est toujours pas en mesure de fournir de manière adéquate des services sociaux de base tels que la santé et l'éducation. L'administration publique en particulier est confrontée à des handicaps dont les plus importants sont l'insuffisance et l'inadéquation du cadre institutionnel, légal et réglementaire, le manque de personnel qualifié et leur inadéquation par rapport aux fonctions occupées, la faible motivation des agents de l'Etat, sa taille toujours pléthorique au regard des finances de l'Etat, la faiblesse de ses moyens matériels, etc. Les textes d'application du statut général de la fonction publique qui régissent les fonctionnaires ne répondent plus aux besoins d'une administration moderne. L'administration publique de la Guinée-Bissau est marquée par une définition imprécise de son rôle, une centralisation excessive en dépit des balbutiements de décentralisation/déconcentration.

L'efficacité opérationnelle et la prestation de services sont principalement limitées par le manque généralisé de ressources financières. L'efficacité de l'administration publique est également handicapée par l'appropriation insuffisante des systèmes et procédures administratifs, par ailleurs désuets, la faible compétence des agents chargés de les appliquer ainsi que l'âge avancé des agents de l'État. La prestation de services est contrainte par la faiblesse des capacités institutionnelles de l'administration, notamment la faiblesse des aptitudes et des compétences des agents. Le renforcement des capacités et les bas salaires (souvent payés tardivement) justifient l'absentéisme des fonctionnaires et des employés de l'État, mais aussi leur refus de rendre compte et de faire une certaine obligation de résultats. Le pays a perdu 4,5 points sur le sous-indice Mo Ibrahim concernant l'effectivité de l'administration avec un score de 23,9 points ce classant à la 49ème place sur 54 pays.

Conscient de ces enjeux les autorités bissau-guinéennes se sont engagées depuis 2021 dans le cadre du SMP négocié avec le FMI et puis après du programme de facilité élargie de crédit sur la voie d'un assainissement budgétaire crédible par le biais de réformes majeures qui incluent une gestion de l'administration publique. Le programme de réforme de l'administration publique est appuyé par les partenaires au développement dont la BAD et la Banque mondiale. La communauté des bailleurs s'est également engagée à fournir des appuis budgétaires au Gouvernement par le biais de réformes phares notamment sur les lois, les cadres organiques, le fonctionnement des organes de contrôle et la révision des procédures pour une administration moderne et efficace nécessaire à une bonne mise en œuvre des objectifs de développement. Ainsi, le pays a gagné 0,9 point par rapport à 2020 dans le sous-indice Mo Ibrahim lié à l'Administration publique et se classe au 49e rang sur 54 pays en 2021 avec un score de 29,8/100.

**Source** : Rapport d'évaluation de projet BAD

Indice Ibrahim 2022 de la gouvernance africaine (  
[https://assets.iiag.online/2022/2022\\_Country\\_Scorecards.pdf](https://assets.iiag.online/2022/2022_Country_Scorecards.pdf))

### 15.c. Merit and ethics

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.0
Score révisé	2.0
Score de deuxième brouillon	2.0
Score final	2.0

#### Notes du pays:

Les dimensions du mérite et de l'éthique dans les secteurs public et privé en Guinée-Bissau n'ont pas changé de manière significative en 2022. Alors que le mérite est en principe la base du recrutement et des promotions, dans la pratique, l'ancienneté prévaut, conformément au rapport de mémorandum 2020 de la Banque mondiale. Des critères ont également été créés pour la nomination des directeurs d'école sur la base du mérite, comme indiqué dans une dépêche sur les critères pour les directeurs (Dispatch No 21/GMEJCD/13, MEN 2013a).

Il n'y a pas de planification et de budgétisation adéquates des ressources humaines, ce qui fait que le recrutement se fait souvent de manière ponctuelle et n'est pas aligné sur les priorités et les besoins stratégiques. Les processus de recrutement ne sont souvent pas conformes aux procédures légales et sont motivés par le népotisme plutôt que par le mérite, ce qui fait que de nombreux fonctionnaires n'ont même pas les qualifications minimales requises pour leur rôle. De plus, il n'y a pas souvent de termes de référence pour chaque poste, ce qui signifie que l'embauche ne se fait pas sur la base de critères objectifs pour s'assurer que les compétences des candidats correspondent aux exigences du poste. Les départements ont souvent recours à l'embauche de stagiaires sans respect du cadre légal ; ces derniers constituent une part importante, bien que cachée, des effectifs du secteur public. Les stages durent souvent plusieurs années avec la perspective, mais sans garantie, d'un poste dans la fonction publique à l'avenir ; l'accès dans la fonction publique par cette voie ne respecte aucune règle. Les stagiaires reçoivent souvent une certaine rémunération provenant des ressources extrabudgétaires propres à chaque ministère ; le nombre et les coûts de ces travailleurs non officiels ne sont donc pas clairs.

De nombreux fonctionnaires ne disposent pas d'un ensemble de compétences et d'aptitudes de base essentielles qui sont au cœur de la majorité des emplois de l'administration publique, dont : les fondements de base du gouvernement et de l'administration publique, les règlements de la fonction publique, la planification et la budgétisation, les fondements de la gestion des finances publiques, les principes de base de la gestion des ressources humaines dans l'administration publique, les principes de base de l'élaboration des politiques, les compétences informatiques de base, les marchés publics, l'éthique du secteur public et le code déontologique de la fonction publique. La répartition des effectifs de la fonction publique selon le niveau de qualification des agents, suggère que l'inefficacité de l'administration publique s'explique en partie par le poids relativement important des employés manuels non qualifiés. Les fonctionnaires reçoivent rarement des formations ni sur les connaissances et compétences fondamentales de l'administration publique, ni sur les compétences spécialisées nécessaires à l'exécution de leur travail ou pour améliorer leur productivité et les préparer à une progression de carrière. Il en résulte une fonction publique mal formée, incapable de s'adapter à l'évolution des besoins, ce qui entraîne une inadéquation toujours plus grande entre les compétences existantes et les compétences requises. Lorsqu'elles existent, les activités de développement de ressources humaines n'ont eu que des effets limités sur le renforcement durable des capacités de l'administration publique du fait : (i) du faible niveau d'éducation des agents de l'Etat formés ; et (ii) de l'inexistence d'incitation objective pour la formation continue dans la mesure où la qualification supplémentaire que l'agent va acquérir ne lui donne pas nécessairement droit à une promotion ; et (iii) de la faible capacité d'absorption des agents bénéficiant de l'appui des assistants techniques.

La fonction publique de la Guinée-Bissau fait également face à des problèmes récurrents de gestion des performances, des carrières et des rémunérations. Actuellement, les systèmes de rémunération, de promotion et d'incitation des agents de l'Etat ne sont pas soumis à des règles précises et demeurent très opaques et politisés. Ainsi, l'absence de gestion basée sur les performances signifie que les compétences ne sont pas récompensées, la progression de la carrière et du salaire n'est pas liée aux représentations ; ce qui a pour résultat le manque d'incitations à la performance et à la faible motivation des fonctionnaires. De ce fait, l'occupation des postes de responsabilité n'est soumise à aucun respect de critères précis. Les mutations aussi bien des cadres que des agents permanents à la suite des fréquents changements des responsables des départements ministériels sont sources d'instabilités qui affectent négativement les performances de la fonction publique.

Enfin, l'absence d'une gestion de carrière adéquate signifie que les fonctionnaires n'ont pas de clarté concernant la progression de leur carrière : un agent de l'Etat peut demeurer, jusqu'à sa retraite dans la catégorie dans laquelle il a été admise lors de son intégration dans la fonction publique. Les fonctionnaires sont engagés à vie et il n'y a pas de contrôles adéquats ni de système de gestion des conséquences, ce qui entraîne l'absentéisme, le manque de responsabilité, les mauvaises performances et la corruption. Les règles et procédures relatives à la retraite de la fonction publique ne sont pas appliquées et restent beaucoup de fonctionnaires restent dans la fonction publique et sur la feuille de paie pendant des années après avoir atteint l'âge de la retraite.

Sources : documents de projet

#### **15.d. Pay adequacy and management of the wage bill**

*Aucune donnée de score disponible pour ce sous-critère.*

## 16. Transparency, Accountability, and Corruption in the Public Sector

Score du critère: 2.167

### 16.a. Accountability of the executive to oversight institutions

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.0
Score révisé	2.0
Score de deuxième brouillon	2.0
Score final	2.0

#### Notes du pays:

Un parlement monocaméral exerce le pouvoir législatif, l'Assemblée populaire nationale (ANP). La législature dure tous les ans et les députés sont élus au suffrage universel direct. Les dernières élections législatives ont eu lieu en juin 2023 après la dissolution en avril 2022 du précédent parlement élue en mars 2019 à la suite d'une tentative de coup d'état. En vertu de l'article 76, l'ANP adopte les lois, motions, résolutions et traités qui lui sont présentés par le Gouvernement. L'ANP adopte également, annuellement en principe, les lois de finances et les comptes de l'Etat. Les membres du Gouvernement peuvent siéger et prendre la parole au sein de l'ANP. Selon les autorités, tous les textes législatifs sont publiés au Journal officiel. Cependant, le Journal officiel n'est pas accessible en ligne, mais uniquement par l'achat d'éditions physiques à un endroit de la capitale Bissau, ce qui limite considérablement l'accès. La responsabilité du gouvernement devant le parlement est inscrite dans la Constitution de l'État.

#### Reddition de comptes par le biais du budget

Le contrôle parlementaire sur le budget est habituellement la principale fonction de surveillance du Parlement sur l'exécutif. Le budget est, en fait, un « miroir financier » des politiques de l'exécutif. Les contrôles ex ante (c'est-à-dire les débats et les votes) et ex post (c'est-à-dire l'approbation des comptes) sont donc essentiels. Le contrôle parlementaire doit être initié et mis en œuvre sur la base de l'intégration des directives de l'UEMOA de 2009 sur les lois de finances, ce qui n'a pas encore été fait. En outre, le contrôle financier est extrêmement centralisé au niveau du ministère des Finances. Il ne dispose pas d'un manuel de procédures et son personnel est insuffisant pour couvrir tous les contrôles des dépenses publiques. En outre, les commissions parlementaires sont soumises à de lourdes contraintes de temps, ce qui rend impossible une discussion efficace de la loi de finances. Le temps alloué au contrôle et à la supervision parlementaires entre en conflit avec la législation budgétaire (y compris la révision législative).

Il existe également une grande limitation de la capacité technique et de l'expertise interne (administration et commissions) et de l'accès à la capacité externe d'analyse budgétaire/des dépenses, de macroéconomie et de finances publiques. En général, les règles et procédures qui définissent le plafond

de l'allocation budgétaires sont très souples. Ils offrent une marge de manœuvre importante pour que l'exécutif puisse apporter des changements au cours du processus de mise en œuvre et inclure ces changements dans le rapport final. Un comité interne prend souvent des décisions en matière de dépenses et présidée de façon discrétionnaire par le ministre des Finances.

Un examen des budgets suggère également un optimisme tant en ce qui concerne les prévisions de recettes que de dépenses. Cela est dû à la faiblesse des prévisions, à la mauvaise gestion de la trésorerie et de la planification des achats, par exemple, et au manque de transparence des processus financiers. En effet, les prévisions de recettes sont de dix trop optimistes, ce qui conduit à une sous-exécution des dépenses en raison de recettes plus faibles que prévu, conduisant ainsi à une allocation discrétionnaire de ressources limitées. En outre, la faiblesse de la budgétisation constitue une contrainte n'augure rien de bon pour la transparence et la responsabilité. Il n'est pas facile de comprendre ce qui est réellement planifié ou réalisé (réf. Code de bonnes pratiques du FMI sur la transparence des finances publiques). Il n'y a généralement pas de véritable consultation ou discussion entre les pouvoirs exécutif et législatif lors de l'élaboration du budget. Dans certains cas, les lois confèrent aux ministres des pouvoirs discrétionnaires assortis de peu ou pas de mécanismes de reddition de comptes, comme dans le cas de l'octroi d'exonérations fiscales par le ministre des Finances. Il n'existe pas encore de compte unique du Trésor permettant aux ministères de tutelle d'ouvrir des accords avec les banques commerciales avec un simple accord entre le Trésor et le ministère d'exécution. La prolifération des comptes a rendu difficile le rapprochement (il n'y a toujours pas d'inventaire définitif des comptes). Cela tend à promouvoir le recours à des opérations extrabudgétaires avec un retour d'information implicitement limité. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne les entreprises publiques et les entités publiques autonomes où les dépenses extrabudgétaires sont courantes et les arriérés de dépenses importants. Ainsi, un recensement des comptes ouverts dans les banques commerciales a commencé en 2021 et a continué jusqu'en avril 2023 avec l'assistance de l'AFRITAC. Ce travail de recensement et triage des comptes connaît certaines contraintes, vu que certaines banques n'ont pas transmis tous les comptes et la base des données n'est pas encore fiable. Selon le chronogramme de mise en place du CUT, le travail devait être terminé le 30.03.2022, et la fermeture des comptes aux banques commerciales et la mise en place du CUT d'ici le 30.09.2023 délai convenu avec le FMI. Le champ du CUT inclut dans sa première phase l'administration centrale, les administrations publiques à caractère administratif et les collectivités territoriales.

Le contrôle externe des finances publiques est exercé par le Tribunal des Comptes (TbC) créé par la Loi 7/92. Cependant, le TbC ne dispose pas d'une Loi organique conforme aux directives de l'UEOMA portant sa mission, organisation et fonctionnement, ni de règlement interne ni de statut de son personnel, ni des moyens et effectifs pour accomplir ses missions (30% du personnel sont des contractuels). La Loi 7/92 n'est pas conforme aux directives de l'UEOMA et ne peut être qualifiée de loi organique vu que la constitution de la Guinée-Bissau n'aborde pas le TbC. Par ailleurs, le Tribunal des Comptes ne jouit pas d'une autonomie financière, son budget est géré par le ministère des finances qui assure le paiement des salaires principalement. Le Tribunal des comptes n'a à ce jour publié de rapports de vérification de la conformité du compte général de l'Etat depuis le rapport de l'exercice 2010, et n'exerce pas le jugement des comptes de gestion. Il se consacre plus à l'audit financier des sociétés publiques, mais les recommandations ne font pas l'objet de suivi malgré que les défaillances relevées au niveau de certaines entreprises publiques sont critiques. Le Tribunal des Comptes confirme que les rapports d'audit des comptes des exercices 2014-2016 sont réalisés, ce qui n'est pas corroboré par les rapports publiés sur son site web. En ce qui concerne l'audit des dépenses liées à la COVID-19, deux audits complémentaires sont en cours et le projet d'audit de l'ancien commissariat à la lutte contre la COVID-19 est préparé et en attente de validation par la réunion plénière de la cour des Comptes. Des réformes sont en cours au niveau Tribunal des Comptes, notamment : le plan stratégique 2023-2027, un projet de Loi sur le Tribunal des Comptes, un règlement interne, un règlement du service d'appui, et le statut de son personnel. Néanmoins le renforcement des audits externes et de la transparence des marchés publics a bien progressé sur les deux dernières années. Pour l'audit des dépenses liées au projet COVID-19, la

Cour des comptes a préparé des rapports d'audit préliminaires du haut-commissaire pour le COVID-19 et en attente de validation par la réunion plénière de la cour des Comptes et entreprend un autre audit du ministère de la santé et d'autres entités qui devrait s'achever en 2023. Une fois finalisée, la mise en œuvre des recommandations d'audit constituerait une étape cruciale dans le renforcement du cadre de transparence et de responsabilité. La direction générale des marchés publics (DGCP) a continué à publier les informations sur les bénéficiaires effectifs de tous les contrats liés à la crise. Afin d'étendre la divulgation des informations relatives aux bénéficiaires effectifs à l'ensemble des marchés publics, la Cour des comptes souhaite contrôler les contrats d'achat direct qui n'ont pas été autorisés par la DGCP et la Cour des comptes. Cependant, la réalisation d'un tel audit exige que le ministère des finances soumette d'abord l'arriéré du compte final. Des réformes sont en cours au niveau Tribunal des Comptes, notamment : le plan stratégique 2023-2027, un projet de Loi sur le Tribunal des Comptes, un règlement interne, un règlement du service d'appui, et le statut de son personnel.

L'Assemblée nationale Populaire dispose de moyens très limités pour le contrôle de l'action gouvernementale, en matière d'exécution d'autorisation des dépenses publiques qu'elle a accordées par le Crédit du budget. Le contrôle parlementaire doit être initié et mis en œuvre à partir de l'intégration des directives 2009 de l'UEMOA sur les lois de finances. Les besoins de renforcement des capacités des élus nationaux en matière de contrôle des politiques publiques et du budget sont une piste importante de réformes. Par ailleurs, la mise en œuvre des normes et pratiques de comptabilité et d'audit financier conformes aux normes internationales, n'est pas encore efficace.

### **Efforts du gouvernement pour lutter contre la corruption**

Au cours des dernières décennies, plusieurs programmes dirigés par des partenaires se sont efforcés de lutter contre la corruption et d'accroître la responsabilité de l'exécutif envers les institutions de surveillance. Elles ont toutefois donné lieu à un succès limité. L'une des principales raisons en est les fréquents bouleversements politiques, qui ont effectivement bloqué les institutions de contrôle. Selon le rapport 2020 du FMI sur la gouvernance, les dirigeants politiques du pays auraient une bonne compréhension des vulnérabilités en matière de corruption tout en étant d'accord et en exprimant leur voix sur la nécessité d'agir. Toutefois, le pays ne dispose toujours pas d'une politique et d'une stratégie globales de lutte contre la corruption. L'instabilité politique contribue à une corruption profondément enracinée, à une recherche de rente enracinée et à un comportement prédateur. La capacité des fonctionnaires à un CT en toute impunité a exacerbé ce comportement prédateur, et le favoritisme politique conduit au placement de personnes non qualifiées dans des emplois du secteur public. Les efforts en cours pour mobiliser les recettes et contrôler les dépenses sont des mesures bienvenues pour réduire les vulnérabilités budgétaires, mais d'autres mesures sont nécessaires. Dans le cadre du Programme de suivi des services du FMI récemment approuvé en 2021, le gouvernement s'est engagé à adopter des mesures clés en matière de gouvernance et de corruption. Il s'agit notamment de publier le rapport de diagnostic sur l'amélioration de la gouvernance et du cadre de lutte contre la corruption et de créer une commission chargée d'éliminer les incitations salariales injustifiées accordées aux fonctionnaires. Les autorités mettent également en œuvre des réformes visant à améliorer le cadre de lutte contre la corruption. Elles prévoient également de préparer les lignes directrices pour la mise en œuvre du nouveau régime de déclaration des avoirs, qui devrait être approuvé par le nouveau Parlement qui a été élu après les élections législatives de juin 2023.

Selon la note de l'état de droit de l'indice Mo Ibrahim de bonne gouvernance, la Guinée-Bissau obtient un score de 47,7/100 en 2021 (contre 34,5/100 en 2020) et se classe 26e sur 54 pays du continent (+ 18 places).

## 16.b. Access of civil society to information on public affairs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

### Notes du pays:

LCependant, la participation de la société civile aux affaires publiques est limitée par l'absence de documentation en ligne ou d'un centre de documentation organisé empêchant l'accès physique à la documentation. Selon le rapport 2023 de la Freedom House, en Guinée-Bissau, le système politique de la Guinée-Bissau a été entravé ces dernières années par des divisions entre le président et le parlement, ainsi qu'au sein du principal parti politique. Les conditions des libertés civiles se sont progressivement améliorées à mesure que le pays se remet des conséquences du coup d'État militaire de 2012, même si la police continue de perturber certaines manifestations. La corruption est un problème majeur exacerbé par les activités criminelles organisées, notamment le trafic de drogue.

En février 2022 après les événements liés à la tentative de coup d'Etat, la situation sécuritaire de la société civile dans le pays, en particulier celle des défenseurs et des organisations des droits humains, s'est considérablement détériorée. La Liga Guineense dos Direitos Humanos (LGDH), membre de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), a tenu une conférence de presse en réaction et exigé une enquête transparente pour traduire les auteurs en justice. Le contenu de cette déclaration n'a pas plu aux autorités nationales qui ont alors commencé à intimider et menacer les membres de la LGDH qui ont par la suite dénoncé les atrocités commises par des inconnus contre les citoyens et les médias depuis la tentative de coup d'État, notamment l'attaque contre les locaux de Radio Capital FM, et la détérioration de la situation des droits de l'homme en le pays.

Par ailleurs, la liberté de la presse a été sérieusement menacée depuis la tentative de coup d'État, les médias indépendants étant pris pour cible en raison de leur attitude critique à l'égard des autorités du pays. En effet les locaux de Radio Capital FM à Bissau, radio indépendante critique du régime, ont été attaqués et leurs équipements détruits par des hommes armés et masqués, faisant sept journalistes blessés, dont un dans un état grave. Par ailleurs, commentateur politique sur Radio Capital FM, a été attaquée par des hommes armés. Les locaux de la radio avaient déjà été attaqués et la quasi-totalité de ses équipements détruits le 26 juillet 2020. Sur ces faits l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme a exprimé sa plus vive préoccupation face à la détérioration de la situation sécuritaire en Guinée-Bissau et à son impact sur les défenseurs des droits de l'homme, les médias indépendants et les organisations de la société civile estimant que les attaques susmentionnées ont porté considérablement atteinte aux droits humains fondamentaux internationalement reconnus, tels que la liberté d'expression et la liberté d'association

La situation ne s'est pas fondamentalement grandement améliorée depuis cette période. En ce qui concerne la liberté de la presse, le pays a gagné 14 places par rapport à 2022 et occupe actuellement la 78e place sur une liste de 180 pays interrogés dans le Classement mondial de la liberté de la presse 2023 établi par Reporters sans frontières. Selon Reporters sans frontières, « le droit d'accès à l'information n'est pas garanti, et les journalistes s'autocensurent encore généralement lorsqu'ils couvrent les lacunes du gouvernement, le crime organisé et l'influence continue de l'armée ». Ils notent également que certains journaux ont fui à l'étranger pour échapper aux menaces et aux intimidations. Si la Constitution garantit la liberté de la presse et dispose qu'elle doit être indépendante des intérêts économiques et politiques, ce n'est pas le cas dans la pratique. Il existe cependant une loi sur la presse et le statut de journaliste est reconnu dans le pays. La Guinée-Bissau n'a pas de loi pour garantir l'accès à l'information aux citoyens

Le gouvernement devrait envisager de rédiger et de discuter d'une loi sur l'accès à l'information pour toutes les parties prenantes, principalement les OSC, et l'application de la liberté d'expression pour les journalistes et les OSC. Le renforcement de la capacité des journalistes et des OSC est encouragé par les partenaires internationaux depuis 2018, avec une formation mise en œuvre en 2019 selon la mission intégrée des Nations unies en Guinée-Bissau.

#### 16.c. State captured by narrow vested interests

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.0
Score révisé	2.0
Score de deuxième brouillon	2.0
Score final	2.0

#### Notes du pays:

En général, le contenu des lois en Guinée-Bissau n'est pas particulièrement biaisé pour permettre la poursuite d'intérêts étroits. Cependant, l'égalité et l'équité dans la loi ne se traduisent pas nécessairement en tant que telles devant la loi, c'est-à-dire comment elles sont appliquées. La faiblesse du système judiciaire, les bas salaires, le manque de formation des magistrats et la politisation de certains postes dans le système judiciaire permettent des inégalités et la poursuite d'intérêts particuliers.

Les renflouements bancaires effectués par les autorités en 2016 en sont un bon exemple. Comme l'a rapporté Transparency International (citant des sources de Reuters), « les renflouements – effectués presque instantanément et en secret – sont censés « avoir profité aux personnes les plus riches du pays et aux riches actionnaires étrangers, et se font au détriment de projets urgents pour améliorer les infrastructures et réduire la pauvreté ». Ces renflouements ont été rendus possibles par une combinaison de pouvoirs discrétionnaires détenus par les ministres, la faible application des règles internes et des processus décisionnels, et un manque général de responsabilité sur les décisions financières affectant le budget de l'État.

Le pouvoir judiciaire a peu d'indépendance et des moyens limités pour s'acquitter de ses fonctions essentielles, en particulier les enquêtes et les poursuites relatives aux actes criminels. Néanmoins, ils ont fait des progrès constants pour adopter une nouvelle législation régissant la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme jusqu'en 2013. Depuis que les efforts sont au point mort, au moins en partie à cause de l'instabilité persistante et de la paralysie législative. En 2013, le Conseil des ministres bissau-guinéen a approuvé devant le Parlement un projet de loi à la clôture de 2013 visant à valider la traduction portugaise du règlement 14 de l'UEMOA sur le gel des avoirs. Le Conseil a également approuvé un décret désignant le ministère des Finances comme autorité compétente pour le gel des avoirs, bien qu'à la clôture de 2013, il attendait toujours la signature présidentielle; et a convenu de désigner les ministères des Finances, de la Justice, de l'Intérieur et des Affaires étrangères en tant que Comité interministériel sur le gel des avoirs. Malgré ces efforts, le pays ne dispose pas d'un cadre pour geler les avoirs terroristes au titre des résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations unies. La Guinée-Bissau est membre du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Toutefois, elle n'a pas participé à une évaluation mutuelle de la mise en œuvre des règlements depuis 2013. L'Unité nationale de traitement de l'information financière (CENTIF) est en place depuis 2011. Il est chargé de surveiller les transactions financières et d'enquêter sur les délits financiers, à savoir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cependant, la CENTIF est entravée par un manque chronique de ressources, d'accès aux données sur les transactions financières, une faible capacité de suivi et d'analyse et un manque de suivi judiciaire des affaires.

La Guinée-Bissau n'a pas encore criminalisé la plupart des infractions sous-jacentes désignées et ne dispose pas de dispositions juridiques adéquates pour la conduite des procédures de vigilance à l'égard de la clientèle. Bien que la Constitution du pays, en vertu de l'article 26 de la résolution no 4 de 2004 de l'Assemblée nationale, stipule que les banques ont la prérogative d'obtenir une déclaration de tous les biens et avoirs du sujet et d'en informer le Procureur général, en cas de soupçon de blanchiment d'argent, les banques sont réticentes à le faire. Par conséquent, il n'y a pas de dossier d'enquêtes, de poursuites ou de condamnations pour l'infraction de blanchiment d'argent.

La législation sur la propriété effective ne répond pas aux attentes et aux exigences (par exemple, le FAFA). Alors que les informations sur la propriété légale seraient disponibles sur demande par les Entités chargées de l'application de la loi, les institutions financières (tenues de recueillir des informations sur les bénéficiaires effectifs) ne coopèrent pas pleinement (FMI 2020). Cela permet la multiplication des entités juridiques et des couches d'entreprises, permettant aux abus de blanchiment d'argent et aux intérêts acquis de prospérer.

Selon les indicateurs de gouvernance mondiale de la Banque mondiale, la Guinée-Bissau a obtenu un score de -1,23 en 2020 sur une échelle de -2,5 à +2,5 dans la catégorie « État de droit », ce qui ne représente qu'une légère amélioration au cours des 10 dernières années (-1,39), mais le même noyau qu'en 2018. Le pays se classe dans le dixième centile mondial (8,64). En outre, la Guinée-Bissau s'est classée 164e sur 180 pays dans l'indice de perception de la corruption (IPC) 2022 de Transparency International, s'améliorant juste d'une position par rapport à 2021.

## (E) Infrastructure and Regional Integration

Score du cluster: 2.875

## 17. Infrastructure Development

Score du critère: 2.5

### 17.a. Sector strategy/policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

#### Notes du pays:

Le pays souffre d'infrastructures insuffisantes, en particulier d'électricité, le réseau public ne fournissant qu'un vingtième des besoins nationaux, en se concentrant sur Bissau, la capitale. Le réseau routier est relativement sous-développé et ne permet pas l'ouverture de régions à potentiel agricole. Cette situation, aggravée par les multiples problèmes de gouvernance et d'instabilité politique, contribue à rendre très précaire le climat des affaires dans le pays (WB Doing Business 2020).

Le transport routier demeure le principal moyen d'accès à la plupart des villes et communautés rurales en Guinée-Bissau et assure 60 à 70% du trafic des personnes et des marchandises. Le réseau routier demeure peu dense (12,3 km de routes pour 100 km<sup>2</sup>), situé en quasi-totalité sur la partie continentale, et constitué seulement de 28% de routes revêtues. Le réseau principal se caractérise par sa forte dégradation, tout comme le réseau secondaire et rural, en raison d'un défaut d'entretien et de fréquentes surcharges à l'essieu. Cette dégradation est particulièrement marquée dans le sud du pays, qui devient difficile d'accès durant la saison pluvieuse, ce qui complique l'acheminement de la production agricole des zones de forte production vers les zones de consommation et d'exportation (Bissau notamment). La performance d'ensemble sur le plan logistique de la Guinée-Bissau s'est fortement dégradée. Sur les 155 pays classés, le pays était à la 58ème en 2010 et 110ème place en 2012 et 129ème en 2018. Cette faible performance en 2018 était en grande partie imputable à : (i) la qualité de la traçabilité et du suivi électronique (80ème); (ii) la fréquence avec laquelle les expéditions arrivent au destinataire dans les délais prévus (116ème); (iii) la qualité des infrastructures commerciales et des infrastructures de transports connexes (159ème); (iv) qualité et compétence en matière de logistique (126ème); et (v) processus de dédouanement (144ème).

Le développement des infrastructures reste considéré comme une priorité nationale : le Plan national de développement 2020-2023 « Hora Tchiga » avait estimé qu'un total de 1,817 milliard de FCFA (3,2 milliards de dollars) est nécessaire pour les secteurs de l'énergie, des transports et des investissements ruraux pour les 3 prochaines années. Le gouvernement a appelé le secteur privé et les institutions

financières internationales à appuyer cette priorité. Le NPD met l'accent sur la construction du port de Buba, dont l'étude de faisabilité est financée par la Banque africaine de développement, la réhabilitation de l'aéroport Osvaldo Vieira, la distribution d'énergie dans les principaux centres et 61 régions identifiées, ainsi que l'amélioration des télécommunications. Le nouveau Gouvernement mis en place en septembre 2023 a décidé de procéder à la mise à jour de la stratégie « Hora Tchiga » et s'est assigné comme principaux objectifs entre autres l'approvisionnement en eau potable de la population et l'accès à l'électricité dans toutes les localités du pays. Le financement des infrastructures dépend fortement d'un soutien extérieur concessionnel/concessionnaire. Un budget formel n'a pas été voté pour l'année fiscale 2023 en raison de problèmes politiques internes qui ont conduit à une dissolution de l'assemblée nationale. Pour un total de 247 projets, l'enveloppe globale du programme d'investissement public 2022 est de 71,37 milliards de francs CFA, en hausse de 9,37 milliards de francs CFA par rapport à 2021. Les secteurs liés aux Infrastructures (routes, travaux publics, eau, énergie, communication et urbanisme) ont absorbé 45,23% du Budget de 2022. En particulier les Travaux publics (39,44%) et l'Énergie (12,06 %) sont les secteurs qui ont le plus bénéficié des ressources propres de l'État. Cependant, le financement des infrastructures économiques et sociales en Guinée-Bissau reste largement en-dessous des besoins en investissement du pays ; entravé par les faibles capacités de mobilisation des ressources intérieures et le poids important des dépenses de fonctionnement qui laisse très peu de marge de manœuvre budgétaire. Le renforcement de la gestion des investissements publics permettra d'améliorer la hiérarchisation des projets dans le cadre du nouveau Plan national de développement (PND) qui sera préparé par le nouveau Gouvernement.

La participation du secteur privé au financement des infrastructures est quasi-inexistante. La majorité des infrastructures sont réalisées sous forme de financement publics avec l'appui de partenaires techniques et financiers. En janvier 2021, le Parlement de Guinée-Bissau a approuvé une nouvelle loi sur le partenariat public-privé. Les instruments juridiques visent à alléger le cadre normatif pour couvrir une partie des investissements estimés requis dans le secteur des infrastructures. Une agence de promotion des investissements a été créée mais son opérationnalisation de l'agence pose un problème. L'agence d'investissement de Guinée Bissau manque de financement et est confronté à un déficit de personnel. Depuis 2016, le pays bénéficie d'une assistance technique pour favoriser un environnement propice aux PPP et identifier les projets prioritaires et renforcer les capacités du gouvernement dans la préparation et la gestion de projets de type PPP à travers deux appuis financés par le PPIA, l'un dans le cadre de l'appui au Cadre rapide et l'autre dans le cadre du programme de l'UEMOA.

Source : Plan national de développement 2020-2023

#### 17.b. Legal and regulatory frameworks for infrastructure

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5

**Notes du pays:**

Les activités de passation des marchés sont distinctes depuis 2011 : Passation des marchés : l'Unité centrale des achats publics (UCAP), rattachée au ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration régionale, effectue, à la demande des ministères, la passation des marchés depuis le stade de la préparation des dossiers d'appel d'offres jusqu'aux résultats de la procédure d'appel d'offres ; Contrôle: la Direction générale des marchés publics (DGMP), également rattachée au ministère de l'économie, du plan et de l'intégration régionale, opère au niveau central, ses activités n'ont été ni déconcentrées ni décentralisées au niveau régional. Réglementation : l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), rattachée au cabinet du ministre principal, est chargée de mener les réformes, de dispenser des formations à l'administration, au secteur privé et à la société civile. Il est également chargé d'effectuer des audits, d'examiner les recours et d'imposer des sanctions. La Guinée-Bissau utilise les fichiers régionaux normalisés d'acquisition (DSRA) de l'UEMOA depuis 2012. Cependant, les lois et règlements sur les infrastructures manquent de transparence (c.-à-d. qu'ils ne sont pas facilement accessibles/accessibles au public) et demeurent incomplets. Certains secteurs d'infrastructure ont une législation différente, comme le code de l'exploitation minière et du pétrole. Le Code des marchés publics couvre les marchés signés par l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, les organisations et associations de droit public bénéficiant d'un soutien financier ou de garanties de l'État, les entreprises publiques, les entreprises dans lesquelles l'État détient une participation majoritaire et les personnes morales de droit privé agissant pour le compte des organismes susmentionnés ou bénéficiant d'un soutien financier ou de garanties de l'État. Le pouvoir adjudicateur peut demander des devis, à condition que les procédures suivies soient conformes aux principes du code. Les contrats de services intellectuels sont attribués après consultation et soumission de propositions. En termes de réglementation des prix et des tarifs, l'État détermine les tarifs de l'eau et de l'électricité et les tarifs postaux en raison de son monopole de fait/de jure sur ces activités.

Le ministère des Travaux publics, de la Construction et de l'Urbanisme est chargé de planifier, de promouvoir, de réglementer, de contrôler et de coordonner les activités contribuant au développement de tous les modes de transport. Elle est également responsable des infrastructures de transport routier. Le ministère comprend : a) cinq directions générales ; b) onze directions techniques ; c) trois directions autonomes ; et d) trois autres organisations placées sous son autorité. La Direction générale des infrastructures de transport (Direcção Geral das Infraestruturas de Transporte - DGIT) est responsable de la gestion stratégique et opérationnelle de toutes les infrastructures routières et de tous les transbordeurs fluviaux. Le Ministère des transports et des télécommunications est responsable de la formulation, de la proposition, de la coordination et de l'exécution de la politique gouvernementale dans les domaines des transports terrestres, de la navigation et de la sécurité aérienne et maritime, du courrier, des télécommunications et de la météorologie. Le ministère comprend un secrétariat général et une direction générale de la circulation et des transports terrestres (Direcção Geral de Viação e Transportes Terrestres - DGVTT) et supervise onze organismes.

La participation du secteur privé au financement des infrastructures est quasi-inexistante. La majorité des infrastructures sont réalisées sous forme de financement publics avec l'appui de partenaires techniques et financiers. En janvier 2021, le Parlement de Guinée-Bissau a approuvé une nouvelle loi sur le partenariat public-privé.

### 17.c. Public resource management and accountability in the infrastructure sector

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5
Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

#### Notes du pays:

**Gestion des ressources publiques** Le pays souffre d'infrastructures insuffisantes, en particulier d'électricité, le réseau public ne fournissant qu'un vingtième des besoins nationaux, en se concentrant sur Bissau, la capitale. Le réseau routier est relativement sous-développé et ne permet pas l'ouverture de régions à potentiel agricole. Cette situation, aggravée par les multiples problèmes de gouvernance et d'instabilité politique, contribue à rendre très précaire le climat des affaires dans le pays (WB Doing Business 2020). Le transport routier demeure le principal moyen d'accès à la plupart des villes et communautés rurales en Guinée-Bissau et assure 60 à 70% du trafic des personnes et des marchandises. Le réseau routier demeure peu dense (12,3 km de routes pour 100 km<sup>2</sup>), situé en quasi-totalité sur la partie continentale, et constitué seulement de 28% de routes revêtues. Le réseau principal se caractérise par sa forte dégradation, tout comme le réseau secondaire et rural, en raison d'un défaut d'entretien et de fréquentes surcharges à l'essieu. Cette dégradation est particulièrement marquée dans le sud du pays, qui devient difficile d'accès durant la saison pluvieuse, ce qui complique l'acheminement de la production agricole des zones de forte production vers les zones de consommation et d'exportation (Bissau notamment). La performance d'ensemble sur le plan logistique de la Guinée-Bissau s'est fortement dégradée. Sur les 155 pays classés, le pays était à la 58ème en 2010 et 110ème place en 2012 et 129ème en 2018. Cette faible performance en 2018 était en grande partie imputable à : (i) la qualité de la traçabilité et du suivi électronique (80ème); (ii) la fréquence avec laquelle les expéditions arrivent au destinataire dans les délais prévus (116ème); (iii) la qualité des infrastructures commerciales et des infrastructures de transports connexes (159ème); (iv) qualité et compétence en matière de logistique (126ème); et (v) processus de dédouanement (144ème).

Les activités de passation des marchés sont distinctes depuis 2011 : Passation des marchés : l'Unité centrale des achats publics (UCAP), rattachée au ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration régionale, effectue, à la demande des ministères, la passation des marchés depuis le stade de la préparation des dossiers d'appel d'offres jusqu'aux résultats de la procédure d'appel d'offres ; Contrôle: la Direction générale des marchés publics (DGMP), également rattachée au ministère de l'économie, du plan et de l'intégration régionale, opère au niveau central, ses activités n'ont été ni déconcentrées ni décentralisées au niveau régional. Réglementation : l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), rattachée au cabinet du ministre principal, est chargée de mener les réformes, de dispenser des formations à l'administration, au secteur privé et à la société civile. Il est également chargé d'effectuer des audits, d'examiner les recours et d'imposer des sanctions. La Guinée-Bissau utilise les fichiers régionaux normalisés d'acquisition (DSRA) de l'UEMOA depuis 2012.

Cependant, les lois et règlements sur les infrastructures manquent de transparence (c.-à-d. qu'ils ne sont pas facilement accessibles/accessibles au public) et demeurent incomplets. Certains secteurs d'infrastructure ont une législation différente, comme le code de l'exploitation minière et du pétrole. Le Code des marchés publics couvre les marchés signés par l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, les organisations et associations de droit public bénéficiant d'un soutien financier ou de garanties de l'État, les entreprises publiques, les entreprises dans lesquelles l'État détient une participation majoritaire et les personnes morales de droit privé agissant pour le compte des organismes susmentionnés ou bénéficiant d'un soutien financier ou de garanties de l'État. Le pouvoir adjudicateur peut demander des devis, à condition que les procédures suivies soient conformes aux principes du code. Les contrats de services intellectuels sont attribués après consultation et soumission de propositions. En termes de réglementation des prix et des tarifs, l'État détermine les tarifs de l'eau et de l'électricité et les tarifs postaux en raison de son monopole de fait/de jure sur ces activités.

En particulier la réglementation de la passation des marchés publics en Guinée est bien codifiée et hiérarchisée en loi (L/2012/N°020/CNT du 11 octobre 2012), décrets, notamment le décret portant Code des Marchés Publics (CMP) et délégations de service public (Décret D/2012/128/PRG/SGG du 03 décembre 2012) et les divers arrêtés d'application. Le code des marchés publics (CMP) s'applique aux procédures de passation de tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services passés par les personnes morales de droit public (l'Etat, les établissements publics, les collectivités territoriales déconcentrées) et les personnes morales de droit privé agissant pour le compte de l'Etat et l'appel d'offres ouvert est la règle. Le recours à une procédure telle que l'appel d'offres en deux étapes et l'appel d'offres restreint doit être motivé et soumis à l'autorisation préalable du Ministre en charge des Finances après avis de l'Administration de Contrôle des Grands Projets et des Marchés Publics (ACGMP). La réglementation nationale en Guinée prévoit également que tout candidat qui dispose des capacités administratives, techniques et financières requises, peut participer aux procédures de passation des marchés publics. La loi et les différents textes réglementaires ont été examinés et le risque pour l'utilisation du système de passation des marchés de la Guinée dans les opérations financées par la Banque est évalué comme « modéré » pour les raisons suivantes : (i) les marchés relatifs aux besoins de défense et de sécurité nationales et certaines institutions républicaines telles que l'Assemblée Nationale et la Commission électorale nationale indépendante (CENI) n'appliquent pas les dispositions de la loi fixant les règles régissant la passation des marchés et ses décrets d'application ; (ii) les règles de participation des entreprises publiques à la commande publique ne sont pas clairement définies, car la disposition du code ne précise pas que pour qu'une entreprise publique ou parapublique puisse participer aux appels d'offres financés par le budget de l'Etat, elle doit notamment jouir d'une autonomie juridique et financière, doit être gérée selon les règles du droit commercial et ne pas être sous la tutelle directe ou indirecte de l'entité qui passe le marché et (iii) les procédures et la méthodologie pour la méthode de sélection basée sur la qualité technique et le coût ne sont pas clairement définies dans le Code, toutefois,

elles sont détaillées dans le Formulaire de préparation du Rapport d'évaluation des propositions ; (iv) la publication des textes constitutifs de la réglementation n'est pas exhaustive. Seuls la loi, le code et les différents décrets sont publiés sur le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), <http://www.armpguinee.org/>. Les arrêtés d'application, les lettres circulaires et le manuel des procédures ne sont pas publiés. Il en est de même du site du Ministère des finances qui ne publie que quelques textes ; (v) le contrôle des marchés de montants supérieurs ou égaux aux seuils de passation de marchés et inférieurs à 5 milliards de francs guinéens (nouveau seuil de contrôle de l'ACGPMP) est désormais régis par une circulaire, alors que les seuils de contrôle sont régis par arrêté, ce qui traduit une insécurité dans le respect des normes juridiques.

Le système de contrôle interne est faible, voire inexistant à la Direction des Etudes et Travaux Neufs (DETN). En effet, les procédures ne sont pas formalisées et distribuées à tous. Aucun rapport de suivi financier n'est rédigé actuellement au sein de la DGIT ou de la DTN.

Concernant l'audit externe en Guinée Bissau, la vérification et la surveillance externe sont exercés par le Tribunal des comptes (TdC). Le mandat du Tribunal des Comptes concerne les contrôles préalables et les contrôles a posteriori. Toutefois, selon le PEFA 2013, le Tdr n'a procédé à aucune vérification de l'exécution budgétaire et n'a envoyé aucun rapport au parlement depuis 1992. Par conséquent, l'audit externe des projets et programmes financés par les donateurs est effectué par des firmes privées d'audit.

Concernant les sauvegardes environnementales et sociales un cadre réglementaire est mis en place dans le pays et les études environnementales et sociales sont réalisées pour les projets conformément à ce cadre et au Système de Sauvegardes des partenaires.

Le secteur de l'électricité est l'un des moins performants de la sous-région ouest-africaine et est confronté à de graves problèmes de gestion et de responsabilisation de la compagnie nationale d'électricité EAGB (Indice de développement des infrastructures africaines, 2020). L'approvisionnement en eau et en électricité est irrégulier, avec un délestage quasi permanent. Les recettes provenant de la vente d'électricité par EAGB ne sont pas destinées à couvrir les coûts de location et d'exploitation de la centrale louée. Les transferts effectués par le Gouvernement à l'entité dont les dettes non garanties sont estimées à 2,5% du PIB constituent un risque budgétaire substantiel. La participation du secteur privé au financement des infrastructures est quasi-inexistante. La majorité des infrastructures sont réalisées sous forme de financement publics avec l'appui de partenaires techniques et financiers. Dans le secteur de l'électricité, le gouvernement travaille à la mise en place de centrales électriques pour produire de l'électricité. Le pays a déjà enregistré des progrès notables dans le secteur de l'énergie solaire et dans le cadre de la mise en place de politiques d'énergies renouvelables, à travers notamment le Plan national d'investissement dans l'énergie verte qui permettra d'accélérer les investissements dans l'énergie verte et une plus grande implication du secteur privé. Les travaux du projet de la centrale thermique de 15 MW et de la ligne d'interconnexion des réseaux électriques des pays de l'OMVG sont toujours en cours.

Les initiatives visant à améliorer la gestion des ressources publiques et la responsabilisation se sont poursuivies après la pandémie de COVID-19. Dans le secteur de l'électricité, Selon la note de politique du secteur de l'électricité de la Guinée-Bissau de la Banque mondiale (octobre 2020), EAGB s'est engagé à prendre des mesures importantes pour améliorer sa situation financière et a commencé à restructurer sa dette ainsi que le recouvrement des factures d'électricité impayées. EAGB a négocié avec succès une avec l'Institut national de sécurité sociale (INSS), ce qui a permis sécurité sociale (INSS), ce qui a permis à une centaine de travailleurs en âge de prendre leur retraite de prendre leur retraite et de percevoir leur pension. Un accord de restructuration de 8 ans avec une banque commerciale locale. L'entreprise a respecté l'échéancier d'amortissement de la dette. Toutefois, le coût fiscal potentiel des pertes

opérationnelles futures de l'EAGB et le nouveau tarif convenu bilatéralement avec Karpower (70 MW sur 10 ans) représente un risque fiscal au regard de la situation d'endettement du gouvernement. La table ronde organisé par le Gouvernement avec EAGB et la Banque mondiale à la suite de l'accumulation d'arriérés vis-à-vis de Kapower n'a pour le moment pas abouti à une solution concrète.

**Responsabilisation dans le secteur des infrastructures** Le ministère des Travaux publics, de la Construction et de l'Urbanisme est chargé de planifier, de promouvoir, de réglementer, de contrôler et de coordonner les activités contribuant au développement de tous les modes de transport. Elle est également responsable des infrastructures de transport routier. Le ministère comprend : a) cinq directions générales ; b) onze directions techniques ; c) trois directions autonomes ; et d) trois autres organisations placées sous son autorité. La Direction générale des infrastructures de transport (Direcção Geral das Infraestruturas de Transporte - DGIT) est responsable de la gestion stratégique et opérationnelle de toutes les infrastructures routières et de tous les transbordeurs fluviaux. Le Ministère des transports et des télécommunications est responsable de la formulation, de la proposition, de la coordination et de l'exécution de la politique gouvernementale dans les domaines des transports terrestres, de la navigation et de la sécurité aérienne et maritime, du courrier, des télécommunications et de la météorologie. Le ministère comprend un secrétariat général et une direction générale de la circulation et des transports terrestres (Direcção Geral de Viação e Transportes Terrestres - DGVTT) et supervise onze organismes.

## 18. Regional Integration

Score du critère: 3.25

### 18.a. Movement of persons and labor and right of establishment

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

#### Notes du pays:

La Guinée-Bissau est membre de la CEDEAO et de l'UEMOA. A cet effet elle a ratifié et appliquée la majorité de leurs protocoles et conventions. En février 2019, le pays a signé l'accord d'adhésion à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et a procédé à sa ratification en septembre 2022 marquant ainsi son application. L'accord exige initialement que les membres suppriment les droits de douane sur 90% des marchandises, permettant ainsi le libre accès aux produits, aux biens et aux services à travers le continent. Selon l'indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) 2019 de la Commission de l'Union africaine, la Guinée-Bissau a obtenu un score global de 0,3 sur une échelle de 0 à 1 se classant à la 35ème place sur 54 pays, avec des scores plus faibles en intégration productive (0,17), en intégration commerciale (0,28) et en infrastructure régionale (0,08). En revanche, le pays a enregistré de bons scores

en matière de libre circulation des personnes (0,57) et d'intégration financière et macroéconomique (0,45) qui restent néanmoins en baisse par rapport à 2016.

En ce qui concerne la circulation des personnes en particulier, la Guinée-Bissau jouit du droit de circulation des personnes au sein de la CEDEAO. La Guinée-Bissau a signé tous les protocoles de la CEDEAO relatifs à la libre circulation des personnes (passeport CEDEAO, libre circulation des personnes et droit d'établissement, certificat de voyage de la CEDEAO). Elle a également signé ou ratifié les différents instruments juridiques de la Communauté des États sahélo-sahariens (libre circulation des personnes et droit d'établissement). Le pays Elle est aussi membre de la Communauté des pays de langue portugaise (PALOP).

Au niveau du continent, la Guinée-Bissau reste un pays relativement ouvert, se classant 7ème / 52 pays selon le rapport 2022 Visa Indice d'ouverture. Cependant, au niveau mondial, les Bissau-Guinéens sont soumis à l'obtention de visas pour entrer dans 170 pays et territoires du monde, sur 222, ce qui classe le pays 87ème sur 106 dans l'indice 2022 sur les restrictions de voyage de Henley & Partners. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Guinée-Bissau est un pays d'origine pour de nombreux jeunes à la recherche de meilleures possibilités de subsistance à l'étranger. La migration irrégulière, en particulier dans les régions de Gabu, Oio et Bafatá, est devenue un phénomène répandu ces derniers temps, avec un nombre croissant d'adolescents qui deviennent la proie de passeurs et, dans certains cas, perdent la vie en traversant le désert sur la route de la Méditerranée centrale. Le manque de connaissances sur les dangers de la migration irrégulière, en particulier parmi les populations rurales Bissau-Guinéennes, reste un défi majeur qui doit être relevé.

Par ailleurs, le pays ne fait pas la distinction entre les visas touristiques et les visas d'affaires. Pour les voyages d'affaires il est possible de demander un visa pour 1, 3, 6 ou 12 mois. La plupart des ressortissants étrangers qui se rendent en Guinée-Bissau pour y travailler doivent obtenir un visa de longue durée (3 mois ou plus). La procédure d'obtention de visa de séjour ou de travail se fait auprès des ambassades et consulats ou missions diplomatiques.

Sources: [https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/aria8\\_eng\\_fin.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/aria8_eng_fin.pdf) <https://www.integrate-africa.org/rankings/dimensions/free-movement-of-people/> <https://au.int/sites/default/files/treaties/36403-sl->

Henley & Partners : <https://www.henleyglobal.com/passport-index/ranking>

## 18.b. Regional financial integration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

### Notes du pays:

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Banque centrale de la région Ouest (BCEAO) est responsable des émissions monétaires. La supervision bancaire est assurée par la BCEAO, en particulier par sa commission bancaire. Au niveau de l'intégration régionale, on note la présence de banque panafricaines comme Ecobank et Orabank (2014). En 2016, la Banque Atlantique, à capitaux ivoiriens, est venue s'installer avec la première agence à Bissau. Selon les dernières informations, l'actionnariat du secteur bancaire est essentiellement régional : 65% des banques sont détenues dues par des investisseurs de la sous-région et seulement 15% par des étrangers non régionaux. Selon le rapport sur l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) 2019, la Guinée-Bissau se classe 5e sur les 15 pays de CEDEAO (0,469) dans le domaine de l'intégration macroéconomique avec un score de 0,449. Le pays se classe 19ème sur 54 pays dans l'édition 2022 pour l'indicateur Mo Ibrahim 2022 sur l'intégration régionale en Afrique avec un score de 49,6.

Le paysage bancaire de la Guinée-Bissau se compose au 31 décembre 2022 de 6 banques dont 3 succursales de banque. Le pays ne compte aucun établissement financier. Le système financier est de petite taille et sous-développé avec un faible accès aux services bancaires classiques. Le bon fonctionnement du système de paiement est un déterminant clé de l'intégration des marchés monétaires et de grands progrès ont été réalisés dans l'UEMOA dont la Guinée-Bissau est membre. Une réforme du système de paiement et de règlement est bien engagée avec la mise en place d'un système RBTR (STAR-UEMOA), d'un système de règlement interbancaire (SICA-UEMOA) et des projets de système de paiement interbancaire des cartes bancaires (GIM-UEMOA et CTMI-UEMOA). L'objectif est de mettre en place une plateforme régionale d'interopérabilité des services financiers afin de permettre à tous les émetteurs de paiements électroniques d'accéder à une infrastructure régionale unique, de diversifier l'offre de services financiers, de réduire les coûts et les délais des transactions à travers la mutualisation des investissements, de maîtriser les risques de compensation et de règlement des opérations et de contribuer à l'inclusion financière des populations.

En 2019, le Trésor Public de Guinée-Bissau a été connecté à la télé-compensation et au système de règlement brut en temps réel. Les opérations traitées dans STAR-UEMOA sont les virements ordinaires, les retraits fiduciaires, les couvertures de positions nettes débitrices issues des systèmes de paiement de détail SICA-UEMOA et GIM-UEMOA, ainsi que des transactions initiées par la BCEAO au titre du marché monétaire

Selon la BCEAO, à fin 2021, le volume des échanges dans SICA-UEMOA s'est établi à 25 491 043 opérations pour un montant total de 64 057 milliards de FCFA. Par rapport à l'année 2020, l'activité de SICA-UEMOA a été marquée par des progressions de 34,22% du volume et de 19,04% de la valeur des paiements compensés. Cette hausse des principaux indicateurs est portée par l'augmentation du volume des échanges notamment au Burkina (+202,52%), en Côte d'Ivoire (+14,59%) et en Guinée Bissau (+16,48%). Le système de compensation SICA-UEMOA compte 147 participants à fin décembre 2021, contre 146 en 2019. Les participants à ce système sont la BCEAO, les banques de l'Union, et les Trésors Publics du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger et du Sénégal. Environ 15 572 454 opérations estimées à plus de 1 443 milliards de FCFA ont été traitées par la plateforme monétique régionale (GIM-UEMOA) contre 13 054 274 en 2020, pour une valeur de 1 152 milliards de francs CFA. Cinq (5) nouveaux membres ont adhéré au GIM-UEMOA, à savoir le Trésor Public du Burkina Faso, la BDM Sénégal, la BDM Togo, Coris Bank International Guinée Bissau et Bridge Bank Group Sénégal, portant le nombre de membres à 148 au 31 décembre 2021 contre 143 en 2020.

Entre 2016 et 2021, le nombre d'émetteurs de monnaie électronique est passé de 33 à 40 initiatives, avec 13 établissements de monnaie électronique agréés dont 1 pour la Guinée-Bissau.

Au niveau régional la BCEAO a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA (SRIF) adopté en 2016 par le Conseil des ministres de l'UEMOA. L'évaluation de l'exécution du plan d'action de la SRIF, à fin 2021, révèle que 66,3% des activités prévues ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Les chantiers en cours de mise en œuvre devraient être finalisés en fin 2023. D'une manière générale, l'impact des actions menées, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière, sont visibles notamment à travers le dynamisme du marché des services financiers de proximité et l'orientation positive des indicateurs de suivi de l'inclusion financière. En Guinée-Bissau, la plupart des cibles d'inclusion financière sont en nette amélioration en 2021, Le niveau global d'inclusion financière de la Guinée-Bissau s'est sensiblement amélioré depuis 2019. En effet, le taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) corrigé de la multi-bancarité ou taux d'inclusion financière, est passé de 51,8% en 2020 à 72,4% en 2021. L'indice composite multidimensionnel d'inclusion financière s'est établie à 0,554 en 2021 après 0,223 en 2019, se rapprochant de la moyenne de l'UEMOA de 0,562.

La Guinée-Bissau est membre de l'UEMOA dont les pays ont une monnaie commune, une législation douanière harmonisée et un tarif douanier commun. En tant que membre de la CEDEAO la Guinée-Bissau est également soumise au Tarif extérieur commun (TEC CEDEAO) depuis 2016. Toutefois, les conditions du commerce transfrontalier appellent une intensification des efforts du pays. Le commerce de la Guinée-Bissau est limité par plusieurs barrières non tarifaires, telles que la longueur et le coût des procédures.

Concernant l'échange d'informations la Guinée-Bissau est membre du GIABA, un organisme régional de type GAFI. Le pays ne respecte pas pleinement les normes et accords internationaux contre le blanchiment d'argent en raison de l'insuffisance des ressources, de la faiblesse des contrôles aux frontières, du manque de ressources et de personnel de la police, des priorités nationales concurrentes et de la volonté politique historiquement faible. La Guinée-Bissau ne figure pas non plus sur la liste des pays identifiés comme ayant une stratégie de lutte contre le blanchiment d'argent. La loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, obligatoire pour les membres de l'UEMOA, a été adoptée mais son application reste un problème. De même la Guinée-Bissau n'a pas encore criminalisé la plupart des infractions sous-jacentes désignées et n'ane dispose pas adopté de dispositions juridiques adéquates pour les procédures de diligence raisonnable.

Dans le cadre du SMP signé avec le FMI en 2021 les autorités se sont engagées à intensifier leurs efforts pour améliorer l'efficacité de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et le cadre anticorruption. Ils ont approuvé une stratégie de LBC/FT. Ces efforts seront complétés par (i) la préparation de la politique et du plan d'actions nationaux en matière de LBC/FT, (ii) les actions visant à exiger que toutes les personnes morales résidant au Registre soumettent un formulaire d'identification du bénéficiaire effectif similaire à celle présentée dans le cadre du processus d'appel d'offres et (iii) la préparation d'un plan d'actions pour renforcer la supervision LBC/FT fondée sur le risque. En tant que priorité à court terme pour les réformes anticorruption, les autorités soumettront à nouveau la loi réformant le régime de déclaration d'actifs au nouveau Parlement élu en juin 2023. Cependant des mesures supplémentaires seront également nécessaires pour améliorer l'état de droit et les réglementations de marché tel que recommandé par le rapport de diagnostic de gouvernance 2020.

Sources: [https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/aria8\\_eng\\_fin.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/aria8_eng_fin.pdf) <https://www.integrate-africa.org/rankings/dimensions/free-movement-of-people/> <https://au.int/sites/default/files/treaties/36403-sl->

Sources : Rapport pays du FMI n° 23/206 Juin 2023

Rapport pays du FMI n° 22/87 Février 2023